



CANADA

pour chaque enfant

NOURRIR L'ENFANCE POUR RENFORCER LE CANADA :

Le bien-être des enfants, un impératif national

Document canadien d'accompagnement du Bilan
INNOCENTI 20 DE L'UNICEF

unicef.ca/bi20

Document canadien d'accompagnement du Bilan Innocenti 20 de l'UNICEF

NOURRIR L'ENFANCE POUR RENFORCER LE CANADA : Le bien-être des enfants, un impératif national

La série des Bilans Innocenti de l'UNICEF surveille et compare les performances des pays économiquement avancés en matière de protection des droits des enfants et d'amélioration de leur bien-être. Le présent Document canadien d'accompagnement distille et interprète les données du Bilan Innocenti 20 de l'UNICEF, *Unequal Chances: Children and economic inequality* (en anglais seulement).

Pour accéder à ces rapports et les pièces à l'appui, visitez unicef.ca/bi20. Les sources de données et les références complètes sont citées dans : Bureau de recherche de l'UNICEF, *Unequal Chances: Children and economic inequality* (en anglais seulement), Bilan Innocenti 20 de l'UNICEF – Bureau mondial de la recherche et de la prospective, Florence, mai 2026.

Collaboratrices :

Lydia MacKay Swiatkowska, UNICEF Canada

Eunice Oladejo, UNICEF Canada

Christina Nguyen, UNICEF Canada

Responsable de la conception : Yara Jakymiw

Réviser : Chris Beard

Jeunes collaboratrices :

Isabella (18 ans), Colombie-Britannique, ancienne participante au Programme jeunesse de défense et de promotion des droits 2025 d'UNICEF Canada

Lily (17 ans), Colombie-Britannique, ancienne participante au Programme jeunesse de défense et de promotion des droits 2025 d'UNICEF Canada

UNICEF Canada souhaite exprimer sa gratitude aux jeunes qui ont contribué à la rédaction du présent rapport.

Also available in English.

Toutes les photos sont protégées par les droits d'auteur d'UNICEF Canada.

Des extraits de cette publication (à unicef.ca/bi20) peuvent être reproduits à condition de mentionner dûment leur provenance. Les demandes d'utilisation de parties plus importantes ou de la publication intégrale doivent être adressées à UNICEF Canada.

Nous suggérons la citation suivante :

UNICEF Canada, *Document canadien d'accompagnement du Bilan Innocenti 20 de l'UNICEF : Nourrir l'enfance pour renforcer le Canada : Le bien-être des enfants, un impératif national*, UNICEF Canada, Toronto, 2026.

Pour de plus amples renseignements au sujet d'UNICEF Canada :

Téléphone : **1 800 567-4483**

Courriel : **info@unicef.ca**

Avis : Les données et les classements présentés dans le présent rapport sont fondés sur les derniers renseignements accessibles au moment de sa publication. Veuillez consulter le Bilan Innocenti 20 de l'UNICEF, au besoin. De plus, cette version du Document canadien d'accompagnement comporte des corrections rédactionnelles mineures et des mises à jour visant à assurer la cohérence de la rubrique intitulée « Aperçu » depuis sa publication initiale. Aucune modification substantielle n'a été apportée.

N° d'enregistrement d'organisme de bienfaisance : 122680572 RR0001

UNICEF Canada reconnaît les territoires traditionnels et ancestraux sur lesquels il travaille et s'engage à mener des actions de réconciliation et de décolonisation dans le cadre de son plaidoyer en faveur des droits humains universels des enfants. Nous nous efforçons de respecter les droits inhérents et issus de traités des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Table des matières

Aperçu du Bilan Innocenti 20 de l'UNICEF	5
Mesures de l'inégalité	6
Santé physique	7
Bien-être mental	8
Développement des compétences	9
Un message de Sevaun Palvetzian, présidente et cheffe de la direction d'UNICEF Canada	12
Mesurer les inégalités dans les pays riches	13
Où en est le Canada en matière d'inégalités?	15
Perceptions des enfants sur les inégalités et le bien-être	22
Santé physique	22
Bien-être mental	22
Développement des compétences	23
Analyse approfondie : comment les inégalités économiques influencent le bien-être des enfants	24
Inégalités et santé physique	20
Inégalités et santé mentale	29
Inégalités et développement des compétences	32
Pleins feux sur la région du Nunavut	40
Les droits des enfants et leur bien-être vont de pair	42
Annexes	46
Annexe A : Liste des sujets des Bilans Innocenti	46
Annexe B : Abréviations internationales (ISO) des pays et des régions figurant dans le Bilan Innocenti	47
Annexe C : À propos des indicateurs, des données et des classements	48
Références	49



NOURRIR L'ENFANCE POUR RENFORCER LE CANADA :

Le bien-être des enfants, un impératif national

Aperçu du Bilan Innocenti 20 de l'UNICEF

Le bien-être des enfants : un impératif stratégique

Les conditions de vie des enfants d'aujourd'hui déterminent non seulement leur avenir, mais aussi la stabilité et la prospérité à long terme des pays où ils grandissent. Au moment où le monde traverse une période de bouleversements, des pays comme le Canada cherchent à renforcer leur position stratégique sur leur propre territoire. Cette stratégie ne peut réussir qu'en investissant dans les fondements mêmes du développement humain et de la résilience sociétale. Le bien-être des enfants fait partie de ces fondements : c'est un facteur déterminant pour la productivité économique, la cohésion sociale et la capacité nationale de demain. Des enfants épanouis sont le gage de communautés solides et d'une économie forte, ce qui fait du bien-être des enfants une stratégie essentielle d'intérêt national.

Depuis l'an 2000, la série des Bilans Innocenti de l'UNICEF évalue dans quelle mesure les pays à revenu élevé, en particulier, soutiennent ces fondements en mesurant le bien-être des enfants selon divers thèmes et indicateurs. Publié en 2025, le Bilan Innocenti 19 s'est concentré sur les dimensions liées à la santé, au bien-être mental et au développement des compétences des enfants, en s'appuyant sur six indicateurs fondamentaux initialement examinés dans le Bilan Innocenti 16 de 2020. Le Bilan Innocenti 19 a révélé

que le Canada obtenait des résultats en deçà des attentes, se classant seulement à la 19^e place sur 36 pays riches. Le Bilan Innocenti 20 approfondit cette analyse en examinant comment les inégalités économiques nuisent au bien-être des enfants dans ces trois dimensions, confirmant ainsi les conclusions précédentes de l'UNICEF selon lesquelles les enfants défavorisés ont connu les baisses les plus marquées en matière de compétences scolaires et de bien-être au cours des dernières années.

Les constats du Bilan Innocenti 20 mènent à une conclusion claire : la prospérité future d'un pays dépend de sa volonté de défendre les droits des enfants et d'investir de manière ambitieuse dans leur bien-être. À une époque marquée par l'instabilité géopolitique et économique, alors que des pays comme le Canada cherchent à renforcer durablement leur résilience nationale, investir dans les enfants—au moyen de mesures de soutien du revenu, de programmes universels d'alimentation scolaire, de systèmes de santé mentale et de politiques garantissant leurs droits—constitue la stratégie la plus efficace dont dispose le Canada pour assurer un avenir stable et prospère. La force du pays commence dès l'enfance.

Les droits des enfants ne sont pas négociables

L'importance d'investir dans le bien-être des enfants va bien au-delà des considérations stratégiques—il s'agit d'un

impératif moral et juridique. En tant que signataire de la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant* (CNURDE), le Canada a l'obligation contraignante de veiller à ce que les droits de chaque enfant soient respectés, protégés et mis en œuvre. La CNURDE exige notamment des États qu'ils garantissent aux enfants le droit à la santé, à l'éducation, à la protection contre la violence et à un niveau de vie suffisant. Ces engagements concernent tous les paliers de gouvernement et tous les domaines d'action, et doivent guider la manière dont les pays élaborent leurs lois, fournissent leurs services et allouent leurs ressources.

L'engagement du Canada à défendre ces droits est le reflet direct de son rayonnement international. En tant que nation prospère, le Canada a l'occasion de montrer l'exemple à l'échelle mondiale en intégrant les droits de l'enfant dans ses politiques nationales, en investissant dans des mesures de soutien équitables et en veillant à ce que chaque enfant puisse s'épanouir. En s'acquittant de ces obligations, le Canada consolide son tissu social, renforce ses valeurs démocratiques et affirme que le bien-être des enfants est essentiel à la force et à la prospérité futures du pays.

Où se situe le Canada maintenant?

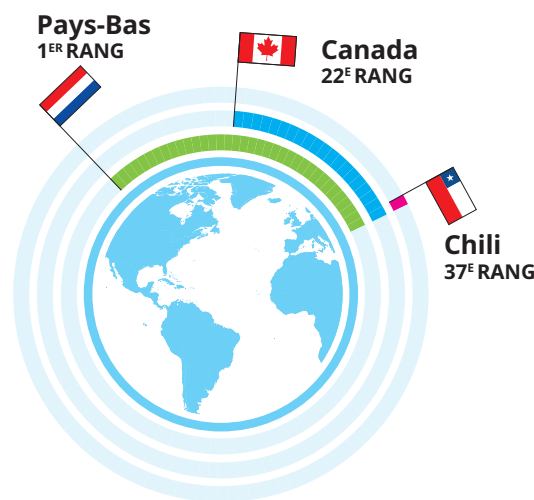
En 1989, l'année même de l'adoption de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, la Chambre des communes du Canada a adopté une résolution visant à mettre fin à la pauvreté infantile avant le début du nouveau millénaire. Vingt-six ans plus tard, les progrès durement acquis sont en train de s'effriter, les avancées réalisées ces dernières années en matière de lutte contre la pauvreté infantile s'amenuisant—une évolution qui reflète les tendances sociétales plus générales observées depuis la pandémie.

Le taux officiel de pauvreté infantile au Canada affiche une tendance à la hausse depuis plusieurs années et s'élève présentement à près de 12 %, soit plus du double de ce qu'il était en 2020. Selon le Bilan Innocenti 20, qui utilise un indicateur international standard de faible revenu, les résultats sont encore plus alarmants : au Canada, un enfant sur cinq vit dans la pauvreté.

Le Canada se classe ainsi au 26^e rang sur 42 pays à revenu élevé en matière de pauvreté infantile. Il n'est donc pas surprenant que les résultats du Canada soient tout aussi médiocres sur les dimensions fondamentales du bien-être des enfants : 27^e (santé physique), 22^e (santé mentale) et 20^e (compétences). Dans l'ensemble, le Canada s'est classé

22^e sur 37 pays, se situant ainsi en milieu de tableau dans le classement de l'UNICEF comparant la situation des enfants. Les Pays-Bas, le Danemark et la France occupent les trois premières places, bien qu'ils soient, tout comme le Canada, des puissances moyennes.

Les résultats du Canada selon ces différentes dimensions, ainsi que sa position dans le classement général, ont peu évolué par rapport à l'année précédente. Il convient de noter que, depuis la publication du Bilan Innocenti 19, qui s'appuyait sur des données de 2022, aucune donnée actualisée n'est encore disponible pour quatre des six indicateurs fondamentaux examinés dans le présent rapport : la satisfaction dans la vie, le surpoids chez les enfants, les résultats scolaires et les aptitudes sociales. Dans le Bilan Innocenti 20, les seules données actualisées disponibles concernent le suicide chez les adolescents (2023¹) et la mortalité infantile (2024). L'objectif principal du Bilan Innocenti 20 et du présent Document canadien d'accompagnement est d'examiner plus en détail les liens entre les inégalités économiques et le bien-être des enfants, en s'appuyant sur ces indicateurs fondamentaux et sur d'autres données disponibles.



Aperçu de la performance du Canada dans le Bilan Innocenti 20

Mesures de l'inégalité

Bien qu'elle ne soit pas la seule mesure, l'inégalité monétaire est un moyen courant d'évaluer les disparités économiques. Le Bilan Innocenti 20 examine les inégalités

1 Puisque les données canadiennes actualisées ne sont pas encore disponibles pour cet indicateur, ce sont celles de 2022 qui sont utilisées ici.

entre les pays et au sein des pays, ainsi que les liens entre la situation économique et le devenir des enfants. Même si le fait qu'il existe un lien entre ces deux éléments ne signifie pas que les inégalités économiques soient à elles seules responsables des différences observées dans le bien-être des enfants, il est important de bien comprendre cette relation, car les inégalités économiques reflètent souvent des conditions plus générales ayant une incidence sur la vie des enfants. Le Bilan Innocenti 20 se concentre sur deux mesures clés de l'inégalité monétaire :

- La répartition des revenus à l'aide du ratio P80/P20, qui mesure l'écart entre les plus faibles et les plus forts revenus en comparant les revenus des ménages situés au 20^e centile (ou seuil marquant le cinquième inférieur de l'échelle des revenus) à ceux situés au 80^e centile (seuil marquant le cinquième supérieur).
- Le taux de pauvreté infantile, qui peut être considéré comme un indicateur des inégalités « au bas de l'échelle », sur la base d'un seuil fixé à 60 % du revenu médian après impôts.

Répartition des revenus :



Les personnes aux revenus les plus élevés gagnent près de cinq fois plus que celles qui gagnent les revenus les plus faibles

Au Canada, le ratio P80/P20 est de 4,87, ce qui signifie que le cinquième des revenus les plus élevés gagne près de cinq fois plus que le cinquième des revenus les plus faibles. Le Canada se classe 19^e sur 43 pays, derrière les cinq pays nordiques et de nombreuses nations européennes. Même dans les pays les plus égalitaires—la Slovaquie, l'Islande, la Tchéquie, la Slovaquie et la Belgique—les personnes aux revenus les plus élevés gagnent encore 3,5 fois plus que celles qui se situent au bas de l'échelle. Dans les quatre pays les moins égalitaires—le Costa Rica, le Chili, les États-Unis d'Amérique et la Türkiye—elles gagnent au moins huit fois plus.

Taux de pauvreté :



1 enfant sur 5 vit en situation de pauvreté

La pauvreté infantile peut être évaluée de différentes façons. Dans les pays faisant partie du Bilan Innocenti, la mesure la plus courante est la proportion des enfants vivant dans des ménages dont les revenus se situent sous les 60 % du revenu médian national². En général, les pays où les inégalités de revenus sont plus marquées ont aussi tendance à afficher des taux de pauvreté infantile plus élevés.

Le Canada se classe au 26^e rang sur 42 pays en matière de pauvreté infantile, avec un peu plus d'un enfant sur cinq touché, soit le double du taux enregistré au Danemark, qui arrive en tête du classement. Les plus hauts taux de pauvreté infantile se retrouvent aux États-Unis, en Türkiye, en Uruguay, en Colombie et au Costa Rica. La richesse nationale ne garantit pas une réduction de la pauvreté infantile. Parmi les pays du G7, cinq se situent dans la moitié inférieure du classement, tandis que seuls l'Allemagne et le Japon affichent des résultats supérieurs à la moyenne.

Santé physique

Mortalité infantile :



Le Canada se classe 31^e sur 44 pays au chapitre de la mortalité infantile³. Son taux est passé de 0,88 à 1,09 pour 1 000, dépassant ainsi les niveaux de 2018 (0,94 pour 1 000), ce qui constitue un recul inquiétant par rapport aux progrès réalisés. Le

lien entre la mortalité infantile et l'inégalité économique est fort—des pays comme la Bulgarie, le Chili, le Costa Rica et les États-Unis connaissent des taux élevés d'inégalité économique et de mortalité infantile, tandis que des pays comme l'Islande et le Danemark affichent à la fois un faible niveau d'inégalité et un faible taux de mortalité infantile. Au total, sept des 10 derniers pays au classement en matière d'égalité des revenus—et neuf des 10 derniers pays au classement en matière de pauvreté infantile—

2 Il convient de noter que cette mesure diffère de la mesure officielle de la pauvreté nationale au Canada, la Mesure du panier de consommation, dont il est également question dans le présent rapport.

3 L'indicateur de mortalité infantile utilisé dans le Bilan Innocenti 20 n'est pas un taux annuel, mais une mesure sur 10 ans (c.-à-d. le taux des enfants âgés de 5 ans qui n'atteignent pas l'âge de 15 ans), un indicateur standard des Nations Unies.

figurent également parmi les 10 derniers au classement en matière de mortalité infantile. Quatre des 10 premiers pays au classement en matière de pauvreté infantile et six des 10 premiers pays au classement en matière d'inégalité des revenus figurent également parmi les 10 premiers pays au classement en matière de mortalité infantile.

Surpoids :



24^e



Plus d'un enfant sur 4 est en surpoids

Le Canada se classe 24^e sur 44 pays en ce qui concerne les enfants en surpoids (28 %). Dans les pays plus riches, les enfants issus de familles défavorisées sont davantage exposés au risque de surpoids, et on observe une tendance similaire d'un pays à l'autre. Quatre des 10 derniers pays au classement en matière d'inégalité des revenus et cinq des 10 derniers pays au classement en matière de pauvreté infantile figurent également parmi les 10 pays où le nombre d'enfants en surpoids est le plus élevé—soit le même nombre que pour l'inégalité des revenus. Cette corrélation est légèrement moins marquée lorsque l'on examine les premières places en matière de pauvreté infantile et de surpoids chez les enfants : trois des 10 premiers pays au classement en matière de pauvreté infantile se retrouvent également parmi les 10 premières places pour le surpoids chez les enfants, et le même nombre figure parmi les 10 premiers tant pour le surpoids que pour les inégalités de revenus. Ce constat suggère que si une situation économique précaire peut aggraver les facteurs liés au surpoids chez les enfants, les enfants issus de familles plus aisées ne sont pas à l'abri de ces risques.

Bien-être mental

Suicide chez les adolescents :



33^e

Avec un taux moyen sur trois ans de 8,4 pour 100 000 habitants, le Canada se classe 33^e sur 44 pays en matière de suicide chez les adolescents (âgés de 15 à 19 ans)—son pire classement à ce jour, qui reflète cruellement une réalité tragique pour de nombreuses familles canadiennes. Au niveau national, le lien entre le suicide chez les adolescents et les inégalités de revenus semble assez ténu, puisque seuls deux des 10 derniers pays au classement figurent également parmi les 10 derniers en matière d'inégalité des

revenus (le Japon et les États-Unis). Un résultat similaire apparaît lorsqu'on examine le lien entre les taux de suicide chez les adolescents et les taux de pauvreté infantile dans certains pays (au Japon, aux États-Unis et en Uruguay). Le lien est encore plus ténu lorsque l'on compare les premiers pays au classement selon ces indicateurs. Néanmoins, les taux élevés de suicide chez les adolescents au Canada mettent en évidence un problème grave qui doit être traité de toute urgence—on observe en outre d'importantes disparités au sein du pays quant aux groupes les plus touchés. Cette situation sera examinée dans le Bilan Innocenti 20.

Satisfaction de la vie :



13^e



Environ 3 enfants sur 4 déclarent être très satisfaits de leur vie

Le Canada se classe 13^e sur 37 pays, 76 % des jeunes y déclarant être très satisfaits de leur vie. Il convient de noter que le pays en tête du classement, les Pays-Bas, devance également le Canada en matière de pauvreté infantile et d'inégalité des revenus. Dans l'ensemble, cependant, les corrélations entre pays sont relativement faibles. Parmi les 10 pays affichant les meilleurs résultats en matière de satisfaction dans la vie, seuls deux figurent également parmi les 10 premiers en matière d'inégalité des revenus. Trois des 10 pays affichant les taux de pauvreté les plus bas figurent également parmi les 10 premiers en matière de satisfaction dans la vie. Trois des 10 pays les moins bien classés en matière d'inégalité des revenus figurent également parmi les 10 derniers en matière de satisfaction dans la vie, et ce chiffre tombe à deux lorsqu'on examine les pays au bas du classement en matière de pauvreté. Cependant, comme le souligne le Bilan Innocenti 20, la situation est différente au sein même des pays : les enfants issus des familles les plus défavorisées déclarent des niveaux de satisfaction dans la vie qui sont, en moyenne, inférieurs de 10 points de pourcentage à ceux des familles aux revenus les plus élevés.

Développement des compétences

Aptitudes sociales :



3 enfants sur 4 se font des amis facilement

Le Canada se classe 26^e sur 41 pays, trois enfants sur quatre se montrant confiants en leurs aptitudes sociales. On observe des liens significatifs entre les aptitudes sociales, d'une part, et les inégalités de revenus ainsi que la pauvreté infantile, d'autre part, dans l'ensemble des pays. Quatre pays figurent dans les 10 premiers, tant pour les aptitudes sociales que pour la pauvreté infantile, et la même tendance s'observe chez les

pays qui se classent en bas du tableau pour ces deux indicateurs. On observe une tendance similaire lorsqu'on examine les aptitudes sociales et les inégalités de revenus : quatre des 10 pays affichant les scores les plus faibles en matière d'aptitudes sociales figurent également parmi les 10 derniers en termes d'égalité des revenus. Dans le haut du classement, cinq pays figurent parmi les 10 premiers tant en matière d'aptitudes sociales que d'inégalités de revenus. Il convient de noter que le Canada présente les écarts socioéconomiques les plus importants en matière d'aptitudes sociales au sein de sa population (près de 15 points de pourcentage entre le quintile de revenu le plus bas et le plus élevé), suivi par la France et les États-Unis.

Compétences scolaires :



Environ 2 enfants sur 3 atteignent les compétences scolaires requises

Le Canada se classe sixième sur 43 pays—son meilleur résultat parmi les six indicateurs—with environ deux tiers (67 %) des enfants atteignant le niveau de compétence de base en mathématiques et en lecture. Toutefois, comme le souligne le Bilan Innocenti 19, les écarts en matière de compétences scolaires se creusent également au Canada : l'écart entre les notes moyennes en mathématiques des enfants issus des groupes socioéconomiques les

plus favorisés et ceux issus des groupes les plus défavorisés s'est accru de 13 points de pourcentage au pays depuis 2018. Dans l'ensemble des pays, on observe

un lien étroit entre les inégalités économiques et les résultats scolaires : huit des 10 pays classés parmi les plus touchés par la pauvreté infantile figurent également parmi les 10 derniers en matière de résultats scolaires. Six des 10 pays les plus touchés par les inégalités de revenus figurent aussi parmi les 10 derniers pays au classement sur le plan scolaire. La tendance semble moins marquée dans le sens inverse : trois des pays les mieux classés en termes de résultats scolaires figurent aussi parmi les 10 premiers au classement en matière de pauvreté infantile, soit un de moins que pour les inégalités de revenus.

Le Canada sera-t-il à la hauteur du défi et parviendra-t-il à améliorer la situation des enfants?

La résilience d'un pays et le bien-être de ses enfants vont de pair. À l'heure où le Canada s'efforce de consolider sa place sur la scène internationale et sa force au niveau national, il peut et doit viser mieux qu'un classement moyen parmi les pays comparables en matière de bien-être des enfants. Investir dans les enfants, c'est investir dans l'avenir du Canada.

Les jeunes ne devraient pas avoir à payer le prix des décisions des adultes qui ne tiennent pas compte d'eux. Même si le Canada dispose déjà de certains des éléments politiques nécessaires pour améliorer son classement médiocre en matière de bien-être des enfants, le contexte économique actuel exige que l'on accorde une plus grande attention à l'incidence sur les enfants; sinon, les progrès réalisés dans la lutte contre la pauvreté infantile continueront de s'effriter et les enfants continueront de prendre encore plus de retard.

On a beaucoup écrit sur la période tumultueuse que traversent présentement le Canada et le monde. Mais ce que l'on appelle ce « moment charnière » offre également une opportunité : celle de redéfinir la manière dont les enfants et les jeunes sont pris en considération dans l'élaboration des politiques. Non seulement le Canada a-t-il le devoir de veiller à ce que les besoins et les droits de chaque enfant soient respectés, mais les politiques visant à réduire les inégalités et à instaurer des conditions plus équitables aideront les jeunes à s'épanouir et à exploiter pleinement leur potentiel, ce qui portera ses fruits dans tout le pays pour les générations à venir. Tous les paliers de gouvernement au Canada ont la responsabilité commune de concrétiser cet objectif, ce qui ne pourra se faire qu'au moyen de politiques ambitieuses et stratégiques telles que :

- La priorisation des enfants dans le programme politique en leur accordant la priorité dans l'utilisation des ressources nationales, grâce à la mise en œuvre d'une stratégie nationale en faveur de l'enfance, à l'application généralisée d'une approche axée sur l'enfance et au suivi systématique des dépenses publiques consacrées aux enfants, afin de garantir le respect de leurs droits.
- Des investissements soutenus et ciblés dans les programmes fondamentaux de protection sociale, notamment les prestations de revenu familial et les appuis non financiers telles que l'éducation de la petite enfance à un coût abordable, afin de préserver et de renforcer leur efficacité pour réduire, puis éliminer à terme, la pauvreté infantile.
- La poursuite de l'expansion vers un programme d'alimentation scolaire véritablement universel à l'échelle nationale, notamment grâce à une augmentation des investissements fédéraux afin d'égaliser les contributions provinciales et territoriales.
- Un cadre réglementaire solide et à plusieurs niveaux visant à limiter les pratiques commerciales abusives à l'encontre des enfants.
- L'augmentation des investissements ciblés dans les mesures de soutien et les services en matière de santé mentale destinés aux enfants et aux jeunes, tout en veillant à ce que les critères d'admissibilité soient inclusifs du point de vue du genre, fondés sur l'équité et offerts également aux enfants de moins de 12 ans.
- Rendre obligatoires les Évaluations des répercussions sur les droits de l'enfant (ERDE) tout au long des phases de conception, de développement, de déploiement et de réglementation des produits et services numériques

ainsi que des systèmes d'intelligence artificielle ayant une incidence sur les enfants, en accordant une attention particulière aux effets sur la santé mentale qui y sont associés.

- Donner la priorité à la réconciliation en accélérant la finalisation et la mise en œuvre du cadre national de L'Initiative : Les enfants inuits d'abord, élaborée en concertation étroite avec les partenaires inuits. Cela devrait inclure la réintroduction du programme de bons alimentaires afin de lutter contre l'insécurité alimentaire persistante dans l'Inuit Nunangat. Parallèlement, collaborer avec les partenaires des Premières Nations afin de résorber les retards systémiques dans le cadre du principe de Jordan, de renforcer les capacités de prestation de services et d'éviter les retards dans la prise en charge des enfants des Premières Nations.

***Dans toutes les décisions
qui concernent les enfants
[...], l'intérêt supérieur
de l'enfant doit être une
considération primordiale.***

*Article 3 de la Convention des Nations Unies
relative aux droits de l'enfant*



Un message de Sevaun Palvetzian, présidente et cheffe de la direction d'UNICEF Canada

Chaque jour, les gouvernements font des choix concernant l'avenir, par exemple, les investissements à réaliser, les coupes à effectuer et les besoins à combler en priorité.

Mais l'avenir d'un pays se dessine plus tôt, dans la vie de ses enfants et de ses jeunes.

Que nous choisissons d'investir en eux ou de les laisser s'enliser, il s'agit d'un choix. Et au moment où ce rapport est publié, le Canada est confronté à une multitude de tels choix.

Depuis le dernier Bilan Innocenti de l'UNICEF, le contexte mondial ne cesse de se dégrader. Les crises humanitaires se sont aggravées. De nouvelles crises sont nées. Les alliances politiques, les dynamiques commerciales et les conditions économiques évoluent en temps réel.

Pour répondre à la situation, les gouvernements, y compris celui du Canada, ont accordé la priorité aux décisions relatives au commerce, à la défense et à la résilience économique. Il s'agit de choix importants qui façonneront notre avenir collectif, et en particulier celui dont hériteront nos enfants.

Mais alors que ces décisions sont prises, dans quelle mesure les besoins des enfants et des jeunes sont-ils systématiquement pris en compte? Trop souvent, la réponse est nébuleuse.

Si nos dirigeants ont besoin de preuves supplémentaires pour justifier les raisons pour lesquelles le bien-être des enfants doit occuper une place centrale dans la prise de décision publique, le Bilan Innocenti 20 de l'UNICEF en fournit une panoplie. Une fois de plus, le rendement global du Canada s'avère décevant puisqu'il se situe au 22^e rang parmi 37 pays riches. Nous sommes devancés par des homologues tels que les Pays-Bas, le Danemark, la France et l'Irlande, des pays dont nous suivions autrefois le rythme, mais qui nous dépassent aujourd'hui largement.

- Un enfant sur cinq au Canada continue de vivre dans la pauvreté, ce qui classe le pays au 26^e rang à l'échelle mondiale.

- Le taux de mortalité infantile augmente. Au rythme actuel, un enfant de cinq ans sur 1 000 au Canada ne franchira pas le cap de ses 15 ans, ce qui nous situe au 31^e rang.
- Le Canada demeure l'un des pays où le taux de suicide chez les adolescents est le plus élevé, figurant au 33^e rang du classement.

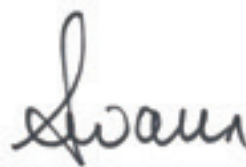
Le message du Bilan Innocenti 20 est clair. Les pays qui choisissent de prioriser les enfants et d'investir en conséquence sont plus forts pour autant.

Il existe toutefois des raisons de se montrer optimiste. Le Canada a fait preuve d'ambition à certains moments décisifs. Des politiques de protection sociale efficaces ont réellement exercé une influence, comme le montre l'incidence de la Prestation canadienne pour enfants, qui a permis d'extraire des enfants de la pauvreté lorsqu'elle a été déployée pour la première fois. Parallèlement, le recul récent montre que les progrès ne sont ni automatiques ni permanents en l'absence d'un engagement soutenu.

Nous devons faire davantage de choix de ce genre, guidés par des données, informés par les enfants et les jeunes eux-mêmes, et soutenus par une approche véritablement holistique. Cela signifie qu'il faut tenir compte du point de vue de l'enfant dans l'élaboration des politiques et s'engager de manière concrète auprès des enfants et des jeunes, non pas après coup, mais en tant qu'élément fondamental du processus décisionnel.

En cette période d'incertitude géopolitique et économique, investir dans les enfants, par le biais d'aides au revenu importantes, d'un programme d'alimentation scolaire universel, de soins de santé mentale accessibles et de politiques qui défendent leurs droits, constitue l'un des moyens les plus efficaces d'édifier un avenir stable et florissant.

Il n'y a pas de solution crédible pour une prospérité à long terme qui ne passe pas par nos enfants. Le choix nous appartient.



Sevaun Palvetzian

Présidente et cheffe de la direction
UNICEF Canada

Mesurer les inégalités dans les pays riches

L'UNICEF publie la série des Bilans Innocenti depuis le début du XXI^e siècle dans le but de suivre les progrès réalisés par les pays riches⁴ en matière de bien-être des enfants⁵ en s'appuyant sur les données les plus fiables disponibles. Chaque édition du bilan aborde un sujet différent, par exemple les décès d'enfants dus à des accidents, l'éducation de la petite

enfance ou les conséquences des changements climatiques. La pauvreté infantile, les inégalités et le bien-être multidimensionnel figurent parmi les sujets récurrents au fil des ans (voir l'annexe A). Le Bilan Innocenti 20 évalue les mêmes six indicateurs clés (tableau 1) présentés pour la première fois dans le Bilan Innocenti 16 et utilisés dans le Bilan Innocenti 19,

selon les ensembles de données les plus récents à notre disposition. En raison des cycles de collecte de données, des statistiques actualisées ne sont disponibles que pour deux des indicateurs clés, par conséquent, bon nombre des chiffres présentés dans le Bilan Innocenti 20 sembleront familiers aux lecteurs du Bilan Innocenti 19⁶.

Tableau 1 : Aperçu des indicateurs clés utilisés pour mesurer le bien-être des enfants

Dimension	Composants	Indicateurs	Source
Santé physique	• Mortalité infantile	Taux de mortalité infantile, 5 à 14 ans	Projet du Groupe interinstitutions des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité infantile (UN IGME), 2024
	• Surpoids	% d'enfants et d'adolescents en surpoids, 5 à 19 ans	Données de la Collaboration sur les facteurs de risque des maladies non transmissibles (NCD-RisC), Organisation mondiale de la Santé (OMS)/Lancet, 2022
Bien-être mental	• Satisfaction de la vie	% d'enfants très satisfaits de leur vie à 15 ans	Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), 2022
	• Suicide chez les adolescents	Taux de suicide, 15 à 19 ans	Base de données de l'OMS sur la mortalité, 2023 ou plus récentes données disponibles
Développement des compétences	• Compétences scolaires	% d'élèves maîtrisant la lecture et les mathématiques à 15 ans	OCDE, PISA, 2022
	• Aptitudes sociales	% d'élèves qui se font facilement des amis à l'école à 15 ans	OCDE, PISA, 2022

REMARQUE : Pour toutes les précisions sur les indicateurs susmentionnés, se reporter au Bilan Innocenti 20. Les données du Canada pour l'indicateur de satisfaction à l'égard de la vie ont été remplacées à l'aide des données de l'équipe canadienne obtenues dans le cadre de l'Enquête sur les comportements de santé des jeunes d'âge scolaire, une étude de l'Organisation mondiale de la Santé.

C'est également la raison pour laquelle le classement des pays (tableau 2) a peu évolué depuis le rapport précédent, publié en 2025. Le Canada,

par exemple, se situe toujours dans la moyenne pour la plupart des indicateurs, occupant la 22^e place au classement global⁷. Ce classement

moyen correspond au rendement du Canada selon trois dimensions fondamentales, c'est-à-dire la santé physique (27^e), le bien-être mental (22^e)

4 Le Bilan Innocenti porte principalement sur les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et/ou de l'Union européenne (UE).

5 Dans le présent Bilan Innocenti, le terme « enfants » désigne toute personne âgée de moins de 18 ans, conformément à la définition du terme « enfant » figurant dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Le terme « enfant » est utilisé par souci de concision, mais il englobe les nourrissons, les jeunes enfants et les adolescents, sauf indication contraire. Dans certains cas, le Document canadien d'accompagnement inclut les points de vue de jeunes âgés de plus de 18 ans, compte tenu de leur proximité avec les expériences des jeunes de 18 ans et moins.

6 Toutefois, un pays qui ne figurait pas dans le Bilan Innocenti 19, l'Uruguay, a été ajouté à la cohorte du Bilan Innocenti 20.

7 Vous trouverez de plus amples renseignements sur la méthodologie utilisée pour établir le classement dans le Bilan Innocenti 20.

et les compétences (20^e), tout comme dans le Bilan Innocenti 19. De même, les trois pays les mieux classés, soit les Pays-Bas, le Danemark et la France, se situent dans le tiers supérieur pour les trois dimensions du bien-être de l'enfant, tandis que quatre des cinq pays les moins bien classés, soit l'Uruguay, la Türkiye, le Chili et la Colombie, se situent dans le tiers inférieur pour chacune de ces dimensions. Certains pays, comme la Grèce, l'Islande et la Slovaquie, présentent des écarts importants d'une dimension à l'autre, se classant dans un tiers différent pour chacune d'entre elles. Il est important de noter que, si les pays se voient attribuer un classement pour les dimensions où les deux indicateurs étaient disponibles, ils ne sont classés globalement que si des données étaient disponibles pour les six indicateurs.

Le Bilan Innocenti 20 a pour but de s'appuyer sur l'analyse présentée dans le Bilan Innocenti 19 en examinant les résultats des pays du classement en matière d'inégalités, ainsi que l'incidence potentielle de ces facteurs sur leur rendement selon les six indicateurs clés. Puisque les données à l'échelle de la population peuvent masquer les inégalités entre les groupes et que les inégalités économiques ne constituent qu'une seule forme d'inégalité parmi plusieurs autres, ce document d'accompagnement tirera parti de données désagrégées supplémentaires propres au Canada afin d'examiner les écarts qui existent entre les provinces et les territoires et selon diverses caractéristiques sociodémographiques. De plus, le Document canadien d'accompagnement fait état des points de vue de jeunes vivant au Canada recueillis par le biais de la plateforme de sondage U-Report.

Tableau 2 : Tableau de classement du bien-être de l'enfant

	Nom du pays	Santé physique	Bien-être mental	Compétences
1	Pays-Bas	5	1	11
2	Danemark	1	4	7
3	France	2	12	9
4	Portugal	10	3	21
5	Suisse	8	15	6
6	Irlande	11	24	1
7	Lituanie	13	13	13
8	Espagne	22	5	17
9	Roumanie	24	2	22
10	Hongrie	29	6	14
11	Suède	14	16	15
12	Italie	17	10	25
13	Slovaquie	16	29	2
14	Finlande	23	17	16
15	Croatie	34	7	4
16	Autriche	20	23	8
17	Japon	3	32	12
18	Lettonie	12	9	29
19	Slovaquie	25	11	26
20	Islande	6	26	27
21	Tchéquie	4	25	31
 22	Canada	27	22	20
23	Grèce	26	8	33
24	Royaume-Uni	21	28	19
25	Allemagne	15	21	34
26	Malte	19	18	35
27	République de Corée	30	34	3
28	Bulgarie	32	14	32
29	Estonie	28	30	24
30	Pologne	18	31	30
31	Costa Rica	37	20	39
32	Nouvelle-Zélande	33	37	23
33	Colombie	39	27	37
34	Uruguay	35	35	38
35	Mexique	41	19	40
36	Türkiye	36	36	36
37	Chili	40	33	41
	Australie	31	s.o.	18
	Belgique	7	s.o.	5
	Norvège	9	s.o.	10
	États-Unis	38	s.o.	28

REMARQUES :

Pour de plus amples précisions, veuillez consulter l'annexe technique du Bilan Innocenti 20 (tableau 1). Les classements sont établis à partir des scores z des six indicateurs sous-jacents selon les trois dimensions. Le classement porte sur 37 pays pour lesquels les données sont de qualité suffisante pour l'ensemble des six indicateurs. Quatre pays (l'Australie, la Belgique, la Norvège et les États-Unis) sont présentés séparément en bas du tableau, car ils ne disposent pas de données correspondant à la dimension « bien-être mental ». Chypre, Israël et le Luxembourg sont exclus en raison de données manquantes dans plusieurs dimensions.



Qu'est-ce que U-Report?

U-Report est une plateforme de sondage élaborée par l'UNICEF pour les jeunes de 13 à 24 ans qui offre un aperçu unique des réalités vécues par les jeunes d'un bout à l'autre du Canada. Comptant plus de 3 000 membres répartis dans toutes les provinces et tous les territoires, la plateforme recueille en temps réel les points de vue des jeunes sur les enjeux qui leur tiennent le plus à cœur. Comme ces membres expriment périodiquement leur opinion sur les difficultés qui pèsent sur leur bien-être, leurs contributions constituent une source d'information essentielle sur la manière dont les inégalités se font sentir au quotidien. L'intégration de ces points de vue dans le Bilan Innocenti 20 enrichit l'analyse en ancrant les tendances nationales dans la réalité concrète. Les réponses des jeunes mettent en lumière des préoccupations émergentes, révèlent des lacunes dans les politiques et les services et contribuent à garantir que les recommandations reflètent les priorités cernées par les jeunes eux-mêmes.

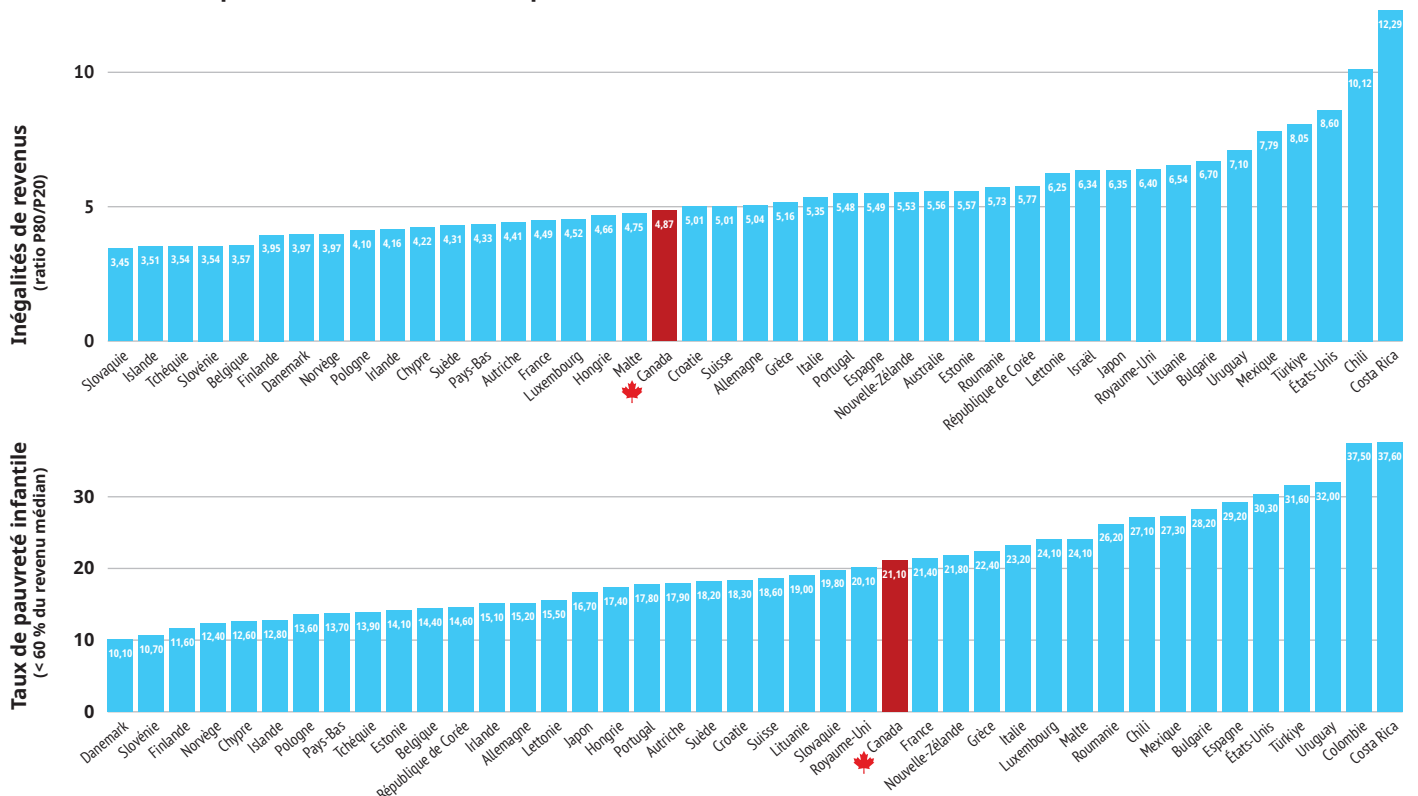
Où en est le Canada en matière d'inégalités?

Le Canada se classe 19^e parmi 43 pays en matière d'inégalités de revenus (malgré une certaine amélioration dans ce domaine au cours des deux dernières décennies). Bien que ce ne soit pas systématiquement le cas,

les pays où les inégalités de revenus sont plus marquées ont également tendance à afficher des taux de pauvreté infantile plus élevés⁸. Le Canada s'inscrit dans cette tendance, se classant dans le tiers médian des pays

du Bilan Innocenti 20 (26^e sur 42) en ce qui a trait à la pauvreté infantile, avec un peu plus d'un enfant sur cinq touché, soit le double du taux enregistré par le Danemark qui affiche les meilleurs résultats (figure 1).

Figure 1 : Inégalités de revenus (ratio P80/P20), 2023 ou plus récentes données disponibles; taux de pauvreté infantile, 2024 ou plus récentes données disponibles



REMARQUES : Pour de plus amples précisions, veuillez consulter l'annexe technique du Bilan Innocenti 20 (figure 2).

⁸ Il existe quelques exceptions qui peuvent s'expliquer en partie par des politiques différentes quant aux prestations, à la fiscalité et à d'autres politiques en place axées particulièrement sur les familles avec enfants.

Comment la pauvreté infantile a-t-elle évolué au Canada au fil des ans?

Au cours des dernières années, le taux de pauvreté a grimpé au Canada, comme en témoignent les indicateurs nationaux suivis par Statistique Canada⁹. L'incidence de la pauvreté au sein de la population générale s'élevait à 11,0 % en 2024, un chiffre relativement stable par rapport à 2023 (11,1 %), mais qui reflète une tendance à la hausse amorcée en 2021, laquelle a inversé cinq ans de progrès constants enregistrés de 2015 à 2020, une année ayant marqué un niveau historiquement bas (7,0 %). Le taux de pauvreté infantile, qui a connu une évolution semblable, s'élevait en 2024 à 11,5 %, soit un niveau légèrement supérieur à celui de l'ensemble de la population.

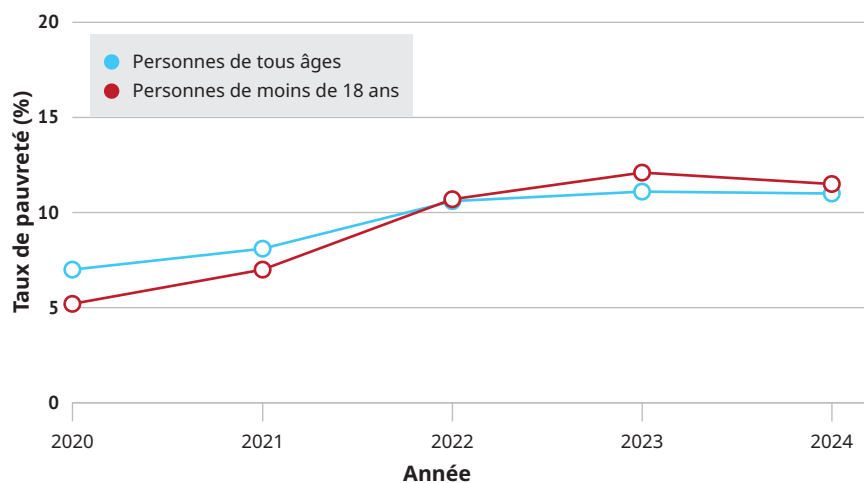
En résumé, la pauvreté infantile augmente au même rythme que celle de la population générale. Le Canada n'est donc plus en voie d'atteindre l'objectif fixé par la loi consistant à réduire le taux de pauvreté de 50 % d'ici 2030 (figure 2). Au-delà des taux globaux, le degré de pauvreté (ou la mesure dans laquelle les personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté) constitue un autre indicateur important. En 2024, la proportion de personnes dont le revenu familial disponible était inférieur à 75 % du seuil de pauvreté officiel, connu sous le nom de pauvreté économique extrême, s'élevait à 5,7 %, sans amélioration par rapport à 2023 (Statistique Canada, 2026h). Les personnes appartenant aux deux quintiles les plus bas de la répartition des revenus au Canada ne détiennent qu'environ 21 % du revenu national total après impôt (Statistique Canada, 2026h).

Les inégalités derrière les chiffres

Il est important de noter que ces chiffres nationaux, bien qu'utiles, masquent la réalité des inégalités à l'échelle de la population. Il existe des différences considérables entre les provinces et les territoires (figure 3). Par exemple, les provinces affichant les taux de pauvreté infantile les plus faibles en 2024 sont le Québec (5,8 %) et l'Île-du-Prince-Édouard (11,1 %), tandis que les provinces enregistrant les taux les plus élevés sont la Saskatchewan (15,1 %) et le Manitoba (14,8 %). Ces variations interprovinciales sont importantes et témoignent du poids des réalités économiques régionales dans l'évolution de la pauvreté infantile. Au sein des provinces, il existe également des variations régionales. Les grands centres urbains connaissent généralement des niveaux de pauvreté plus élevés par rapport à la moyenne nationale, ce qui peut s'expliquer par le fait que le coût de la vie y est plus élevé. Cependant, les choix en matière de politique publique jouent aussi un rôle. Les taux inférieurs du Québec, par exemple, peuvent être partiellement attribués au paysage unique de sa politique sociale caractérisé par des niveaux d'aide sociale plus élevés, un congé parental prolongé et un programme robuste de garderies subventionnées antérieur au système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

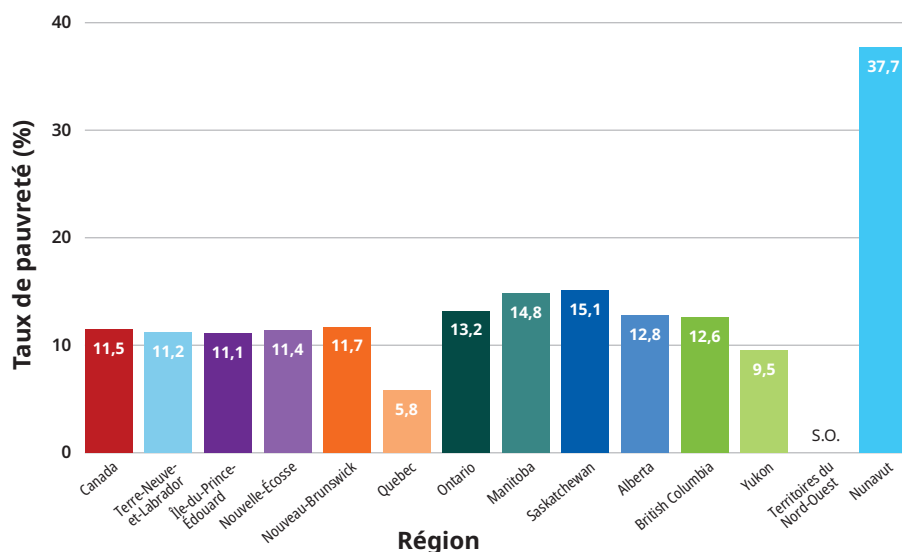
En raison de facteurs tels que les défis systémiques, l'isolement géographique et le coût élevé de la vie, les seuils de pauvreté dans les territoires ont historiquement eu tendance à dépasser les chiffres provinciaux, le Nunavut en particulier se situant à un niveau exceptionnellement élevé. Toutefois,

Figure 2 : Le taux de pauvreté officiel du Canada, de 2020 à 2024



Source : Tableau 11-10-0135-01 de Statistique Canada (2026j).

9 La mesure du panier de consommation, qui diffère de la principale mesure de la pauvreté utilisée dans le Bilan Innocenti 20.

Figure 3 : Les taux de pauvreté provinciaux et territoriaux (de 0 à 18 ans), 2024

Source : Tableau 11-10-0135-01 de Statistique Canada (2026j).

en 2024, le taux de pauvreté infantile du Yukon (9,5 %) était supérieur à celui de la plupart des provinces. (Le taux de pauvreté infantile n'était pas disponible pour les Territoires du Nord-Ouest, mais le taux global correspondait à 10,0 %). Parallèlement, d'importantes inégalités persistent entre le Nunavut et le reste du pays. En 2024, 37,7 % des enfants du territoire vivaient dans la pauvreté (Statistique Canada, 2026j).

Les disparités démographiques sont également prononcées d'une région à l'autre. Bien que l'on ne dispose pas de données ventilées pour les sous-populations de moins de 18 ans, le taux de pauvreté global en 2024 parmi les minorités visibles (15,5 %) était environ 74 % plus élevé que celui des personnes n'appartenant pas à ce groupe (8,9 %) (Statistique Canada, 2026l). Les immigrants (âgés de 15 ans et plus) connaissent des taux de pauvreté supérieurs d'environ 41 % à ceux du même groupe d'âge nés

au Canada (12,3 % comparativement à 8,7 %). Au sein de la population autochtone, ce taux grimpe à 17,9 % et dépasse de 66 % celui des non-autochtones (10,8 %). Les personnes en situation de handicap (âgées de 15 ans et plus) sont environ 50 % plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que leurs pairs sans handicap (12,6 % comparativement à 8,4 %) (Statistique Canada, 2026k). Par ailleurs, les enfants issus de familles monoparentales dirigées par une femme sont confrontés à un taux de pauvreté stupéfiant de 29,7 %, soit plus de deux fois et demie la moyenne nationale en matière de pauvreté infantile (Statistique Canada, 2026j). Ces chiffres témoignent de la persistance de l'héritage du colonialisme, du racisme, du capacitisme et d'autres formes de discrimination et du fait que les barrières sociales et économiques continuent de faire obstacle à certains groupes de manière disproportionnée.

Soulignons encore une fois que d'autres méthodes de mesure de la pauvreté, y compris la mesure utilisée dans le Bilan Innocenti 20, connue sous le nom de MFR-60, brossent un tableau encore plus inquiétant que celui de la mesure du panier de consommation. Le dernier rapport national de Campagne 2000 sur la pauvreté infantile, *Investir dans l'avenir* (2026) qui utilise la Mesure de faible revenu de la famille de recensement après impôt (MFRFR-Apl)¹⁰, situait le taux de pauvreté infantile au Canada en 2023 à 18,3 %, ce qui représente près de 1,4 million d'enfants. Cette analyse estime qu'au rythme actuel, l'éradication de la pauvreté infantile exigerait environ 400 ans. Si l'on considère que l'enfance ne dure que 1 120 jours, les enfants ne peuvent évidemment pas se permettre d'attendre aussi longtemps.

10 Semblable à la mesure utilisée dans le Bilan Innocenti 20 (la MFR-60), hormis le fait que la MFRFR-Apl définit la pauvreté comme étant un revenu inférieur à 50 %, et non à 60 %, de la moyenne.

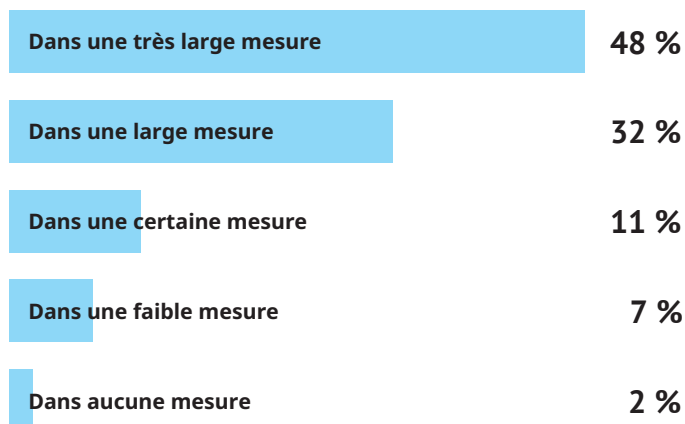


80 % des jeunes affirment que les disparités en matière de revenu familial créent des obstacles à leur pleine participation ou à leur réussite (48 % « dans une très large mesure » et 32 % « dans une large mesure »).

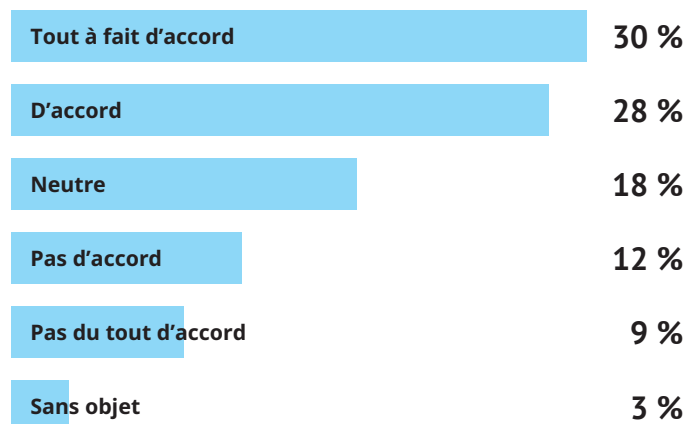


58 % des personnes interrogées conviennent que les difficultés financières ont une incidence sur leur vie quotidienne (30 % « tout à fait d'accord » et 28 % « d'accord »).

Dans quelle mesure estimez-vous que les disparités en matière de revenu familial créent des obstacles à la pleine participation ou à la réussite, que ce soit dans votre cas ou dans le cas d'une personne de votre entourage?



Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec l'affirmation suivante : j'ai souvent l'impression que les difficultés financières ont une incidence sur ma vie quotidienne.



U Report UNICEF 201 ont répondu sur 212 personnes interrogées

U Report UNICEF 171 ont répondu sur 176 personnes interrogées

L'insécurité alimentaire au Canada

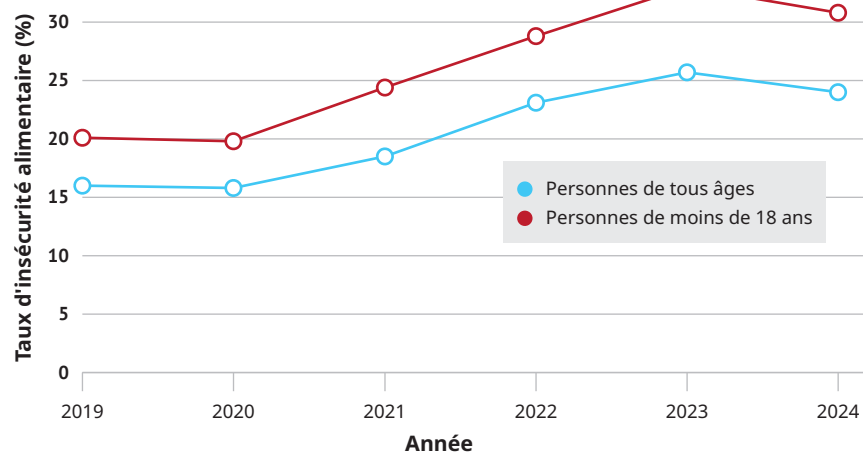
Un indicateur distinct, mais connexe, qui doit être pris en compte dans le cadre de toute discussion sur les inégalités au Canada est celui de l'insécurité alimentaire définie comme un accès inadéquat à une nourriture suffisante (ou de qualité suffisante) pour répondre aux besoins fondamentaux d'un individu. Les données montrent qu'il existe des liens étroits entre le revenu et l'insécurité alimentaire, le risque d'insécurité alimentaire étant beaucoup plus élevé chez les

personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Une analyse des résultats de l'Enquête canadienne sur le revenu de 2021 révèle un écart de revenus marqué en ce qui concerne les taux d'insécurité alimentaire alors que ceux-ci atteignent 30,4 % chez les familles du quintile de revenu le plus bas, comparativement à seulement 6,6 % chez celles du quintile le plus élevé (Uppal, 2023).

Les médias ont largement fait état ces dernières années d'une forte augmentation de la fréquentation des banques alimentaires, et ce à juste titre. Le rapport Bilan-Faim 2025

publié par Banques alimentaires Canada signale que les visites enregistrées à l'échelle de son réseau national de banques alimentaires ont dépassé les 2,1 millions en mars 2025 uniquement, soit une augmentation vertigineuse de 99,4 % par rapport à 2019. Malgré le débat politique à ce sujet (l'insécurité alimentaire ayant été mentionnée plus de 1 000 fois dans le harsard de la Chambre des communes¹¹ au cours des cinq dernières années), peu de progrès ont été réalisés à cet égard (figure 4).

11 Le compte rendu officiel des débats parlementaires.

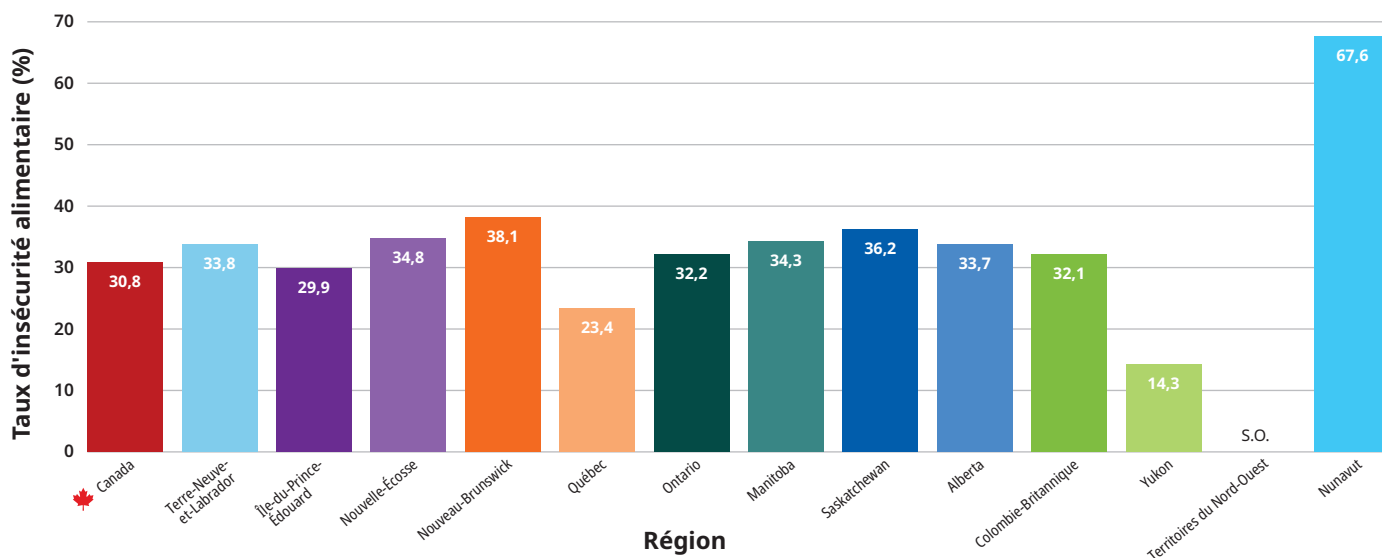
Figure 4 : L'insécurité alimentaire au Canada, de 2019 à 2024

Source : Tableau 13-10-0835-01 de Statistique Canada (2026i).

De 2019 à 2024, le pourcentage de personnes en situation d'insécurité alimentaire au Canada est passé de 16,0 à 24,0 % (soit près d'une personne sur quatre). Chez les enfants, ce chiffre se rapproche d'un sur trois (30,8 %).

Encore une fois, cette problématique touche de manière disproportionnée les minorités visibles (30,4 %), les immigrants récents (30,8 %) et les peuples autochtones (34,7 %) (Statistique Canada, 2026i).

Il existe également, là encore, des variations notables d'une région à l'autre (figure 5). En 2024, les provinces où la proportion d'enfants vivant dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire était la plus élevée étaient le Nouveau-Brunswick (38,1 %) et la Saskatchewan (36,2 %). Le Québec a quant à lui enregistré de meilleurs résultats par rapport aux autres provinces en affichant le taux le plus faible, bien que néanmoins préoccupant, de 23,4 % (Statistique Canada, 2026i). Parmi les territoires, le Yukon dépasse toutes les provinces avec un taux de 14,3 %, alors que le Nunavut se situe à 67,6 %, ce qui signifie que deux tiers des enfants de la région connaissent une insécurité alimentaire (une fois de plus, les données propres aux enfants ne sont pas disponibles pour les Territoires du Nord-Ouest, mais à l'échelle de l'ensemble de la population, l'insécurité alimentaire se situe à 16,4 %). Globalement, les données présentées ici sont très claires. Malgré quelques avancées politiques au cours de la dernière décennie, il est urgent de prendre des mesures supplémentaires.

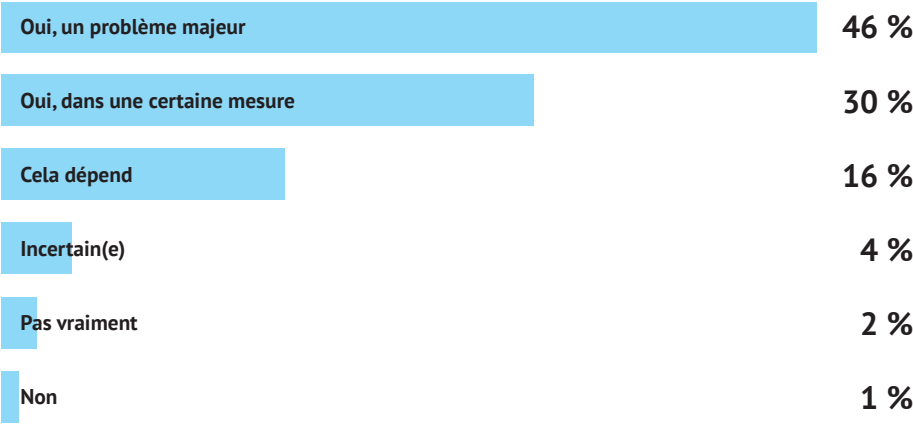
Figure 5 : Les taux d'insécurité alimentaire dans les provinces et territoires, 2024

Source : Tableau 13-10-0835-01 de Statistique Canada (2026i).



Les jeunes reconnaissent que l'insécurité alimentaire est généralisée et urgente. Près de la moitié des personnes interrogées (46 %) affirment que l'insécurité alimentaire constitue « un problème majeur » pour les jeunes au Canada, tandis que d'autres estiment qu'il s'agit d'un problème « dans une certaine mesure » (30 %).

L'insécurité alimentaire signifie ne pas disposer d'un accès fiable à une alimentation suffisante, abordable, de qualité et nutritive. Estimez-vous que l'insécurité alimentaire constitue un problème pour les jeunes du Canada à l'heure actuelle?



U Report UNICEF

201 ont répondu sur 218 personnes interrogées

Quelles sont les causes à l'origine de cette évolution?

Une série de facteurs interconnectés continuent de contribuer à la précarité financière des enfants et des familles d'un bout à l'autre du Canada. En dépit d'une stabilisation plus récente, de nombreux ménages subissent encore les conséquences de l'effet cumulatif d'une période prolongée d'inflation agressive observée de 2021 à 2023 sans précédent au Canada depuis 2011 (Statistique Canada, 2025a). Bien que l'année 2025 ait été marquée par la plus faible augmentation annuelle moyenne en cinq ans, les prix demeurent élevés, affichant un bond de près de 20 % depuis 2020 (Statistique Canada, 2026d). Les coûts du logement et de la nourriture ont largement

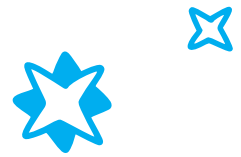
dépassé la croissance des salaires au cours de cette période et les gains plus récents n'ont pas été suffisants pour compenser l'incidence globale de la hausse des prix (Statistique Canada, 2025b). La pandémie a également pesé sur les inégalités de revenus. Selon un rapport de 2024 de la directrice parlementaire du budget, les ménages des deux quintiles les plus élevés ont vu leurs revenus marchands augmenter trois fois plus vite en moyenne que ceux des deux quintiles les plus bas au cours de la pandémie. Si l'on conjugue cette situation à d'autres tendances macroéconomiques¹² liées aux conflits internationaux et aux différends commerciaux, il est bien évident que de nombreux enfants grandissent dans des foyers au sein desquels il est de plus en plus difficile

de satisfaire les besoins fondamentaux (Cléophat et Nicol, 2024). Au bout du compte, la décision consistant à veiller à ce que les individus et les familles disposent d'un filet de sécurité sociale adéquat sur lequel s'appuyer lorsqu'ils sont confrontés à des vents contraires économiques relève d'un choix politique. Lorsque des politiques et des investissements adaptés ne sont pas mis en place, ce sont souvent les enfants qui en subissent les conséquences les plus graves.

12 L'économie canadienne a perdu environ 84 000 emplois en février 2026, ce qui représente l'une des baisses les plus marquées observées en dehors du contexte de la pandémie, et le taux de chômage a grimpé à 6,7 % (Statistique Canada, 2026f).



Perceptions des enfants sur les inégalités et le bien-être



Rédigé par : Isabella (18 ans), Colombie-Britannique, et Lily (17 ans), Colombie-Britannique, anciennes participantes au Programme jeunesse de défense et de promotion des droits d'UNICEF Canada

Les inégalités économiques englobent la répartition inégale de la richesse et des revenus, mais elles ne se limitent pas aux questions d'argent étant donné qu'elles ont des répercussions sur des ressources essentielles telles que les soins de santé, l'éducation, le logement et le coût de la vie. Les inégalités économiques sont extrêmement répandues dans la vie des jeunes. En l'absence d'un accès équitable aux ressources, les jeunes d'aujourd'hui ne sont pas seulement pénalisés, leur bien-être physique et mental, ainsi que leur confiance en eux, sont compromis. Ses conséquences, tant tangibles qu'intangibles, se font sentir jusqu'à l'âge adulte et ont une incidence sur les générations suivantes. Chaque enfant devrait avoir la possibilité de vivre une vie débordante de possibilités et l'occasion d'explorer et d'apprendre en toute sécurité. Malheureusement, en raison des inégalités économiques, ce n'est pas toujours le cas au Canada, mais grâce à une politique ciblée, il est possible d'y parvenir.



Santé physique

Les inégalités économiques interviennent également dans les activités quotidiennes qui façonnent la santé des jeunes. Au Canada, la situation financière détermine souvent la santé d'un enfant. Chez les familles à faibles revenus, les aliments nutritifs sont plus dispendieux et plus difficiles d'accès, en particulier au sein des communautés rurales ou nordiques où les coûts de l'épicerie peuvent doubler comparativement à ceux des zones urbaines. Les familles peuvent avoir recours à des repas transformés moins chers, ce qui augmente les risques de surpoids et de mauvaise alimentation.

L'inégalité d'accès se manifeste également dans le domaine des loisirs et des soins de santé. Alors que certains jeunes participent à des programmes sportifs tout au long de l'année ou fréquentent des cliniques privées, d'autres doivent affronter de longues listes d'attente pour obtenir des services de physiothérapie ou de santé mentale. Les espaces sûrs

propices à l'activité physique, tels que les parcs, les pistes cyclables ou même les trottoirs, ne sont pas répartis uniformément parmi les quartiers. Ces lacunes influencent à la fois la santé physique et le sentiment d'appartenance. L'équité signifierait que chaque jeune, quelle que soit sa situation, puisse accéder aux espaces et aux services qui lui permettent de rester en bonne santé.



Bien-être mental

Les inégalités économiques exercent une incidence lente, mais insidieuse sur la santé mentale et le bien-être général. Lorsque les jeunes constatent que leurs parents s'inquiètent des factures, ils peuvent éprouver un sentiment de culpabilité et se sentir comme un fardeau, chose qu'aucun enfant ne devrait avoir à subir. De nombreuses zones de recrutement scolaire, comme celles de la Colombie-Britannique, comprennent des élèves issus d'un large éventail de milieux socioéconomiques, ce qui peut créer une pression constante poussant les

élèves à rivaliser avec les plus riches. Les jeunes peuvent avoir honte s'ils n'ont pas les moyens de se procurer certains vêtements ou de participer à certaines activités. Les événements sociaux organisés par l'école, comme les soirées dansantes où les billets peuvent coûter plus de 100 dollars et où l'on s'attend à ce que les étudiants portent des tenues de soirée, peuvent exacerber cette gêne. De nombreux étudiants à faibles revenus sont susceptibles d'éviter systématiquement ces événements, ce qui peut accroître leur sentiment d'isolement social.

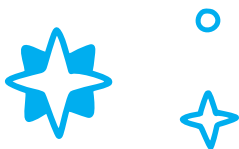
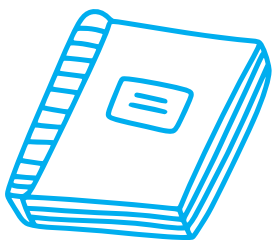
Les inégalités limitent également l'accès au soutien en matière de santé mentale. Les accompagnateurs scolaires sont souvent surchargés et les consultations ou thérapies externes sont coûteuses, ce qui signifie que les jeunes ne sont pas en mesure de recevoir l'aide cohérente dont ils ont besoin. Tous ces facteurs combinés peuvent sérieusement miner la confiance d'un élève et entraîner un cycle de pessimisme, car il est difficile de nourrir l'espoir en l'avenir lorsqu'on a l'impression que le système nous voue à l'échec.



Développement des compétences

Au Canada, l'apprentissage dépend de plus en plus de facteurs extérieurs à la salle de classe, tels qu'une connexion Internet fiable, le tutorat, les activités parascolaires et le transport. Pour certains, la maison constitue un espace calme et stable permettant de se détendre ou d'étudier, tandis que pour d'autres, il s'agit d'un endroit où la connexion Wi-Fi est défaillante et où les voix bruyantes limitent la productivité.

Lorsque les activités parascolaires sont assorties de frais ou d'un équipement coûteux, elles deviennent des obstacles au développement. Les jeunes issus de milieux plus aisés ont plus facilement accès à l'exploration des arts, aux clubs scientifiques ou aux expériences de leadership qui renforcent la confiance en soi et les compétences sociales, autant d'occasions qui peuvent ensuite leur ouvrir les portes des universités et du marché du travail. D'autres, en revanche, peuvent avoir l'impression que leur potentiel est défini par leur situation, perpétuant ainsi un cycle d'inégalité. L'inégalité d'accès façonne l'avenir que les enfants envisagent pour eux-mêmes, non pas en raison de leur talent, mais à cause des ressources qui les entourent.



idée!

Appel à l'action de la part des jeunes

- **Recommandation n° 1 :** Des services de santé mentale gratuits ou peu coûteux devraient être accessibles au sein de toutes les écoles et de toutes les communautés. Ces services devraient également être cohérents et structurés.
- **Recommandation n° 2 :** Les dirigeants devraient écouter les jeunes de manière constructive, non seulement en leur demandant leur avis, mais aussi en les intégrant aux consultations en matière de lois, de politiques et de décisions qui les concernent. Il pourrait s'agir de faire participer les jeunes à des conseils consultatifs exploitables (plutôt que de créer des conseils de jeunes symboliques) ainsi qu'à des consultations dans les écoles afin d'inclure les élèves directement touchés.
- **Recommandation n° 3 :** Le processus décisionnel devrait également être plus transparent et évaluatif afin que les jeunes puissent constater clairement comment leur contribution a été mise à profit. Si les jeunes racontent leurs expériences et expriment leurs idées, ils doivent pouvoir savoir si leur voix a influencé la décision finale.
- **Recommandation n° 4 :** Les gouvernements et les communautés devraient investir davantage dans des espaces sécurisés et des programmes pour la jeunesse où les jeunes peuvent passer du temps, nouer des amitiés et se sentir soutenus, quelle que soit leur situation financière. Cela pourrait se traduire par des activités parascolaires abordables ou gratuites, comme des équipes de sport, des programmes d'arts, des programmes de musique, du tutorat et des clubs culturels.

Le Canada doit prendre des mesures visant à garantir que tous les enfants et les jeunes, quel que soit leur milieu, aient accès aux ressources, aux services et aux systèmes de soutien dont ils ont besoin pour maintenir un mode de vie sain et créer un sentiment d'épanouissement. Les gouvernements doivent veiller à ce que les jeunes fassent partie intégrante du processus d'élaboration et de mise en œuvre des programmes et des politiques. Lorsque les jeunes ont la possibilité d'agir en tant que leaders, les communautés commencent à rompre les cycles d'inégalité et à bâtir un avenir où personne n'est défini par ses circonstances. Un avenir où les jeunes ont la chance de s'épanouir selon leur propre définition de soi est un avenir où les jeunes peuvent prospérer.

Analyse approfondie : comment les inégalités économiques influencent le bien-être des enfants

Inégalités et santé physique

De nombreuses recherches confirment la corrélation entre les inégalités économiques et la santé physique des enfants. Le Bilan Innocenti 20 fait référence à des études menées en Australie, aux États-Unis, au Royaume-Uni et au Canada selon lesquelles les enfants qui grandissent dans des ménages à faible revenu au cours de leurs cinq premières années présentent souvent un état de santé moins favorable à la fin de l'enfance et à l'adolescence (entre 6 et 18 ans). Cela peut se manifester par des maladies qui limitent les activités quotidiennes, la multiplication des infections, une moins bonne santé déclarée par les parents, des taux plus élevés de surpoids ou d'obésité et un plus grand nombre de visites à l'hôpital. Des études menées dans d'autres pays sur lesquelles se fonde ce rapport dégagent des tendances semblables. Par exemple, une analyse de l'Enquête sur les comportements de santé des enfants d'âge scolaire (HBSC) de 2021-2022 réalisée pour le Bilan Innocenti 20 a révélé que, parmi 31 pays, 39 % des enfants issus de familles plus aisées qualifiaient leur santé d'« excellente », comparativement à seulement 27 % des enfants issus de familles moins fortunées. Bien que ces résultats fassent état d'une corrélation et non d'une cause directe, le statut économique influence directement l'accès à une alimentation saine, à l'activité physique, à un logement sûr, au soutien de la communauté et à des soins de santé en temps utile

(Organisation mondiale de la Santé, 2023). Les inégalités économiques se répercutent donc sur les résultats en matière de santé en amont, de façon mesurable et inégale parmi les groupes au Canada. Cette section explore certains de ces facteurs.

Mortalité infantile

Classement du Canada :

31^e sur 44

(1,09 pour 1 000)



Meilleure performance :

Islande

(0,48 pour 1 000)

Moyenne des pays :

1,05 pour 1 000

La modélisation du Bilan Innocenti 20 montre qu'il existe un lien étroit entre des taux de pauvreté infantile plus élevés et des taux de mortalité infantile plus élevés à l'échelle nationale (figure 6). Les inégalités de revenus constituent également un facteur de prédiction important de la mortalité infantile. Des pays comme l'Islande et le Danemark affichent de faibles taux de pauvreté et de mortalité infantile, alors que la Colombie et le Costa Rica enregistrent des taux de pauvreté et de mortalité infantiles parmi les plus élevés.¹³ Le Canada se situe dans le dernier tiers des pays du Bilan Innocenti en ce qui concerne la mortalité infantile sur 10 ans, avec un taux de 1,09 pour 1 000 enfants (âgés de 5 à 14 ans) selon les données de 2024. Il s'agit d'une régression inquiétante par rapport au taux de 0,88 pour 1 000 signalé en 2022 dans le Bilan Innocenti 19, ce qui replonge

le Canada en deçà de son niveau prépandémique de 2018 (0,94 pour 1 000). Ce constat correspond à une analyse des tendances mondiales réalisée par le projet du Groupe interinstitutions des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité infantile en 2025 qui montre que les progrès en matière de réduction de la mortalité infantile se sont ralentis au cours de la dernière décennie. Bien que le taux canadien demeure relativement faible par rapport aux moyennes mondiales, cette évolution est importante car chaque décès constitue un échec politique profond alors que la prévention est tout à fait possible.

Malheureusement, il n'existe pas de données nationales accessibles au public sur la relation entre le revenu et les taux de mortalité infantile pour le groupe d'âge des 5 à 14 ans. Les données indiquent qu'en 2024, la mort accidentelle constituait la deuxième principale cause de décès chez les enfants âgés de 1 à 14 ans et de 5 à 9 ans, et la troisième principale cause chez les enfants âgés de 10 à 14 ans (après le suicide) (Statistique Canada, 2026c). Il est important d'interpréter ce phénomène du point de vue de l'inégalité. Les données suggèrent que dans les pays à revenu élevé le taux de mortalité par blessure non intentionnelle chez les enfants est plus élevé lorsque les inégalités de revenus sont plus importantes (Shimony-Kanat et coll., 2024). Cela peut s'expliquer par le fait que les décès survenant entre 5 et 14 ans dans les pays à revenu élevé sont souvent très évitables et donc plus influencés par les schémas sociaux (infrastructure de sécurité,

13 Une analyse plus détaillée réalisée pour le Bilan Innocenti 20 suggère que le lien est davantage imputable aux inégalités qu'au revenu national par habitant, comme on peut en conclure à partir de cette cohorte particulière de pays.

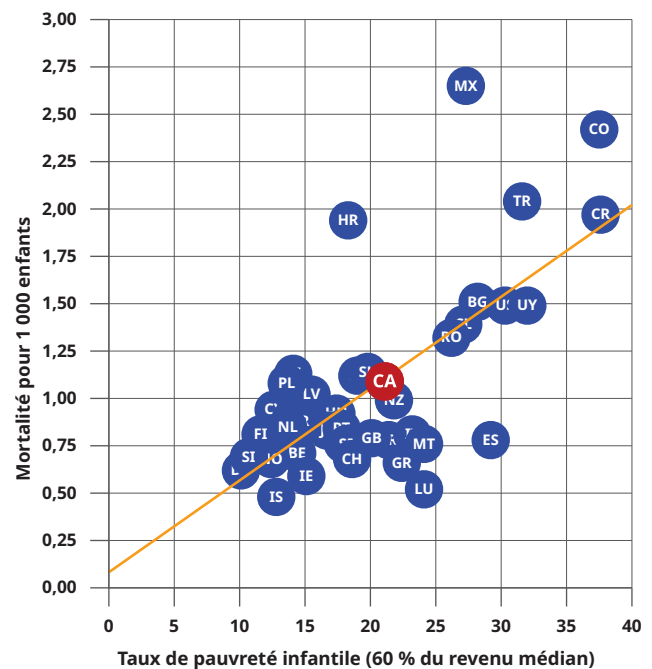
fardeaux de surveillance, accès aux soins en temps opportun et risques en amont tels que la pauvreté ou le stress familial). En outre, des données internationales confirment l'existence d'une corrélation entre la mortalité infantile et le revenu au niveau des ménages (Sidebotham et coll., 2014). Selon une étude norvégienne portant sur des enfants âgés de 0 à 18 ans, les enfants dont la mère possédait le niveau d'éducation le plus bas présentaient un risque nettement plus élevé de décès avant l'âge de 18 ans, une tendance qui s'applique à presque toutes les causes de décès, à l'exception du suicide et du cancer (Størdal et coll., 2025). Cette corrélation était la plus forte au sein des ménages situés dans le tiers inférieur de la répartition des revenus et particulièrement prononcée pour ceux situés dans le 10^e centile inférieur. Bien qu'elle soit la plus faible dans la cohorte d'âge de 5 à 17 ans, une relation notable entre la mortalité infantile et le niveau d'éducation et de revenu des parents a été observée dans toutes les catégories d'âge examinées. De même, une étude américaine portant sur les résultats observés entre 1 et 24 ans a mis en évidence une corrélation inverse entre le niveau d'éducation des mères (indicateur indirect du revenu) et la mortalité infantile, montrant un risque accru de 40 % de mortalité précoce chez les enfants dont la mère n'a pas terminé ses études secondaires, par rapport aux enfants dont la mère est diplômée de l'enseignement supérieur (Braudt et coll. 2019).

Bien qu'il n'existe pas de données propres au Canada en matière de mortalité des enfants d'âge scolaire, certaines données suggèrent que le revenu des ménages est lié au taux de mortalité des nourrissons. Une publication de l'Agence de santé publique du Canada (ASPC)¹⁴ datant de 2018 laisse entendre que de multiples facteurs de risque socioéconomiques sont associés à une hausse de la mortalité infantile, notamment la pauvreté, l'insécurité alimentaire, les logements inadéquats, le chômage, le faible niveau d'éducation de la mère et le manque d'accès aux soins de santé (ASPC, 2018). Selon cette étude, le taux de mortalité infantile par naissance vivante dans le groupe aux revenus les plus faibles (4,7 pour 1 000) était 1,47 fois supérieur à celui du groupe aux revenus les plus élevés (3,2 pour 1 000). L'étude a également révélé que le taux de mortalité infantile était environ 47 % plus important dans les régions à faible revenu par rapport à celles à revenu élevé, le taux de mortalité infantile dans les régions les plus défavorisées du pays étant 1,6 fois supérieur à celui des régions les moins défavorisées. Ces résultats démontrent que le revenu de la famille et de la région constitue des facteurs de prédiction importants de la survie infantile. De plus, les régions où les populations autochtones sont les plus nombreuses affichent des taux de mortalité infantile plus élevés : Inuits

(3,9 fois plus élevé), Premières Nations (2,3 fois plus élevé) et Métis (1,9 fois plus élevé). Il est possible qu'à mesure que les enfants vieillissent et deviennent moins dépendants de leurs parents pour la satisfaction de leurs besoins fondamentaux, le lien entre les taux de mortalité infantile et les facteurs de risque socioéconomiques soit quelque peu atténué, mais les données internationales suggèrent qu'il existe bien une corrélation. Qui plus est, comme ces taux englobent à la fois les décès liés à la santé et les blessures accidentelles, la possibilité que la mortalité infantile soit influencée par les inégalités de revenus s'inscrit dans le cadre d'inégalités de santé plus larges et bien documentées. Le rapport de Statistique Canada sur la santé des Canadiennes et des Canadiens (2025c) montre systématiquement que, selon toute une série d'indicateurs, les résultats en matière de santé tendent à se dégrader en fonction des gradients de revenu.

Si l'on considère l'ensemble de ces constatations, il apparaît clairement que la réduction du taux de mortalité infantile au Canada exigera des politiques garantissant à la fois un accès équitable à des soins préventifs en temps opportun et un soutien aux parents afin qu'ils disposent du temps, des connaissances et des ressources nécessaires pour protéger leurs enfants de préjudices.

Figure 6 : Taux de mortalité infantile chez les enfants âgés de 5 à 14 ans, selon la pauvreté infantile, 2024



Source : Pour de plus amples précisions, veuillez consulter l'annexe technique du Bilan Innocenti 20 (figure 5).

14 Les données présentées dans cette publication couvrent la période allant de 2008 à 2011. Aucune analyse plus récente n'était disponible, mais les tendances mises en évidence étaient suffisamment convaincantes pour justifier leur inclusion.

Surpoids

Classement du Canada :

24^e sur 44 (28 %)

Meilleure performance :

Japon (16 %)

Moyenne des pays :

28 %

À l'échelle nationale, le Bilan Innocenti 20 met en évidence une relation manifeste entre les inégalités économiques et la surcharge pondérale chez l'enfant. Bien que cette tendance ne soit pas aussi marquée que celle observée en matière de mortalité infantile, les inégalités les plus prononcées ont tendance à être associées à des taux moyens de surpoids plus élevés, comme le montre le graphique ci-dessous (figure 7). De récentes études comparatives internationales, dont le Bilan Innocenti 19 et le rapport de l'UNICEF sur l'alimentation des enfants intitulé *Alimenter les profits* (2025), soulignent que la forte augmentation des taux de surpoids chez les enfants au cours des dernières décennies constitue un

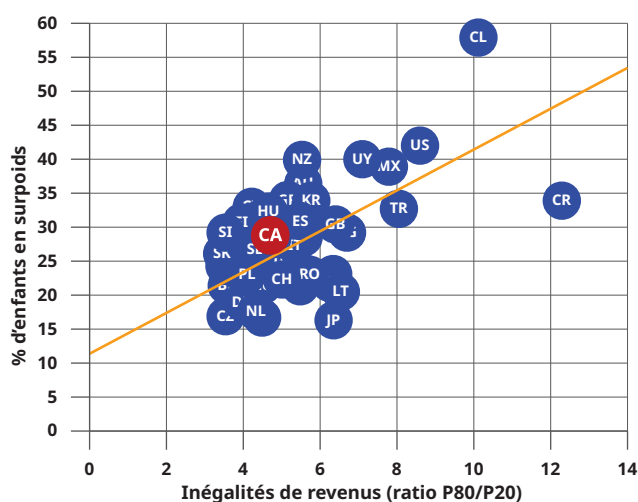
défi majeur auquel sont confrontés les pays du monde entier, y compris le Canada (où ce taux s'élève à 28 %)¹⁵. Les projections à long terme du tableau de bord 2026 du Canada de l'Atlas mondial de l'obésité suggèrent que ces chiffres demeureront élevés de 2030 à 2040 à moins que des interventions vigoureuses ne soient déployées. Cet enjeu est de taille, car la surcharge pondérale chez l'enfant est étroitement liée à un large éventail d'autres conséquences négatives pour la santé (Fédération mondiale de l'obésité, 2026).

Le lien entre les inégalités économiques et le surpoids s'observe également au sein des pays. Le rapport *Alimenter les profits* note que, dans les pays à revenu élevé, la surcharge pondérale est plus fréquente chez les enfants les plus touchés par la pauvreté et que les régimes alimentaires malsains constituent un marqueur de la pauvreté. Les quartiers défavorisés comptent davantage de dépanneurs, de restaurants rapides et de publicités pour des aliments malsains et offrent un accès plus limité à une alimentation nutritive. L'analyse de l'Enquête HBSC de 2021, menée dans

29 pays du Bilan Innocenti, montre de nettes variations dans les habitudes alimentaires des enfants en fonction du niveau de richesse des familles (figure 8).

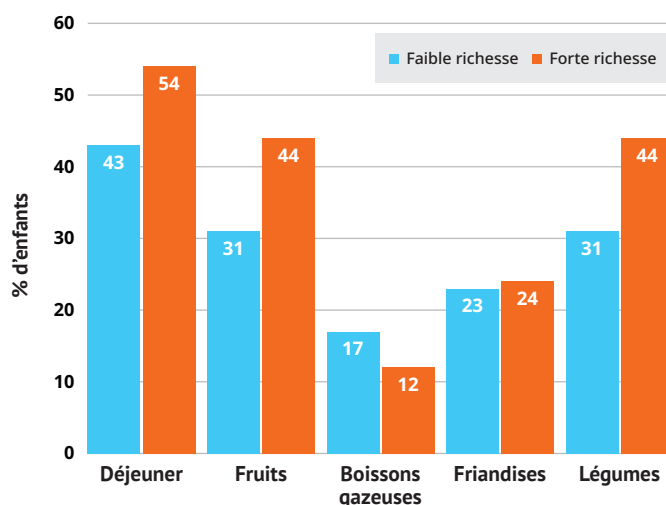
Les estimations canadiennes les plus détaillées et ventilées concernant le surpoids chez les enfants et les jeunes proviennent d'un rapport de l'Agence de la santé publique du Canada (2024a) sur l'obésité et le surpoids qui s'est appuyé sur l'indice de masse corporelle (IMC) mesuré dans le cadre de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes et de l'Enquête canadienne sur les mesures de la santé. Les chiffres ont révélé une augmentation spectaculaire au cours des dernières décennies, conformément aux tendances mises en évidence dans les rapports de l'UNICEF. Il est intéressant de noter que, bien que les données aient montré une corrélation entre le revenu et le surpoids ou l'obésité chez les enfants, cette relation n'était pas parfaitement linéaire. Dans l'ensemble, les trois quintiles de revenus les plus bas présentaient des taux de surpoids et d'obésité chez les enfants (âgés de 5 à 17 ans) plus élevés que les deux quintiles supérieurs. Toutefois, c'est le deuxième

Figure 7 : Taux de surpoids chez les enfants âgés de 5 à 19 ans, selon les inégalités de revenus, 2022



Source : Pour de plus amples précisions, veuillez consulter l'annexe technique du Bilan Innocenti 20 (figure 6).

Figure 8 : Disparités en matière d'alimentation chez les enfants âgés de 11 à 15 ans selon le niveau de richesse de la famille, 2021 à 2022



Source : Pour de plus amples précisions, veuillez consulter l'annexe technique du Bilan Innocenti 20 (figure 24).

15 En fait, le rapport *Alimenter les profits* observe que l'obésité a dépassé l'insuffisance pondérale en tant que forme dominante de malnutrition chez les enfants d'âge scolaire et les adolescents à l'échelle mondiale.



La plupart des membres de la communauté U-Report estiment que les principales conséquences de la hausse des prix des denrées alimentaires pour les jeunes au Canada sont qu'« il est plus difficile de manger sainement » (50 %) et que « le stress des familles a augmenté » (42 %).

Selon vous, quelles sont les conséquences les plus marquantes de la hausse des prix des denrées alimentaires pour les jeunes au Canada?

Il est plus difficile de manger sainement	50 %
Le stress des familles a augmenté	42 %
Sensibilisation accrue à la gestion du budget	4 %
Aucune conséquence majeure	2 %
Incertain(e)	1 %

U-Report UNICEF 182 ont répondu sur 196 personnes interrogées

quintile (et non le premier) qui affichait le taux le plus élevé. En 2015, le taux combiné de surpoids et d'obésité se situait à 31,8 % (le quintile le plus bas) comparativement à 28,5 % (le quintile le plus élevé), alors que le deuxième quintile affichait un taux particulièrement élevé (38,6 %).

Cette tendance « non linéaire » pourrait s'expliquer par le fait qu'elle reflète les multiples facettes de l'insécurité alimentaire, notamment un accès limité à des aliments en quantité suffisante et de bonne qualité. Il se peut que les personnes appartenant au quintile de revenu le plus bas ne soient pas en mesure de s'offrir des quantités suffisantes de nourriture, tandis que celles du deuxième quintile se tournent vers des aliments ultra-transformés, moins chers et riches en calories. Cette théorie est en partie étayée à la lumière des observations formulées dans le Bilan Innocenti 20, selon lesquelles, dans les pays à revenu élevé où la privation générale de ressources est moins marquée, les enfants issus de milieux économiquement défavorisés sont davantage exposés au risque d'obésité et de surpoids, alors qu'une tendance inverse a été constatée dans les pays à faible revenu.



« Les aliments sains devraient être plus faciles à trouver, avoir bon goût et faire l'objet d'un marketing plus efficace pour que les enfants soient plus enclins à les choisir. » Membre de la communauté U-Report, mars 2026



« L'industrie alimentaire doit produire des aliments dans l'intérêt du bien-être de la population, et non pas uniquement dans un but lucratif. » Membre de la communauté U-Report, mars 2026

Les constatations suggèrent que le revenu ne constitue qu'un aspect parmi d'autres de l'inégalité et qu'il faut tenir compte du fait que de multiples facteurs peuvent entrer en jeu simultanément, tels que le niveau d'éducation des parents, l'environnement local, ainsi que les comportements ou les attitudes. Par exemple, le rapport *Alimenter les profits* souligne que les pratiques de marketing prédatrices visant à promouvoir les aliments ultra-transformés constituent un facteur clé contribuant aux comportements malsains. En effet, le rapport a révélé que trois jeunes sur quatre dans le monde (75 %) avaient été exposés à des publicités pour des boissons sucrées, des collations ou des aliments de restauration rapide au cours de la semaine précédente (au moment de l'étude) et que cette exposition au marketing était la plus forte dans les pays à revenu élevé comme le Canada. De plus, des études montrent que les aliments et les boissons ultra-transformés représentent au moins la moitié de l'apport énergétique total des adolescents en Australie, au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni (Marino et coll. 2021). Ce phénomène pourrait expliquer les raisons pour lesquelles, indépendamment du revenu, les taux de surpoids chez les enfants au Canada sont atténués dans une certaine mesure par le niveau d'éducation des parents (ASPC, 2024a). L'accès à une alimentation nutritive fait partie de l'équation, mais il faut également comprendre la notion de saine alimentation et y être sensibilisé.

La géographie représente un facteur supplémentaire qu'il convient de prendre en compte. Les données du rapport de l'ASPC (2024a) font apparaître un fossé entre les zones rurales et urbaines qui pourrait être attribué en partie à des questions d'accès. Par exemple, les enfants vivant en milieu rural (36,5 %) présentaient des taux combinés de surpoids et d'obésité plus élevés que ceux vivant dans les agglomérations (30,7 %). On a également pu observer certaines disparités régionales plus générales. Dans l'ensemble des provinces, le taux combiné de surpoids et d'obésité oscillait entre 46,1 % à Terre-Neuve-et-Labrador et 26,2 % en Colombie-Britannique. Les habitudes alimentaires, qui varient en fonction des différences culturelles régionales, peuvent également jouer un rôle.

L'identité autochtone représente l'un des écarts les plus importants en matière de surpoids infantile mesuré, comme le montrent ces tableaux, ce qui suggère une fois de plus l'existence d'inégalités systémiques plus larges. Près de la moitié des enfants et des jeunes s'identifiant comme appartenant aux Premières Nations hors réserve, aux peuples inuits ou aux Métis étaient en surpoids ou obèses (48,4 %), comparativement à un

tiers de leurs pairs non autochtones (31,2 %). Malheureusement, les Premières Nations vivant dans les réserves et les Inuits résidant dans l’Inuit Nunangat ne sont pas pris en compte dans le cycle d’enquête de base, ce qui limite les conclusions en matière d’équité pour les populations les plus touchées par les obstacles géographiques et le coût élevé des denrées alimentaires. Il existe en outre un manque de données ventilées sur les disparités en matière de surpoids chez les enfants selon d’autres facteurs identitaires, tels que l’origine ethnique.

Lorsque l’on examine les disparités observées parmi les taux de surpoids chez les enfants, un autre facteur susceptible d’entrer en ligne de compte réside dans les différentes habitudes relatives à l’activité physique. Selon les données disponibles, celles-ci pourraient être en partie influencées par le statut socioéconomique, du moins chez les plus jeunes enfants. Le Bilan Innocenti 20 met en évidence les résultats de l’enquête du PISA de 2022 selon lesquels les enfants issus des familles les plus défavorisées (53 %) étaient moins susceptibles de faire de l’exercice périodiquement que ceux issus des familles les plus favorisées (58 %). Dans le contexte canadien, le rapport ParticipACTION de 2024 sur l’activité physique chez les enfants et les jeunes a mis en lumière un fossé de 11 % quant au respect des Directives canadiennes en matière de mouvement sur 24 heures¹⁶ entre les enfants âgés de 5 à 11 ans issus des ménages aux revenus les plus faibles (46 %) et ceux issus des ménages aux revenus les plus élevés (57 %), bien qu’aucun écart n’ait été observé chez les jeunes âgés de 12 à 17 ans. Cette différence pourrait s’expliquer par le fait que les plus jeunes ont davantage besoin d’être supervisés par des adultes, par exemple, dans le cadre d’activités sportives organisées ou au sein d’installations payantes, ce qui peut s’avérer coûteux, tandis que les plus vieux ont davantage l’occasion de s’adonner à des activités de loisirs moins onéreuses, telles que la marche ou la course à pied, la randonnée, ou encore la fréquentation d’installations et d’espaces extérieurs gratuits. De plus, comme ils ont moins besoin de supervision, ils ne sont pas aussi dépendants des horaires de travail de leurs parents pour participer à des activités physiques.

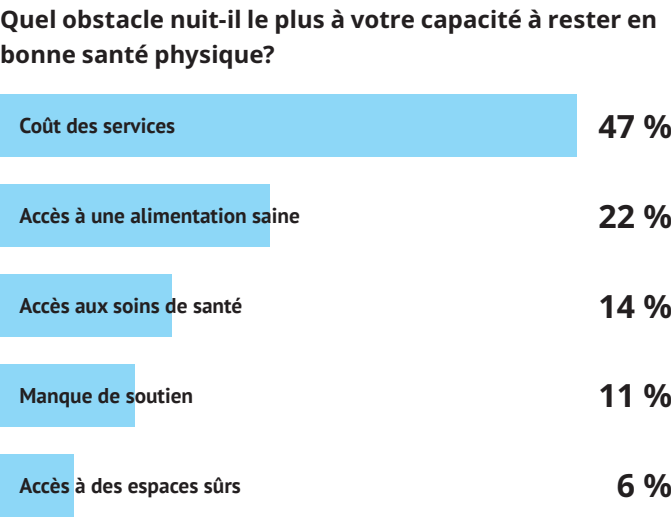
L’étude sur les coûts et les obstacles à la participation au sport (2025b) menée par la Fondation Bon départ de Canadian Tire a interrogé près de 6 000 parents et enfants et a révélé que la participation à des activités sportives organisées était moins fréquente chez les enfants issus de familles autochtones vivant en milieu rural, de certaines familles racialisées et de ménages dont le revenu annuel est inférieur à 50 000 dollars. Parmi les obstacles cités figurent le coût, l’accès, le transport et l’inclusion. Les résultats du *Rapport sur la situation du jeu à l’intention des jeunes* (2025a) de la Fondation Bon départ de Canadian

Tire indiquent également que le manque d’information et les préoccupations liées à la représentation et à l’inclusion constituent un facteur déterminant pour les groupes traditionnellement sous-représentés dans le sport organisé, en particulier les jeunes issus de minorités ethniques. Les enfants en situation de handicap quant à eux sont confrontés à des obstacles supplémentaires à la participation.

Le genre représente un autre facteur à prendre en compte en ce qui concerne l’inclusion et les résultats en matière de santé physique. Selon l’étude ParticipACTION de 2024, les filles respectent systématiquement moins les recommandations relatives à l’activité physique que les garçons. Si, dans l’ensemble, les filles ont tendance à présenter des taux d’obésité et de surpoids inférieurs à ceux de leurs homologues masculins (ASPC, 2024a), les bienfaits de l’activité physique vont bien au-delà de ce simple indicateur. Il est important de garder à l’esprit que l’obésité et le surpoids ne constituent qu’un aspect de la santé physique. Ce que les données montrent clairement, cependant, c’est que le bien-être physique des enfants dépend de divers facteurs et que ces facteurs n’ont pas la même incidence sur tous les enfants. Ces conclusions ne doivent pas être interprétées comme une critique à l’égard des enfants issus de milieux défavorisés et de leurs familles, mais comme une illustration de la manière dont les inégalités et les obstacles se manifestent dans la vie des enfants.



Lorsqu’on leur a demandé ce qui nuisait le plus à leur capacité à rester en bonne santé physique, près de la moitié (47 %) des membres de la communauté U-Report interrogés ont cité le coût des services comme principal obstacle.



U Report UNICEF 132 ont répondu sur 184 personnes interrogées

16 Au moins 60 minutes d’activité physique d’intensité modérée à vigoureuse (APMV) par jour.

Inégalités et bien-être mental

Un tableau plus nuancé se dessine lorsque l'on examine le bien-être mental du point de vue des inégalités socioéconomiques. Le Bilan Innocenti 20 ne met en évidence qu'un lien ténu entre les inégalités de revenus à l'échelle nationale et le bien-être psychologique, suggérant que ces résultats sont influencés par un ensemble plus large de facteurs sociaux, relationnels et structurels que ne peuvent en rendre compte les mesures économiques à elles seules. Comme l'indique le Bilan Innocenti 19, les taux de satisfaction à l'égard de la vie ont reculé dans tous les pays examinés entre 2018 et 2022, à l'exception d'un seul (le Japon). Bien que les taux de suicide chez les adolescents soient demeurés relativement stables au cours des 15 dernières années, il existe des disparités importantes, allant de 1 pour 100 000 (Chypre) à près de 18 pour 100 000 (Uruguay). Même si la dimension relative au bien-être mental dans le Bilan Innocenti 20 s'appuie sur les deux indicateurs pour lesquels on dispose actuellement des données comparables les plus fiables d'un pays à l'autre, ces mesures ne fournissent qu'une image partielle du bien-être mental des adolescents. Le suicide constitue un indicateur important d'une détresse profonde, mais il ne rend compte que d'une partie du tableau global de la santé mentale. De même, la satisfaction à l'égard de la vie reflète une dimension du bien-être positif, sans pour autant saisir pleinement l'ensemble des expériences qui influencent le bien-être des jeunes. Comme le souligne le Bilan principal, les données comparables au niveau international à cet égard demeurent limitées, ce qui fait du bien-être mental l'un des aspects du bien-être de l'enfant les plus difficiles à évaluer de manière exhaustive d'un pays à l'autre. Toutefois, les données disponibles indiquent que,

même si les inégalités économiques ne sont pas aussi étroitement liées aux indicateurs de bien-être mental au niveau national qu'elles le sont à certains indicateurs de santé physique ou de compétences, les désavantages socioéconomiques continuent de jouer un rôle déterminant en matière de bien-être quotidien chez l'enfant. Nous reviendrons sur ce point de manière plus approfondie ci-dessous.

Suicide chez les adolescents

Classement du Canada :
33^e sur 44 
 (8,4 pour 100 000)

Meilleure performance :
Chypre
 (1,0 pour 100 000)

Moyenne des pays :
6,5 pour 100 000

Chaque vie perdue au suicide est une tragédie et les statistiques ne peuvent jamais rendre pleinement compte du fardeau que portent les personnes touchées par un suicide. Il n'en reste pas moins que l'analyse de ces données est essentielle pour aider à cerner les tendances, cibler les interventions et, surtout, prévenir les préjudices futurs. Le Canada affiche l'un des taux de suicide chez les adolescents les plus élevés parmi les pays ciblés par le présent rapport, soit 8,4 pour 100 000 (moyenne sur trois ans). Bien que le Bilan Innocenti 20 révèle peu de preuves établissant un lien entre le suicide chez les adolescents et les inégalités économiques, que ce soit d'un pays à l'autre ou au sein même des pays, un examen plus approfondi de la prévalence du suicide au sein des groupes économiquement défavorisés au Canada permet de dégager des tendances importantes. Ces schémas suggèrent que des facteurs économiques, tels que les répercussions psychosociales des difficultés financières ou les obstacles financiers comme le

coût des traitements ou l'impossibilité de s'absenter du travail, peuvent exercer une incidence sur la santé mentale. Afin de mieux comprendre ces dynamiques, la section suivante examine une série d'indicateurs distincts, mais interreliés, tirés de multiples bases de données nationales. Bien que l'ensemble des données disponibles ne concerne pas exclusivement les adolescents, les preuves indiquent néanmoins une répartition inégale des principaux facteurs de risque de suicide qui correspondent à des inégalités économiques et structurelles plus générales. Cela souligne également la complexité de la question et la nécessité d'une réponse politique à plusieurs volets.

Selon une analyse de Statistique Canada (Yang et coll. 2022), fondée sur les données de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) et des Cohortes santé et environnement du recensement canadien (CSERCan), le revenu du ménage constitue un facteur de prédiction important des idées suicidaires survenues au cours de l'année écoulée chez les personnes nées au Canada. En effet, le taux chez les personnes nées au Canada appartenant au quintile de revenu le plus bas était plus de deux fois supérieur (6,2 %) à celui des personnes n'appartenant pas à ce quintile (2,5 %). Cette corrélation persistait même après la prise en compte d'autres caractéristiques sociodémographiques. En ce qui concerne la mortalité par suicide, qui représente un autre indicateur, les conséquences liées au revenu étaient encore plus marquées. Les personnes se situant dans le quintile de revenu le plus bas présentaient un taux de mortalité par suicide de 23 pour 100 000 personnes-années, soit près du double de celui des personnes se situant dans les quintiles supérieurs (12 pour 100 000). De manière générale, un faible revenu familial augmente considérablement le risque de mortalité par suicide chez

la population née au Canada. Il est intéressant de noter que le lien entre un faible revenu et les taux de mortalité par suicide chez les immigrants canadiens était plus modéré, et que ce lien disparaissait presque entièrement en ce qui concerne les idéations suicidaires. Ces constatations soulignent la nécessité d'approfondir la réflexion sur cette question, ainsi que l'importance de mettre en place des stratégies de prévention du suicide qui tiennent compte de la manière dont les difficultés socioéconomiques se répercutent différemment sur les divers groupes démographiques.

Cependant, une tendance ressort clairement parmi les deux groupes. L'âge est un facteur déterminant. L'analyse a révélé que, bien que les taux globaux varient, ce sont les jeunes (âgés de 15 à 24 ans) qui ont déclaré avoir été les plus en proie à des pensées suicidaires au cours de la dernière année, tant chez les personnes immigrantes (4,4 %) que chez celles nées au Canada (6,5 %). Cette constatation est corroborée par des données plus récentes qui indiquent que le suicide est la deuxième principale cause de décès chez les Canadiennes et Canadiens âgés de 15 à 34 ans (ASPC, 2026). Si l'on examine les tranches d'âge plus jeunes, cette corrélation avec le revenu persiste. L'Enquête canadienne sur la santé des enfants et des jeunes (ECSEJ) de 2023 indique que les taux déclarés d'idéation suicidaire et de tentatives de suicide parmi les jeunes âgés de 12 à 17 ans étaient supérieurs de deux points de pourcentage chez ceux appartenant au tertile de revenu le plus bas (9,3 %) par rapport à ceux du tertile de revenu le plus élevé (7,3 %) (Liu et coll. 2025).

Les divergences identitaires autochtones se manifestent également dans les schémas relatifs aux idées suicidaires à l'échelle de la population. Selon l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2019, environ 25 % des autochtones

vivant hors réserve ont déclaré avoir envisagé le suicide au cours de leur vie, comparativement à 12 % des non-autochtones (Statistique Canada, 2020). Bien que les estimations varient, les taux de suicide chez les jeunes autochtones sont globalement nettement plus élevés que chez les jeunes non autochtones (Kumar et Tjepkema, 2019), ce qui nous rappelle de manière saisissante les conséquences préjudiciables persistantes du colonialisme. D'après le rapport *Être là* de 2025 publié par Jack.org, les jeunes autochtones se sont dits les moins confiants quant à leur capacité à trouver des ressources d'aide en santé mentale adaptées pour un ami (65 %), soit un écart de huit points de pourcentage par rapport aux jeunes Caucasiens. Si les moyennes sont généralement élevées, la confiance envers les ressources est répartie de manière inégale, reflétant potentiellement des disparités en matière d'accès, de crédibilité ou de pertinence culturelle des services plutôt que les capacités individuelles.

Le débat public s'est largement concentré sur les différences entre les sexes quant au taux de suicide. En effet, le taux de suicide chez les hommes est près de trois fois supérieur à celui des femmes, les hommes représentant près des trois quarts des décès par suicide (ASPC, 2026). Toutefois, l'élargissement du champ d'analyse à d'autres indicateurs connexes de santé mentale montre que les deux sexes sont confrontés à des difficultés importantes. Par exemple, le taux d'hospitalisation pour automutilation est près de deux fois plus élevé chez les femmes (86,2 pour 100 000) que chez les hommes (44,6 pour 100 000). Une autre enquête canadienne, le volet longitudinal de l'enquête ECSEJ de 2023, a également révélé que les adolescentes étaient plus susceptibles de connaître une détérioration de leur santé mentale telle qu'elles la décrivaient elles-mêmes depuis 2019 (Statistique Canada, 2024). D'autres

facteurs liés à l'identité, comme le genre et l'orientation sexuelle, jouent également un rôle. Par rapport aux populations hétérosexuelles et cisgenres, les personnes s'identifiant comme appartenant à la communauté 2SLGBTQI+ sont plus susceptibles de commettre des tentatives de suicide, d'élaborer des plans suicidaires ou d'être en proie à des pensées suicidaires (ASPC, 2026). En effet, l'étude HBSC de 2022 indique que, par rapport aux filles cisgenres et aux jeunes de genre divers, les garçons cisgenres présentaient des niveaux relativement élevés de résultats positifs en matière de santé mentale et des niveaux relativement faibles de résultats négatifs dans ce domaine (Craig et coll. 2025). Selon le rapport *Être là* de 2025 réalisé par Jack.org, les jeunes non binaires sont ceux qui se sentent le moins à l'aise de demander de l'aide s'ils sont confrontés à des difficultés de santé mentale (47 %). Cet écart persiste malgré un niveau de confiance semblable ou supérieur lorsqu'il s'agit d'aider les autres, ce qui suggère l'existence d'obstacles potentiels d'ordre structurel et identitaire. Les données démontrent que les inégalités en matière de santé mentale revêtent de multiples facettes et qu'il est essentiel d'adopter une approche tenant compte des questions de genre pour garantir l'accès aux soins de santé mentale pour tous.

Enfin, l'accès aux services et la situation géographique déterminent si les risques débouchent sur de lourdes conséquences. Les hospitalisations pour automutilation, un indicateur qui rend compte des épisodes graves nécessitant une prise en charge en milieu hospitalier, révèlent de nettes disparités géographiques. La même base de données de l'ASPC (2026) montre que les taux sont 6,5 fois plus élevés au sein des zones très isolées qu'au sein des zones urbaines, ce qui correspond aux mécanismes d'inégalité liés à la rareté des services, aux obstacles aux déplacements et aux retards dans la réponse aux situations de crise.

En conclusion, l'analyse d'indicateurs tels que les idées suicidaires, la mortalité par suicide et les hospitalisations pour automutilation permet de dégager des tendances sociodémographiques différentes. Étant donné que chaque indicateur reflète un aspect distinct

du risque et de l'expérience en matière de santé mentale, le fait de se fonder sur un seul indicateur peut masquer d'importantes disparités. Une approche globale, qui tient compte à la fois des multiples dimensions du bien-être psychologique et de la manière dont les

différents aspects de l'identité et des expériences de vie peuvent influencer ce bien-être, est essentielle à l'élaboration de mesures politiques efficaces et équitables visant à lutter contre le taux de suicide chez les adolescents, qui demeure inacceptable au Canada.

Il existe des ressources pour obtenir de l'aide :

9-8-8 Ligne d'aide en cas de crise de suicide : composez le 988 ou envoyez un texto

Jeunesse, J'écoute : composez le 1 800 668-6868 ou envoyez le mot « PARLER » par texto au 686868

Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être à l'intention des Peuples autochtones : composez le 1 855 242-3310

Satisfaction de la vie

Classement du Canada :

13^e sur 37 (76 %) 

Meilleure performance :

Pays-Bas (87 %) 

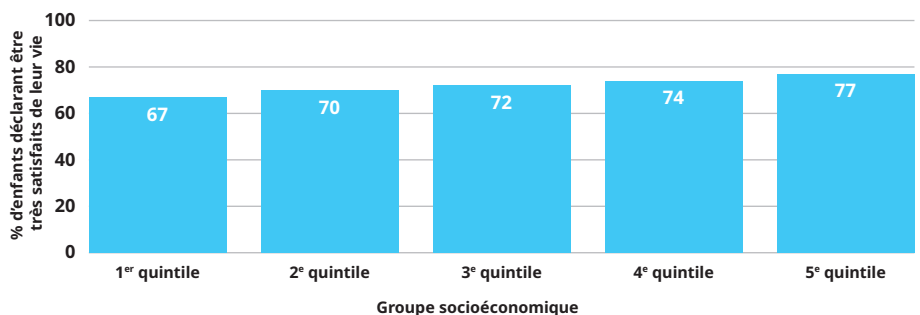
Moyenne des pays :

72 %

Le Bilan Innocenti 20 ne met en évidence qu'un lien peu marqué entre les inégalités de revenus à l'échelle nationale et les taux moyens de satisfaction à l'égard de la vie chez les adolescents, tout en soulignant que d'autres études à ce sujet aboutissent à des conclusions divergentes. Cela ne signifie toutefois pas qu'il n'existe aucun écart en matière de bien-être mental entre les différents groupes socioéconomiques au sein des pays. Les données du PISA de 2022 de l'OCDE démontrent qu'en moyenne les enfants issus de milieux défavorisés font état d'une satisfaction de la vie plus faible, comme l'illustre le graphique suivant (figure 9). Effectivement, l'écart entre le quintile de revenu le plus bas et le quintile de revenu le plus élevé est de 10 points de pourcentage.

Toutefois, d'autres études soulignent que ces liens varient en intensité et

Figure 9 : Niveau élevé de satisfaction de la vie par groupe socioéconomique chez les enfants âgés de 15 ans, 2022



Source : Pour de plus amples précisions, veuillez consulter l'annexe technique du Bilan Innocenti 20 (figure 10).

peuvent dépendre de la manière dont le statut socioéconomique et le bien-être mental sont évalués. Il est possible que la satisfaction moindre à l'égard de la vie chez les familles à faibles revenus dépende du niveau de privation matérielle qu'elles subissent. Les données suggèrent que la rareté des ressources liée à la pauvreté peut aggraver le stress chronique, l'anxiété et la dépression (Ridley et coll. 2020). Parallèlement, les troubles de santé mentale peuvent rendre plus difficile la vie professionnelle, la poursuite des études ou encore la possibilité de gagner suffisamment d'argent, ce qui peut perpétuer la pauvreté. Ce cercle vicieux peut être amplifié par un accès limité aux ressources matérielles et aux débouchés

sociaux, par la stigmatisation et la discrimination, ainsi qu'en raison des inégalités systémiques. Parmi les facteurs contributifs, on peut citer, par exemple, un accès restreint aux services d'intervention précoce et de santé mentale, ainsi qu'un risque accru d'exposition à des traumatismes dû à des contraintes telles que l'instabilité du logement. Une analyse des tendances réalisée en 2024 par l'ASPC à partir des résultats de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (chez les personnes âgées de 12 ans et plus), qui évaluait la satisfaction à l'égard de la vie et les taux d'insécurité alimentaire des ménages, a mis en évidence une corrélation indéniable entre ces deux facteurs (ASPC, 2024b). Au cours de la pandémie de COVID-19

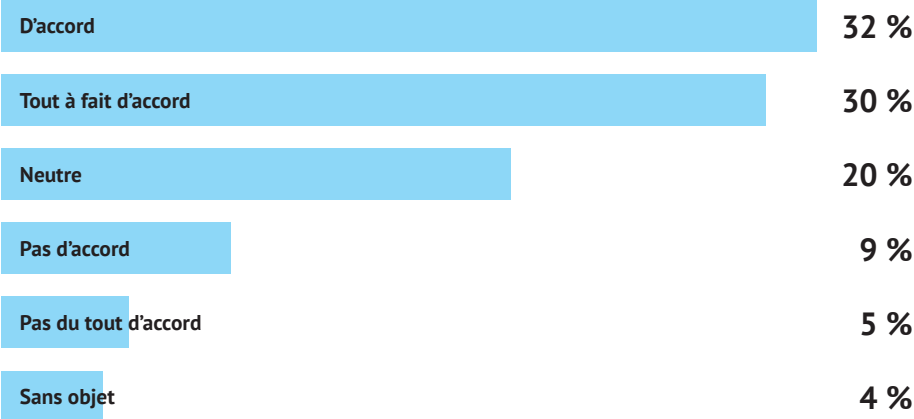
(de 2020 à 2022), la prévalence d'une bonne santé mentale autoévaluée chez les hommes était inférieure d'environ 32 points de pourcentage chez ceux qui étaient confrontés à une grave insécurité alimentaire par rapport à ceux qui ne l'étaient pas. Chez les femmes, cet écart s'élevait à 36 points de pourcentage.

Il est important de noter que, si la prospérité est souvent associée à de meilleurs résultats, la satisfaction de la vie chez les enfants est également fortement influencée par les relations sociales et le soutien dont ils disposent, deux facteurs qui peuvent atténuer les conséquences des désavantages socioéconomiques, de sorte que des relations étroites avec la famille et l'école, par exemple, agissent ici comme des facteurs de protection. L'étude HBSC de 2022, bien qu'elle n'analyse pas directement le lien entre la satisfaction à l'égard de la vie chez les enfants et le revenu familial, établit une corrélation relative entre divers aspects de la vie d'un enfant et sa satisfaction à l'égard de la vie, ventilée par âge, sexe et niveau de richesse (Craig et coll. 2025). En bref, cette étude mesure le degré de correspondance entre différentes conditions ou expériences et la satisfaction de la vie chez les enfants, en tenant compte de diverses caractéristiques démographiques. Les conclusions montrent que, bien qu'ils soient importants pour tous les enfants, certains facteurs non matériels (tels qu'une vie familiale épanouie, le soutien familial, un climat scolaire positif, le soutien de la communauté et les repas en famille) revêtent une importance particulière pour les enfants défavorisés lorsqu'il s'agit d'évaluer la satisfaction de la vie. D'autre part, l'étude a révélé que les facteurs de privation matérielle (tels que la faim) exerçaient également



62 % des jeunes estiment que les obstacles auxquels ils sont confrontés ont des répercussions sur leur santé mentale ou leur bien-être (30 % se disent « tout à fait d'accord » et 32 % « d'accord »).

« Je constate que les obstacles auxquels je suis confronté(e) ont des répercussions sur ma santé mentale ou mon bien-être. »



U Report UNICEF

167 ont répondu sur 171 personnes interrogées

une incidence plus importante sur les élèves les moins favorisés. Bien que la faim ait été systématiquement associée de manière négative à la satisfaction de la vie et au bien-être, et de manière positive à l'essouffement et aux problèmes de santé chez tous les élèves, ceux qui étaient moins aisés présentaient les associations les plus fortes entre les indicateurs de santé mentale et la faim. Les données de l'étude HBSC mettent en évidence d'autres inégalités, ce qui laisse supposer que des facteurs supplémentaires entrent également en jeu. Par exemple, les filles et les jeunes issus de la diversité de genre ont à plusieurs reprises fait état d'une satisfaction à l'égard de la vie inférieure à celle des garçons. De plus, comme le souligne le Bilan Innocenti 19, la satisfaction de la vie chez les jeunes du Canada suit globalement une tendance à la baisse depuis des décennies, ce qui devrait nous préoccuper toutes et tous.

Inégalités et développement des compétences

Le développement des compétences est évalué à l'aide de deux indicateurs clés qui constituent les fondements de la croissance globale des enfants, c'est-à-dire les aptitudes sociales et les compétences scolaires¹⁷. Le Bilan Innocenti 20 révèle que, dans l'ensemble des pays étudiés, environ deux tiers des enfants ont confiance en leurs aptitudes sociales, bien qu'il existe des variations d'un pays à l'autre. Comme le montre le Bilan Innocenti 19, ces tendances ont très peu évolué au cours de la période de 2018 à 2022 et présentent moins de disparités entre les pays que les compétences scolaires. Le Canada (75 %), classé 26^e sur 41 pays, se situe dans le groupe intermédiaire en matière d'aptitudes sociales, entre le Chili, au bas du classement

17 Les aptitudes sociales sont mesurées par le pourcentage de jeunes de 15 ans qui se disent confiants dans leur capacité à se faire facilement des amis. Les compétences scolaires sont mesurées par le pourcentage de jeunes de 15 ans qui fréquentent toujours l'école et ont acquis des compétences de base en lecture et en mathématiques (c'est-à-dire des compétences fonctionnelles utiles dans la vie quotidienne).

(63 %), et la Croatie, dans le haut du classement (84 %). En ce qui a trait aux compétences scolaires, le Canada se classe au 6^e rang sur 43 pays, avec un taux de maîtrise (en lecture et en mathématiques de base) de 67 % en date de 2022. Cela situe le Canada parmi les pays les plus performants, dont la République de Corée (79 %) et l'Irlande (78 %), et bien devant des pays tels que la Colombie (19 %), le Costa Rica (20 %) et le Mexique (20 %). Malgré ce classement, les tendances montrent que les compétences scolaires au pays sont en chute. Le niveau de maîtrise a reculé d'un point de pourcentage de 2018 à 2022 et l'écart entre les scores moyens en mathématiques des enfants issus des groupes socioéconomiques les plus favorisés et ceux issus des groupes les plus défavorisés s'est creusé de 13 points de pourcentage, comme le souligne le Bilan Innocenti 19. Cette situation reflète une tendance à la baisse plus générale observée au sein des 21 pays étudiés, ce qui laisse entrevoir un défi à long terme plus

persistant. Il est choquant de constater que cette réalité empêche environ un tiers des enfants des pays ciblés par le Bilan d'acquiescer les compétences de base en lecture et en mathématiques.

Compétences scolaires (maîtrise de la lecture et des mathématiques)

Classement du Canada :

6^e sur 43 (67 %) 

Meilleure performance :

République de Corée (79 %)

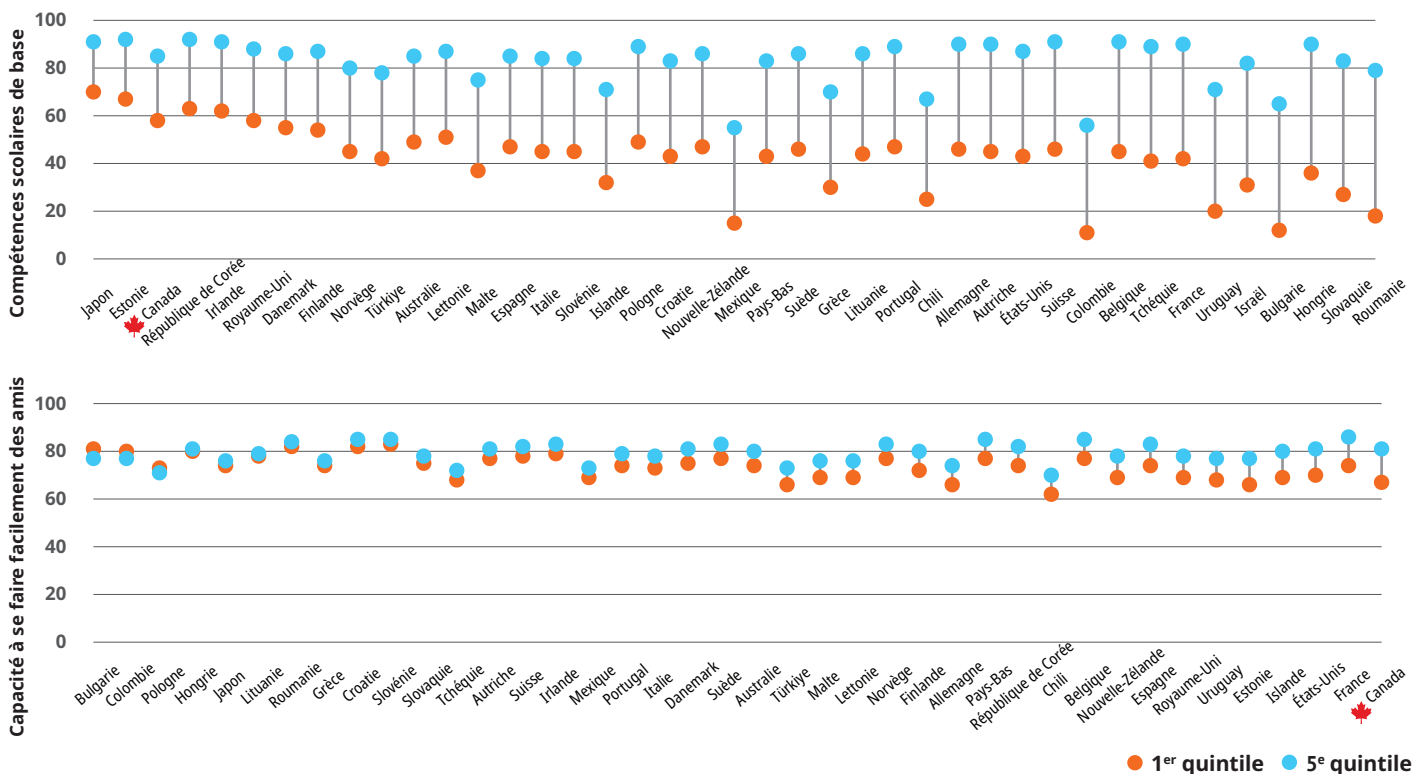
Moyenne des pays :

55 %

Une image plus nette du développement des compétences se dégage à travers le prisme des inégalités socioéconomiques. L'ampleur et l'incidence de ces disparités révèlent un lien étroit. Dans les pays où les inégalités de

revenus sont plus marquées, les enfants ont tendance à afficher des niveaux de réussite scolaire plus faibles. Ce lien est encore plus flagrant au sein des pays affichant des taux élevés de pauvreté infantile. Dans l'ensemble des pays étudiés, le Bilan Innocenti 20 souligne un écart socioéconomique considérable en matière de compétences scolaires, allant d'une différence de 21 points de pourcentage entre le quintile le plus défavorisé et le quintile le plus favorisé au Japon (cette différence au Canada est de 27 points) jusqu'à 61 points de pourcentage en Roumanie (figure 10). En moyenne, les enfants appartenant au quintile supérieur du groupe socioéconomique ont près de deux fois plus de chances (83 %) d'atteindre le niveau de compétence scolaire de base en lecture et en mathématiques que ceux du quintile inférieur (42 %) (figure 11). Un faible revenu peut donc être considéré comme un facteur de risque de faibles résultats scolaires.

Figure 10 : Compétences scolaires et aptitudes sociales par groupe socioéconomique et par pays, 2022

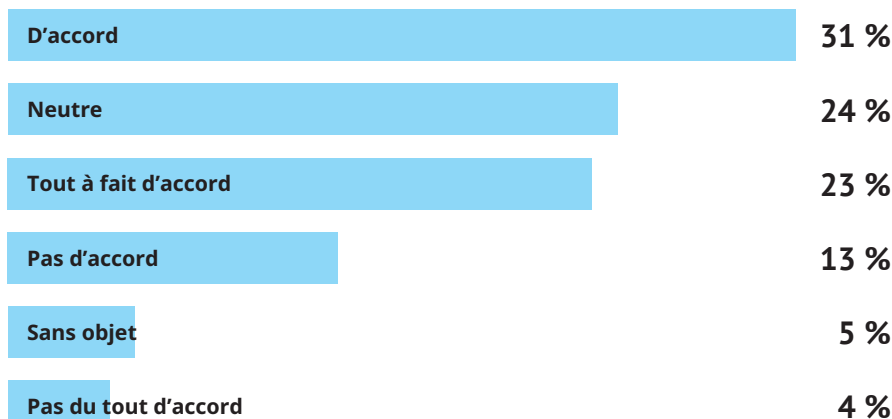


Source : Pour de plus amples précisions, veuillez consulter l'annexe technique du Bilan Innocenti 20 (figure 15).



54 % des membres de la communauté U-Report affirment que des obstacles entravent leur apprentissage ou le développement de leurs compétences.

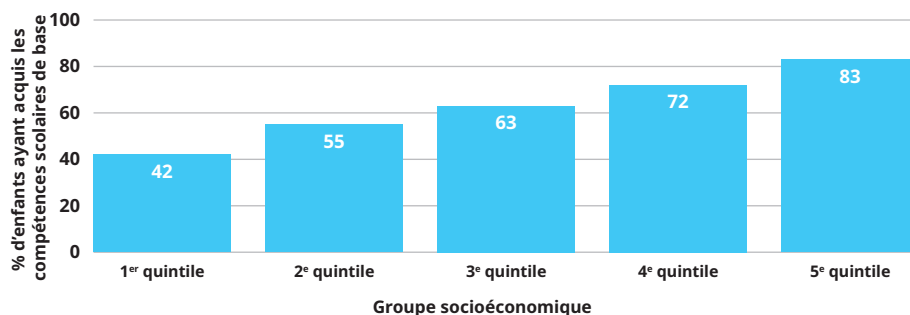
« Je constate que les obstacles auxquels je suis confronté(e) entravent mon apprentissage à l'école ou le développement de mes compétences. »



U-Report UNICEF

167 ont répondu sur 169 personnes interrogées

Figure 11 : Compétences scolaires par groupe socioéconomique, moyenne des pays, 2022



Source : Pour de plus amples précisions, veuillez consulter l'annexe technique du Bilan Innocenti 20 (figure 16).

Aptitudes sociales (capacité à se faire des amis)

Classement du Canada :

26^e sur 41 (75 %)



Meilleure performance :

Croatie (84 %)

Moyenne des pays :

76 %

Le lien entre les disparités socioéconomiques et les aptitudes sociales des enfants est moins marqué que dans le cas des compétences scolaires, mais un schéma se dessine néanmoins dans la plupart des pays (figure 10). En moyenne, les enfants les plus favorisés ont tendance à se montrer un peu plus sûrs d'eux sur le plan social (77 %) comparativement aux enfants les moins favorisés (72 %).

Cet écart s'avère le plus élevé au Canada (près de 15 points de pourcentage), suivi de la France et des États-Unis. À titre de comparaison, des écarts moins marqués ont été observés dans d'autres pays. En Bulgarie, en Colombie et en Pologne, les enfants issus de milieux défavorisés ont quant à eux fait état d'un niveau de confiance en soi légèrement supérieur, ce qui laisse supposer l'existence éventuelle de facteurs atténuants ou protecteurs influençant la confiance en soi et le développement social des enfants. En général, cependant, les données semblent indiquer une relation inverse. L'enquête HBSC 2021-2022 réalisée auprès de nombreux pays figurant dans le Bilan constate que les enfants appartenant à des familles moins nanties entretiennent de moins bonnes relations avec leurs camarades, tandis que le Bilan Innocenti 20 fait état de données issues des enquêtes du PISA suggérant que ces enfants sont plus susceptibles de se sentir seuls à l'école.

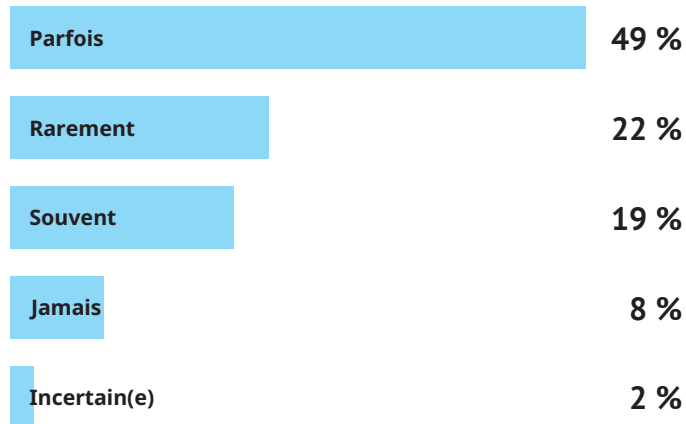
Facteurs déterminants potentiels

Les modèles caractérisant le stress familial et l'investissement présentés dans le Bilan Innocenti 20 permettent de mieux comprendre en quoi le statut socioéconomique peut influencer les disparités en matière de résultats scolaires (figure 12). Le modèle relatif au stress suggère que le revenu familial peut avoir une incidence sur la dynamique familiale, ce qui accroît souvent la tension et la dépression et contribue à une baisse de l'estime de soi tant chez les parents que chez les enfants, et ce, en raison de la stigmatisation sociale et de l'isolement. La littérature existante suggère que les inégalités de revenus peuvent nuire au bien-être psychosocial en suscitant, entre autres, des sentiments d'infériorité, de mépris, d'humiliation,



68 % des membres de la communauté U-Report estiment que l'anxiété sociale peut nuire à leurs études, à leur travail ou à leur vie quotidienne.

Votre anxiété sociale nuit-elle parfois à vos études, à votre travail ou à votre vie quotidienne?

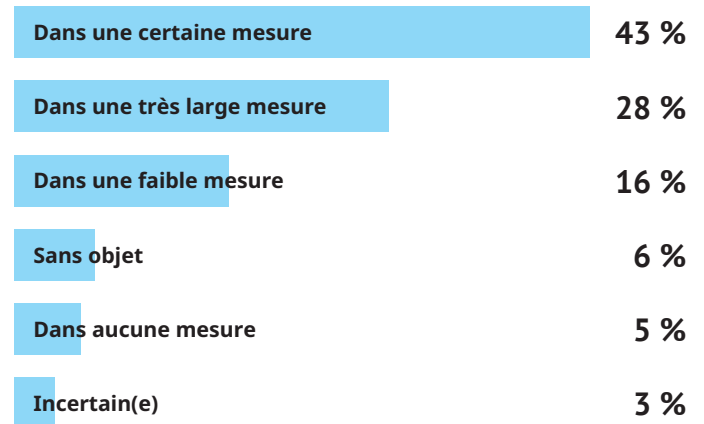


U-Report UNICEF 459 ont répondu sur 467 personnes interrogées



Près des deux tiers (64 %) se sentent à leur place au sein de leur école « dans une certaine mesure », « dans une faible mesure » ou « dans aucune mesure ».

Dans quelle mesure vous sentez-vous à votre place au sein de votre école ou de votre lieu d'apprentissage?



U-Report UNICEF 174 ont répondu sur 174 personnes interrogées

d'isolement social et de subordination (Benny et coll., 2021). Il est plausible que de tels sentiments puissent miner la motivation ou la confiance en soi d'une adolescente ou d'un adolescent en classe, ainsi que sa confiance en sa capacité à se faire des amis ou à nouer des relations sociales positives. Cette affirmation est étayée par des recherches démontrant que les jeunes issus de quartiers défavorisés ont moins de chances de tirer parti de relations positives et sont plus enclins à adopter des comportements à risque élevé (Sloss et coll., 2025; Leventhal et Brooks-Gunn, 2000; Visser et coll., 2021).

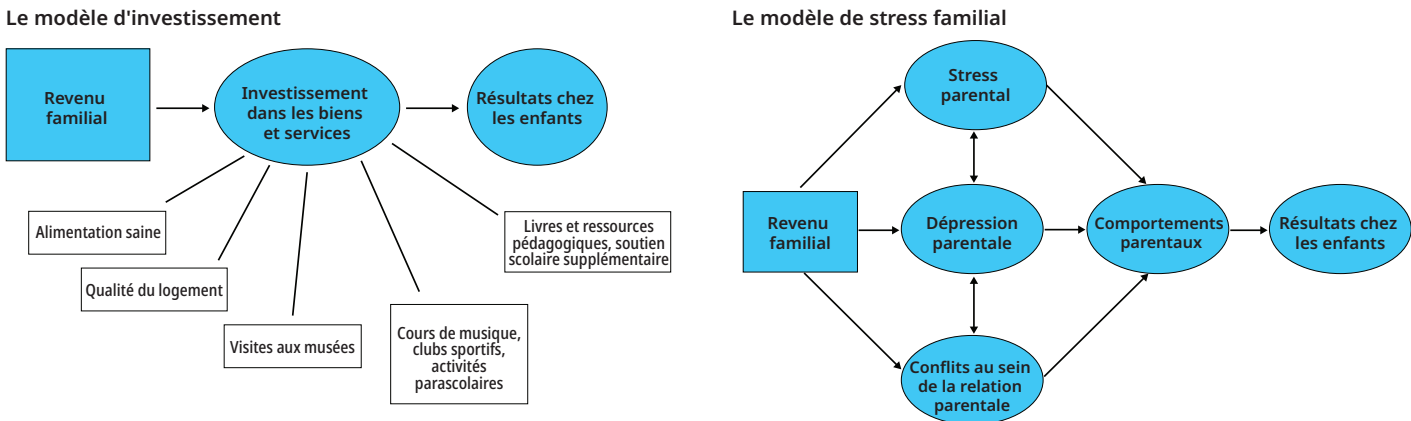
D'autre part, le modèle relatif à l'investissement explique en quoi le revenu familial détermine les ressources dont disposent les enfants et dans quelle mesure le manque de ressources peut nuire directement à

toute une série de résultats chez les enfants. L'insuffisance de ressources entrave la capacité d'un enfant à jouer, à accéder à du soutien scolaire (tels que le tutorat, les livres et les activités d'enrichissement) et à participer pleinement aux activités sociales et parascolaires (Sloss et coll., 2025). Selon le *Rapport sur la situation du jeu à l'intention des jeunes* (2025a) publié par la Fondation Bon départ de Canadian Tire, 56 % des jeunes ont déclaré que « jouer avec leurs amis » constituait la principale raison pour laquelle ils aimaient faire du sport. Parallèlement, près de la moitié des personnes interrogées (48 %) ont cité le coût élevé du sport comme étant un obstacle majeur à la participation aux activités sportives. Cet obstacle financier peut limiter les occasions de créer des liens sociaux et de développer des compétences, ce qui, en fin de compte, brime la capacité

des enfants à s'épanouir tant sur le plan social que scolaire. Le temps libre représente une autre ressource qui n'est pas répartie de manière équitable. L'analyse de l'enquête du PISA de 2022 présentée dans le Bilan Innocenti 20 a révélé qu'en moyenne, parmi les pays concernés, une proportion plus élevée d'adolescentes et d'adolescents issus de milieux socioéconomiques défavorisés affirmaient travailler pour gagner de l'argent comparativement à leurs pairs plus fortunés.

Dans le monde numérique actuel, les facteurs de stress existants peuvent être exacerbés par l'exposition à des dangers en ligne. Si l'Internet comporte des avantages, les risques sont toutefois nombreux. Des données canadiennes indiquent que les jeunes sont fréquemment confrontés à des menaces telles que la cyberintimidation, le contenu

Figure 12 : Deux modèles illustrant la relation entre le revenu familial et le bien-être des enfants



Source : Reproduit à partir de Cooper et Stewart, 2013

préjudiciable et le harcèlement en ligne, qui sont tous associés à une détérioration de la santé mentale (Hango, 2023). Ces risques sont encore aggravés par le temps que les jeunes passent en ligne. Des études démontrent que le respect des recommandations en matière de temps d'écran correspond à un meilleur bien-être. Un jeune du pays sur trois (37 %) a signalé qu'elle ou il dépassait les recommandations liées au temps d'écran (deux à trois heures par jour selon l'âge), tant en 2019 qu'en 2023 (Statistique Canada, 2026g). Les jeunes qui respectaient ces recommandations étaient plus nombreux à déclarer que la plupart de leurs journées n'étaient pas du tout stressantes (37 %, comparativement à 25 % chez ceux qui dépassaient les recommandations). Ce groupe a également fait état d'une santé mentale excellente ou très bonne (58 % contre 38 %) et d'une santé générale excellente ou très bonne (76 % contre 63 %) (Statistique Canada, 2026g). Chez les enfants issus de ménages à faibles revenus, ces risques peuvent être d'autant plus importants s'ils sont privés d'un accès équitable à la littératie numérique, à des environnements en ligne sûrs, à des ressources destinées aux parents et à des services de soutien en santé mentale, ce qui ne fait

qu'accentuer les inégalités existantes en matière de bien-être. Comme le souligne le Bilan Innocenti 16, les environnements au sein desquels les enfants grandissent, y compris les environnements numériques, jouent un rôle déterminant quant à leur bien-être. En l'absence de mesures de protection adéquates, les espaces en

ligne peuvent creuser les inégalités socioéconomiques existantes en amplifiant les comparaisons sociales, en approfondissant l'exclusion et en affaiblissant les relations protectrices. Des rapports tels que celui de l'UNICEF intitulé *From Children's Voices to Action* de 2026 (en anglais seulement) présentent des feuilles de route



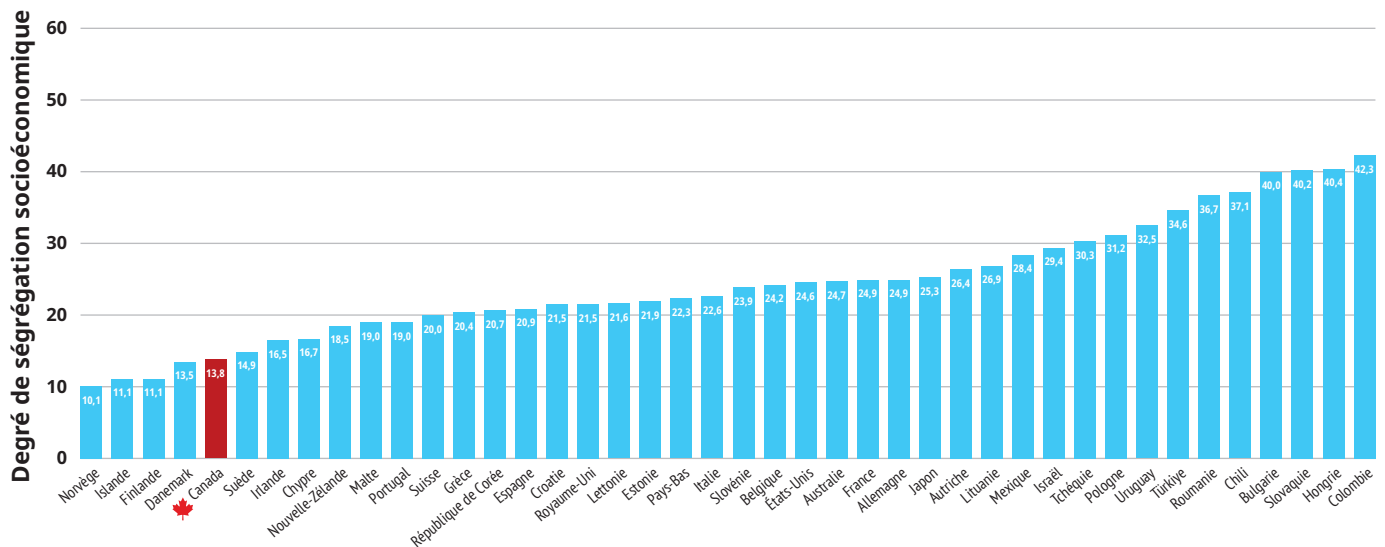
Plus des trois quarts des membres de la communauté U-Report estiment que le gouvernement et les plateformes en ligne devraient prendre davantage de mesures pour assurer la sécurité des jeunes en ligne.

Estimez-vous que les gouvernements et les plateformes en ligne devraient prendre davantage de mesures pour réglementer la sécurité numérique et l'IA afin de protéger les jeunes?

Oui	77 %
En quelque sorte	12 %
Non	5 %
Pas vraiment	3 %
Incertain(e)	3 %



119 ont répondu sur 120 personnes interrogées

Figure 13 : Ségrégation socioéconomique entre les établissements scolaires chez les élèves âgés de 15 ans, 2022

Source : Pour de plus amples précisions, veuillez consulter l'annexe technique du Bilan Innocenti 20 (figure 21).

élaborées à partir de consultations menées directement auprès des jeunes visant à garantir leur intérêt supérieur dans l'environnement numérique.

Au-delà du revenu des ménages, un autre facteur susceptible de contribuer aux écarts socioéconomiques en matière de compétences est l'influence de l'environnement scolaire, qui peut être façonné par des disparités socioéconomiques plus générales à l'échelle de la communauté. Cette situation pourrait éclairer les constatations de la Table de planification pour l'enfance et la jeunesse de la région de Waterloo, selon lesquelles les personnes issues de quartiers à faible statut socioéconomique (SSE) ont tendance à présenter des niveaux de bien-être et de réussite scolaire plus faibles (Sloss et coll., 2025; Leventhal et Brooks-Gunn, 2000; Visser et coll., 2021).

Le Bilan Innocenti 20 examine le concept de ségrégation socioéconomique au sein des écoles (figure 13), fournissant ainsi un contexte supplémentaire concernant les disparités en matière de compétences scolaires. La ségrégation, dans ce contexte, fait référence au

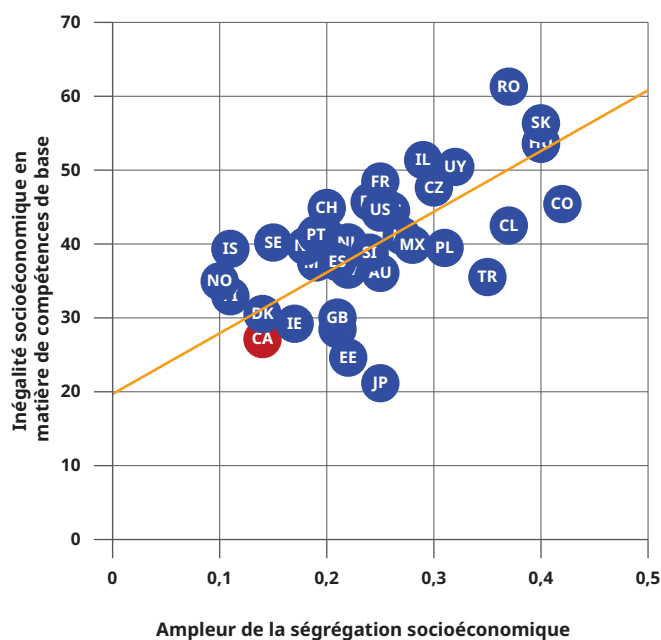
degré de concentration des élèves issus de milieux économiques comparables au sein d'une même école (alors que les écoles moins ségréguées seraient celles qui accueillent un mélange diversifié d'élèves issus de milieux différents). Cet aspect est important, car il met en évidence la capacité des écoles à fonctionner en tant qu'institutions publiques ouvertes à tous les élèves, quelle que soit leur origine, plutôt que de se contenter de refléter et d'accentuer les divisions sociales plus larges. Les résultats du PISA montrent que les pays où le niveau de ségrégation est plus faible affichent à la fois une plus grande égalité socioéconomique en matière de performance scolaire (figure 14) et un niveau de performance scolaire plus élevé (figure 15), ce qui, selon les modèles de financement scolaire, pourrait s'expliquer en partie par la répartition des ressources. Les responsables des écoles les plus défavorisées sur le plan économique étaient plus susceptibles de signaler des pénuries de personnel, l'inadéquation du matériel pédagogique et des problèmes d'infrastructure physique entravant l'enseignement. En revanche, les enseignantes et enseignants des écoles dont la population étudiante est

plus favorisée sur le plan économique possèdent généralement des niveaux de qualification plus élevés.

Bien que le Canada affiche des résultats relativement bons en matière de ségrégation socioéconomique par rapport à d'autres pays, on observe des disparités d'une province à l'autre. D'après une analyse des moyennes du PISA de 2012 à 2018 (Chmielewski et Maharaj, 2022), le Québec présente les niveaux de ségrégation les plus élevés au pays, comparables à ceux de pays modérément ségrégués tels que l'Angleterre, le Japon et la République de Corée, tandis que le Manitoba suit de près en affichant des niveaux de ségrégation moyennement bas semblables à ceux observés en Nouvelle-Zélande et en Irlande. À l'inverse, les provinces maritimes (l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse) enregistrent les niveaux de ségrégation les plus faibles, comparables à ceux de la Norvège, pays où la ségrégation est la moins marquée.

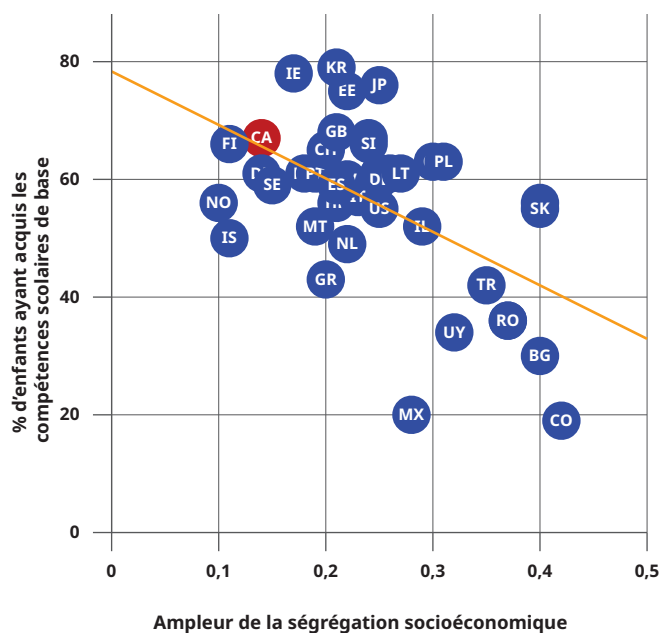
La Saskatchewan, l'Ontario, la Colombie-Britannique ainsi que Terre-Neuve-et-Labrador se situent dans

Figure 14 : Ségrégation socioéconomique entre les établissements scolaires et écarts socioéconomiques en matière de compétences scolaires chez les élèves âgés de 15 ans, 2022



Source : Pour de plus amples précisions, veuillez consulter l'annexe technique du Bilan Innocenti (figure 22).

Figure 15 : Ségrégation socioéconomique entre les établissements scolaires et niveaux de compétences scolaires chez les élèves âgés de 15 ans, 2022



Source : Pour de plus amples précisions, veuillez consulter l'annexe technique du Bilan Innocenti 20 (figure 23).

la moyenne à des niveaux variant de faibles à moyens selon les normes internationales, comparables à ceux de la Suède et de l'Écosse. Il convient de noter que la ségrégation des élèves issus de milieux socioéconomiques défavorisés est particulièrement prononcée au Manitoba et en Colombie-Britannique. Ces tendances peuvent notamment être étroitement liées aux disparités provinciales en matière d'inégalités de revenus et aux niveaux d'urbanisation, la ségrégation résidentielle jouant également un rôle important (Chmielewski et Maharaj, 2022). Ces provinces comptent aussi un nombre relativement élevé de réserves des Premières Nations, ce qui peut refléter des inégalités structurelles et géographiques plus larges, notamment des schémas historiques de marginalisation des autochtones, le cloisonnement résidentiel et des contextes scolaires

ruraux ou éloignés qui influencent la répartition des élèves parmi les écoles.

Ces cadres, conjugués aux facteurs qui les sous-tendent, renforcent les arguments en faveur d'investissements permettant de combler les écarts socioéconomiques dans les environnements au sein desquels les enfants vivent, jouent et apprennent, que ce soit à la maison, à l'école ou dans leur communauté. Les interventions visant à lutter contre le stress familial, par le biais d'aides au revenu et de mesures de protection sociale ciblées, ainsi que les efforts déployés dans le but de réduire l'isolement social grâce à des services de santé mentale accessibles et inclusifs et à des programmes scolaires, revêtent un caractère particulièrement crucial.



« Bien que l'accès à... du soutien soit indispensable, ce qui favorise réellement l'inclusion, c'est le fait de nouer des relations authentiques avec des pairs, des mentors et des membres de la communauté qui choisissent de se mobiliser et d'accompagner les jeunes. Se sentir valorisé... contribue à renforcer la confiance en soi, tout comme disposer d'espaces sûrs et bienveillants où l'on peut poser des questions et faire des erreurs tout en apprenant. »
— Membre de la communauté U-Report, février 2026



Pleins feux sur la région du Nunavut

Contexte général

La mission du Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse (BREJ) consiste principalement à sensibiliser l'ensemble de la population du Nunavut aux droits de l'enfant et à veiller à ce que le gouvernement du territoire offre des services éthiques, équitables et cohérents qui soutiennent et protègent les droits de tous les jeunes résidents. Le représentant de l'enfance et de la jeunesse (le représentant) agit à titre d'agent indépendant qui rend compte à l'Assemblée législative du Nunavut et au public. Son bureau vient en aide aux enfants, aux jeunes et à leurs familles partout sur ce vaste territoire qui s'étend sur plus de 2,04 millions de kilomètres carrés, couvrant trois régions et 25 localités accessibles uniquement par avion réparties sur trois fuseaux horaires. Le Nunavut, qui compte une population de plus de 41 000 habitants (essentiellement inuits) et dont près de 40 % des résidents sont âgés de moins de 19 ans, est la juridiction la plus jeune du Canada, ce qui souligne l'importance de disposer de rapports précis en matière de bien-être des jeunes Nunavummiuts à l'échelle du territoire.

En vertu de la *Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse*, le représentant rédige un rapport annuel dont un volet est consacré à la situation des jeunes Nunavummiuts à partir de données fournies par le gouvernement du Nunavut. Le BREJ a également publié son premier examen systémique en mai 2019, intitulé *Pour être bien dans notre tête, notre opinion doit compter – Les services de santé mentale pour les jeunes Nunavummiuts : un rapport informé par la voix des jeunes*. Ensemble, ces rapports informatifs offrent de précieuses perspectives fondées sur des données probantes concernant les expériences des jeunes Nunavummiuts.

Contexte économique

Les résultats des enfants et des jeunes du Nunavut reflètent un schéma selon lequel les inégalités économiques influencent la santé mentale, la santé physique et le développement social. Les indicateurs de revenu montrent que de nombreuses familles vivant au Nunavut sont confrontées à des pressions financières considérables. Comme indiqué précédemment dans le présent Bilan, le Nunavut est systématiquement confronté aux taux de pauvreté et d'insécurité alimentaire les plus élevés du pays. En raison de l'isolement géographique, le coût de la vie y est nettement plus élevé que dans le reste



du pays, tandis que les perspectives d'emploi y sont plus rares. Un rapport du gouvernement du Nunavut (2026b) sur le prix des denrées alimentaires montre que les habitants du territoire paient un prix en moyenne 1,5 fois plus élevé pour les mêmes articles d'épicerie que les habitants d'Ottawa. Par ailleurs, une étude statistique distincte du gouvernement du Nunavut (2026a) indique que le taux de chômage du Nunavut était environ 1,6 fois plus élevé que la moyenne nationale à la fin de l'année 2025.

Bien-être mental et accès aux soins

Les résultats en matière de santé mentale chez les enfants et les jeunes témoignent de défis structurels plus larges au Nunavut, y compris l'accès limité aux services de santé mentale axés sur les jeunes. Ce contexte est façonné en partie par les conséquences persistantes des politiques de l'ère coloniale, notamment l'héritage dévastateur du système des pensionnats et des pratiques de déplacement forcé qui ont engendré des traumatismes intergénérationnels et ont mis à mal les structures familiales et les modes de vie traditionnels (BREJ, 2019). Les lacunes au chapitre des services sont légion. En 2019, seulement 5 % de la main-d'œuvre en santé mentale était spécialisée dans la prise en charge des enfants et des jeunes (BREJ, 2019). En 2026, le Nunavut ne disposait d'aucun établissement résidentiel de traitement de la santé mentale sur son territoire, ce qui signifie que pour obtenir l'aide nécessaire, les patients doivent souvent entreprendre un long et coûteux voyage loin de leur communauté. Comme ailleurs, les attitudes sociétales à l'égard de la

santé mentale peuvent également constituer un obstacle. Les résultats de l'enquête indiquent que 45 % des jeunes ont signalé qu'ils ne se sentaient pas à l'aise de demander de l'aide, souvent en raison de préoccupations liées à la stigmatisation, à la confidentialité ou à l'embarras (BREJ, 2019). Ces obstacles peuvent retarder l'accès aux soins et exacerber les problèmes de santé mentale. En 2024, 11 cas de suicide ont été recensés parmi les jeunes de moins de 19 ans vivant au Nunavut (BREJ, 2025).

Santé physique et conditions de vie

Le droit à un environnement sûr pour vivre et travailler est stipulé dans le droit international, mais les pressions économiques au Nunavut sont étroitement liées aux disparités constatées dans les conditions de vie. L'accès au logement est compromis par des défis documentés tels que les coûts élevés de construction, d'exploitation et d'entretien, ainsi que par des obstacles socioéconomiques plus larges tels que le coût de la vie et la précarité de l'emploi. Selon le recensement de la population de 2021 (Statistique Canada, 2022), 60 % des résidents inuits du Nunavut vivaient dans des logements surpeuplés, c'est-à-dire qu'ils ne disposaient pas d'un nombre suffisant de chambres à coucher pour répondre à la taille et à la composition du ménage, conformément à la Norme nationale d'occupation.

De telles conditions augmentent les risques de maladie, de stress et de blessure, en particulier pour les enfants (Anisman et coll., 2025). En 2023, 35 décès ont été signalés chez les enfants et les jeunes âgés de 0 à 19 ans, dont 15 décès de nourrissons. Cinq de ces décès de nourrissons ont été classés comme des cas indéterminés, mais associés à des environnements de sommeil à risque (BREJ, 2025; Statistique Canada, 2026a, 2026b). Ces chiffres correspondent aux données de 2024 qui indiquent un taux de mortalité infantile de 21,2 pour 1 000 naissances vivantes au Nunavut chez les enfants de moins d'un an, comparativement à une moyenne nationale de 4,5 pour 1 000 naissances vivantes (Statistique Canada, 2026b). Au cours de l'exercice financier 2023-2024, les enfants et les jeunes représentaient 34 % de l'ensemble des consultations médicales et 30 % de tous les patients en déplacement médical. On parle de déplacement lorsqu'une personne est amenée à quitter sa communauté d'origine pour subir une procédure médicale ou recevoir un traitement, ce qui met en évidence les obstacles structurels permanents à l'accès aux soins (BREJ, 2025).

Développement des compétences et lacunes en matière de débouchés

Les indicateurs de développement social reflètent des défis structurels semblables. Le taux de fréquentation de l'école pour l'année scolaire 2023-2024 s'élevait à 68,51 % et le taux brut d'obtention de diplômes se situait à 44,8 % pour la même année (BREJ, 2025). L'accès aux services de garde d'enfants est également limité. Au cours de l'exercice financier 2024-2025, le Nunavut comptait 1 364 places en services de garde agréés, tandis que 1 615 enfants figuraient sur des listes d'attente, ce qui laisse entrevoir des pénuries persistantes (BREJ, 2025). L'infrastructure dédiée à l'enfance et à la jeunesse est inégale sur le territoire. Seules 10 communautés sur 25 affirment disposer d'espaces ou de centres destinés à l'enfance et à la jeunesse (BREJ, 2019). Des ressources pédagogiques, des services de garde d'enfants et des programmes jeunesse limités peuvent restreindre les occasions d'acquérir des compétences et de bénéficier d'un soutien social.

Perspectives d'avenir

Malgré ces défis, les programmes communautaires ancrés dans la culture affichent des résultats prometteurs. La participation à des initiatives axées sur la terre, telles que le programme Young Hunters, a été associée à un renforcement des liens culturels, à une amélioration du bien-être mental et à l'absence de suicides chez les participants depuis 2012 (BREJ, 2019). De tels programmes soulignent le caractère protecteur de l'identité culturelle, de l'apprentissage en lien avec la nature et de la mobilisation communautaire lorsqu'il s'agit de favoriser la résilience des enfants et des jeunes.

Dans l'ensemble, les données disponibles suggèrent que les inégalités économiques et le coût élevé de la vie constituent les principaux facteurs qui déterminent le bien-être des enfants et des jeunes du Nunavut. Les contraintes de revenu influencent les conditions de logement, la sécurité alimentaire et l'accès aux services, qui à leur tour ont une incidence sur les résultats en matière de santé mentale, de santé physique et de développement des compétences. Ces résultats doivent également être appréhendés dans un contexte plus large de facteurs structurels et historiques, notamment les politiques discriminatoires de l'ère coloniale qui ont engendré des traumatismes, perturbé les moyens de subsistance traditionnels et contribué à la persistance des inégalités économiques et sociales aujourd'hui. Pour résoudre ces problèmes, il faut trouver des solutions qui atténuent les disparités économiques tout en renforçant le soutien culturel et l'infrastructure communautaire au profit des jeunes Nunavummiuts¹⁸.

18 Dans cette mise en lumière, les termes « enfants » et « jeunes » désignent les personnes âgées de 0 à 19 ans, conformément à la définition utilisée par le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse. Selon ce cadre, les « enfants » sont définis comme étant âgés de 0 à 11 ans, et les « jeunes » comme étant âgés de 12 à 19 ans.

Les droits des enfants et leur bien-être vont de pair

Le rendement systématiquement médiocre du Canada en ce qui concerne les indicateurs du bien-être de l'enfant souligne à la fois l'urgence d'agir et la possibilité de progresser.

Derrière chaque point de données, il existe de vrais enfants qui méritent le meilleur de ce que les responsables peuvent leur offrir. Le Canada est bien placé pour améliorer le bien-être des enfants grâce à une action politique ciblée et soutenue et le potentiel d'amélioration demeure considérable si les leviers politiques sont conçus, coordonnés et mis en œuvre de manière efficace.

Pour « combler le fossé » des inégalités socioéconomiques, extraire davantage d'enfants et de familles de la pauvreté et obtenir des résultats équitables pour tous les enfants, il est essentiel d'adopter une approche coordonnée à l'échelle de l'ensemble du gouvernement harmonisant les interventions aux paliers fédéral, provincial, territorial et municipal. Comme l'illustre cette analyse, la pauvreté et le bien-être des enfants sont étroitement liés. Les désavantages socioéconomiques se répercutent sur les résultats en matière de santé, d'éducation et de qualité de vie en général. Le fait de ne pas veiller à ce que les enfants disposent de ce dont ils ont besoin pour réussir est lourd de conséquences, non seulement pour les enfants, mais aussi pour la société dans son ensemble. Une étude de l'OCDE (2022b) réalisée en Europe a révélé que les désavantages subis au cours de l'enfance coûtent aux pays en moyenne 3,4 % du PIB par année sous forme d'une santé plus fragile, d'une main-d'œuvre moins nombreuse et de revenus plus faibles. La Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies offre un cadre de référence fondamental permettant de guider le Canada dans sa démarche visant à optimiser ces conditions et à promouvoir le bien-être des enfants. En s'appuyant sur ce fondement, les recommandations suivantes décrivent les principales mesures à prendre pour mettre en œuvre une approche coordonnée et fondée sur les droits et améliorer de manière mesurable le bien-être des enfants au Canada.

Améliorer le rendement du Canada grâce à des politiques stratégiques axées sur l'enfant

- 1. Accorder la priorité aux enfants au sein du programme politique en leur réservant en premier lieu les ressources de la nation grâce au déploiement d'une stratégie nationale en faveur de l'enfance, à l'application universelle d'une optique de politiques relatives à l'enfance et au suivi systématique des**

dépenses publiques consacrées aux enfants dans le cadre de la réalisation de leurs droits.

Les enfants représentent près d'un cinquième de la population canadienne, mais ils sont trop souvent exclus des décisions gouvernementales (UNICEF Canada, 2025b). En tant que signataire de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies, le Canada se doit d'attribuer d'abord les ressources publiques aux enfants et de prioriser les investissements qui soutiennent leur bien-être. Bien que le gouvernement fédéral ait pris certaines mesures dans ce sens en élaborant une stratégie nationale en faveur de l'enfance en 2000 et en publiant le document *Un Canada digne des enfants* en 2004, les résultats décrits dans le présent Bilan suggèrent que cet engagement n'a pas été pleinement réalisé, malgré la croissance de la richesse nationale du Canada. Par rapport à ses pays homologues, le Canada accuse aujourd'hui un retard à plusieurs égards en ce qui concerne le bien-être de l'enfant, alors que plus de la moitié des pays de l'OCDE ont mis en œuvre des stratégies intégrées en faveur de l'enfance qui confèrent aux politiques une ambition et une orientation cohérentes à l'échelle du gouvernement¹⁹.

Le déploiement d'une stratégie nationale en faveur de l'enfance pourrait contribuer à ce que les enfants soient mieux pris en compte dans le programme fédéral et à ce que leurs intérêts et leur voix occupent une place centrale dans l'avenir du Canada. Une telle stratégie permettrait d'obtenir des résultats comparables à ceux d'autres pays à revenu élevé, compte tenu notamment des preuves de plus en plus nombreuses selon lesquelles les investissements publics précoces dans la petite enfance se traduisent par de meilleurs résultats pour les enfants (OCDE, 2025). Elle renforcerait également la capacité du pays à évaluer la situation de l'enfance et à y remédier grâce à une collecte et à une analyse de données robustes fondées sur des preuves, en particulier en ce qui a trait aux écarts socioéconomiques et aux enfants les plus touchés de manière disproportionnée. En outre, des approches équitables, telles que l'application du principe de Jordan et de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, devraient être privilégiées. Bien que le projet de loi S-212, *Loi concernant une stratégie nationale pour les enfants et les jeunes au Canada*, soit en cours d'élaboration, ce cadre doit maintenant être pleinement soutenu, adopté et déployé pour exercer une véritable

19 En date de 2023.

incidence²⁰ Une stratégie exhaustive permettrait également de mettre en place des mécanismes visant à garantir l'application universelle d'une perspective politique axée sur les droits de l'enfant, notamment par le biais d'évaluations des répercussions sur les droits de l'enfant (ERDE), tout en assurant un suivi systématique des dépenses publiques consacrées aux enfants dans le cadre de la réalisation de leurs droits.

2. Pérenniser les investissements ciblés dans les principaux programmes de protection sociale, en particulier les prestations et compléments de revenu, afin de maintenir et d'améliorer leur efficacité dans la réduction, puis l'éradication, de la pauvreté infantile.

Comme le montre le Bilan Innocenti 20, un enfant sur cinq au Canada vit dans la pauvreté. Les preuves démontrent invariablement que les aides au revenu, en particulier les prestations pour enfants, comptent parmi les outils politiques les plus efficaces pour réduire la pauvreté (UNICEF et Institut de développement outre-mer, 2020). Cette constatation est corroborée par l'expérience de la Prestation canadienne pour enfants (PCE) qui a contribué à réduire de manière considérable la pauvreté infantile à la suite de son déploiement en 2016 (Baker et coll., 2021). Son efficacité s'est encore confirmée pendant la pandémie de COVID-19 lorsque la bonification des aides au revenu a entraîné une baisse historique de la pauvreté en 2020 (Dionne et Raymond-Brousseau, 2025). Cependant, comme l'indique le présent Bilan, depuis que ces mesures temporaires ont été supprimées et que le coût de la vie a augmenté, les taux de pauvreté ont connu une forte remontée. Par ailleurs, l'incidence de la PCE s'est atténuée au fil du temps, la valeur réelle de cette prestation ayant été érodée par la hausse de l'inflation et l'augmentation fulgurante du coût de la vie, en particulier dans les domaines du logement, de l'alimentation et de la garde d'enfants qui ont dépassé l'indexation annuelle de la prestation (Campagne 2000, 2026). Cette réalité pèse de manière disproportionnée sur les personnes vivant en situation de grande précarité financière.

Dans l'ensemble, ces tendances démontrent que, si les prestations de revenu sont efficaces lorsqu'elles sont financées de manière adéquate, les niveaux d'investissement actuels sont insuffisants pour respecter les principes d'universalité, d'inclusivité et d'accessibilité nécessaires à la protection des enfants les plus vulnérables. De plus, des améliorations durables des systèmes de prestations de revenu existants permettraient de mieux refléter le coût de la vie, offrant ainsi un soutien plus adapté et plus stable.

3. Garantir aux enfants un environnement alimentaire sain à l'école, c'est-à-dire :

a) poursuivre les efforts visant à mettre en place un programme d'alimentation scolaire véritablement universel notamment grâce à une augmentation des investissements fédéraux équivalente à ceux déjà consentis par les provinces et les territoires.

Conformément aux conclusions du présent Bilan, le poids des inégalités socioéconomiques marque le quotidien des enfants à de nombreux égards. Ces conséquences sont particulièrement prononcées en milieu scolaire, où les enfants passent une grande partie de leur temps. En 2019, 33,2 % des enfants au Canada ont affirmé avoir faim en arrivant à l'école tous les jours ou presque tous les jours un pourcentage supérieur à la moyenne de l'OCDE qui se situe à 27,4 % (OCDE, n.d.). À l'échelle mondiale, les programmes alimentaires scolaires se sont avérés efficaces pour réduire les inégalités, améliorer la santé des enfants et favoriser la réussite scolaire. Selon le Bilan Innocenti 20, le Canada se classe 17^e sur 31 pays en ce qui a trait à la proportion d'enfants ayant signalé avoir sauté des repas par manque d'argent²¹.

Au Canada, des progrès ont été réalisés ces dernières années grâce à la mise en place du Programme national d'alimentation scolaire. En mars 2025, le gouvernement du Canada a parachevé la signature d'accords bilatéraux avec l'ensemble des provinces et des territoires. Plus récemment, des investissements supplémentaires de 216,6 millions de dollars par année ont été engagés afin de pérenniser le programme (Coalition pour une saine alimentation scolaire, 2025). Néanmoins, le financement actuel, qui profite à environ 400 000 enfants selon les estimations du gouvernement lui-même, ne suffit pas à atteindre l'objectif à long terme de l'accès universel défini dans le cadre de la Politique nationale d'alimentation scolaire de 2024. L'instauration d'un programme d'alimentation scolaire véritablement universel exige un investissement fédéral soutenu, à la hauteur des contributions provinciales et territoriales existantes, afin de garantir qu'aucun enfant ne soit exclu en raison de déficits de financement. Conformément aux demandes formulées par la Coalition pour une saine alimentation scolaire, le gouvernement fédéral devrait porter sa contribution annuelle à au moins 400 millions de dollars au cours des années à venir de manière à correspondre à l'investissement annuel combiné des provinces, des territoires et des municipalités.

20 Au moment de la rédaction du présent document, le projet de loi S-212, Loi concernant une stratégie nationale pour les enfants et les jeunes au Canada, a été adopté en troisième lecture au Sénat du Canada et se trouve actuellement à la Chambre des communes.

21 D'après une analyse des données du PISA, 2022.



Les jeunes soutiennent vivement les programmes alimentaires scolaires et les politiques visant à rendre l'alimentation plus abordable. Trois membres de la communauté U-Report sur quatre estiment qu'un programme alimentaire scolaire national est très important et une grande majorité d'entre eux reconnaissent que les aliments sains devraient être plus abordables (94 % sont d'accord ou tout à fait d'accord) et que les politiques en matière de prix des denrées alimentaires doivent tenir compte des jeunes et des familles (99 % sont d'accord ou tout à fait d'accord).

b) Mettre en œuvre le dernier pilier de la Stratégie de Santé Canada en matière de saine alimentation en élaborant un cadre réglementaire visant à limiter les pratiques de marketing abusives ciblant les enfants.

Parallèlement à un programme national d'alimentation scolaire, les environnements alimentaires doivent permettre aux enfants de choisir des aliments sains sans subir d'influence indue de la part d'entités à but lucratif. Bien que la restriction de la publicité alimentaire destinée aux enfants fasse partie des engagements du gouvernement fédéral depuis 2015, les progrès demeurent lacunaires. Dans le cadre de sa stratégie multidimensionnelle en matière de saine alimentation annoncée en 2016, le gouvernement fédéral s'est engagé à limiter le marketing des aliments et des boissons malsains ciblant les enfants en s'inspirant d'initiatives telles que l'interdiction de la publicité destinée aux enfants prévue en vertu de la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec (Santé Canada, 2016). Trois des quatre piliers de la stratégie ont été mis en œuvre, mais le déploiement de mécanismes de protection des enfants contre le marketing se fait toujours attendre.

Alors que près de trois enfants canadiens sur 10 sont en proie au surpoids ou à l'obésité et que ceux issus de milieux défavorisés dans les pays à revenu élevé sont particulièrement exposés à ce risque, il est urgent de promulguer des réglementations strictes et contraignantes pour lutter contre les pratiques commerciales abusives. Les initiatives législatives précédentes, notamment le projet de loi C-252 visant à modifier la *Loi sur les aliments et drogues*, n'ont pas abouti à l'adoption. Par conséquent, l'exposition au marketing des aliments malsains demeure omniprésente. Selon un sondage réalisé par le biais de la plateforme U-Report en 2023, 77 % des personnes interrogées au Canada ont déclaré qu'elles étaient bombardées de publicités pour des aliments et des boissons malsains dans les magasins, et 52 % ont indiqué que « les publicités pour des aliments et des boissons malsains [les] incitaient à acheter des produits mauvais pour la santé ». Les données montrent clairement que l'exposition accrue au marketing des aliments et des

boissons augmente la probabilité que les enfants réclament et consomment les produits présentés dans ces publicités.

Une approche de la politique en matière de marketing fondée sur les droits de l'enfant doit garantir que la santé et le bien-être des enfants priment sur les intérêts commerciaux. Afin de faire respecter ces droits, il convient de mettre en place un cadre réglementaire précisant ce qui suit :

- Ce que constitue un enfant;
- Ce que constitue le marketing alimentaire;
- Les types de marketing qui devraient faire l'objet de restrictions et dans quelles circonstances (lieux, horaires, médias et contenu);
- Les médias à cibler;
- Les types d'aliments dont la commercialisation doit être restreinte;
- Les objectifs des restrictions;
- La manière dont les restrictions seront appliquées et contrôlées, ainsi que le calendrier de mise en œuvre assorti de délais précis;
- Les larges pouvoirs et les ressources dont disposera une autorité indépendante pour assurer la mise en œuvre des restrictions;
- L'échéancier des évaluations.

4. Accroître les investissements ciblés dans les mesures de soutien et les services en santé mentale destinés aux enfants et aux jeunes par le biais de transferts bilatéraux ainsi que d'initiatives financées par le gouvernement fédéral telles que le Fonds pour la santé mentale des jeunes afin de garantir que les critères d'admissibilité tiennent compte des questions de genre, reposent sur le principe d'équité et s'étendent aux enfants de moins de 12 ans.

Les enfants du Canada sont confrontés à une crise croissante en matière de santé mentale. Sachant que le taux de suicide chez les adolescents se situe au 33^e rang sur 44 pays, que les enfants sont de moins en moins satisfaits de leur vie et qu'ils présentent l'un des plus grands écarts socioéconomiques en matière de compétences sociales, il est urgent de mettre en place un soutien en santé mentale accessible et équitable. Comme en témoigne le présent Bilan, les facteurs structurels, en particulier les difficultés liées aux revenus, touchent de manière disproportionnée les enfants, ce qui aggrave les risques liés à leur santé mentale et leur bien-être. Pour relever ces défis, une approche à deux volets s'impose. Celle-ci doit consister à renforcer les mesures de protection sociale en amont telles que les aides au revenu, tout en multipliant les services de santé mentale directs et accessibles destinés aux enfants et aux jeunes.

Le Canada devrait s'engager à élargir le Fonds pour la santé mentale des jeunes afin de garantir un accès équitable à des

services de santé mentale appropriés sur le plan culturel, ancrés dans la communauté et adaptés aux jeunes. Ces programmes doivent tenir compte de l'âge, en reconnaissant que les enfants de moins de 12 ans se trouvent à des étapes cruciales de leur développement émotionnel et cognitif, ainsi que de l'identité de genre, sachant que les disparités entre les sexes se répercutent de manière diverse et hétérogène sur les jeunes. Compte tenu des tendances en matière de santé mentale propres à chaque province et territoire, les transferts bilatéraux contribueront également à la prestation de ces services en garantissant que le financement soit souple, ciblé et adapté aux besoins particuliers des collectivités locales.

5. Rendre obligatoires les évaluations des répercussions sur les droits de l'enfant (ERDE) tout au long de la conception, de l'élaboration, du déploiement et de la réglementation des produits et services numériques ainsi que des systèmes d'intelligence artificielle ayant une incidence sur les enfants, en accordant une attention particulière aux risques connexes pour la santé mentale.

Alors que les enfants représentant environ un tiers de l'ensemble des internautes dans le monde, la connexion à Internet est devenue une bouée de sauvetage pour bon nombre d'entre eux, favorisant l'apprentissage, le jeu, l'expression personnelle et le maintien des liens avec leurs amis et leur famille (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, 2025). Par conséquent, les environnements numériques jouent un rôle central dans la vie quotidienne et le développement des enfants. Dans un même temps, cette omniprésence du numérique a façonné les comportements en ligne des enfants d'une manière qui exige une plus grande attention tant en ce qui concerne les risques numériques que les mesures de protection. Les plateformes de réseaux sociaux et d'autres formes de services en ligne peuvent exposer les enfants à des risques accrus de préjudices numériques, notamment le harcèlement, l'exploitation sexuelle et commerciale, l'automutilation, les discours cyberhaineux, la désinformation et la mésinformation, ainsi que les atteintes à la vie privée. Ces préjudices peuvent entraîner des conséquences graves et durables sur la santé mentale, la sécurité et le bien-être des enfants, en particulier lorsqu'ils sont exacerbés par des facteurs socioéconomiques tels que les inégalités économiques et la situation géographique. La législation devrait donc inscrire les droits de l'enfant au cœur des décisions en matière de gouvernance numérique afin de garantir une participation sûre et constructive. Les responsables, y compris les gouvernements et les entreprises privées, devraient rendre obligatoire le recours à des évaluations des répercussions sur les droits de l'enfant (ERDE) tout au long de la conception, de l'élaboration, du déploiement et de la réglementation des produits et services numériques ayant une incidence sur les enfants.

6. Prioriser la réconciliation en accélérant la mise au point et la mise en œuvre du cadre national de l'Initiative : Les enfants inuits d'abord, élaborée en concertation étroite avec les partenaires inuits. Ce cadre devrait notamment prévoir la relance du programme de bons alimentaires afin de remédier à l'insécurité alimentaire persistante dans l'Inuit Nunangat. Parallèlement, collaborer avec les partenaires des Premières Nations en vue de combler les délais accumulés de manière systémique en vertu du principe de Jordan, de renforcer les capacités de prestation de services et d'éviter les retards dans la prise en charge des enfants des Premières Nations.

La réalité quotidienne des enfants autochtones au Canada demeure marquée par des inégalités profondes et persistantes qui trouvent leur origine dans des obstacles systémiques et une marginalisation économique. Ces conditions nuisent directement à leur bien-être physique et mental, ainsi qu'à leur capacité à s'épanouir sur le plan social et personnel. Pour combler ces lacunes, il faut prendre des mesures urgentes et durables fondées sur la réconciliation et sur un engagement clair en faveur d'un accès équitable et adapté à la culture à des services et à du soutien pour tous les enfants autochtones.

Cela implique notamment d'accélérer la mise au point et la mise en œuvre intégrale d'un cadre national pour l'Initiative : Les enfants inuits d'abord, un programme fédéral visant à faire en sorte que les enfants inuits puissent bénéficier sans délai et sans obstacle lié à la compétence territoriale des services de santé, des services sociaux et des services éducatifs essentiels dont ils ont besoin. Cette structure doit être élaborée de concert avec les Inuits dans le cadre d'un partenariat constructif et permanent afin de refléter les besoins cernés par les collectivités et les priorités qu'elles ont elles-mêmes définies. Dans ce contexte, la relance du programme de bons alimentaires est essentielle pour lutter contre les taux disproportionnés d'insécurité alimentaire qui touchent l'Inuit Nunangat.

Dans un même temps, le gouvernement fédéral doit travailler en étroite collaboration avec ses partenaires des Premières Nations afin d'éliminer les délais systémiques en vertu du principe de Jordan, un principe qui accorde la priorité à l'enfant et qui a été établi dans le but de veiller à ce que les enfants des Premières Nations aient accès aux services publics dont ils ont besoin en temps opportun, sans se retrouver pris au piège de litiges portant sur la responsabilité financière de l'un ou l'autre palier de gouvernement. Pour ce faire, il est essentiel de renforcer les capacités de prestation de services, d'améliorer la coordination intergouvernementale et de garantir un accès rapide et sans obstacle aux services essentiels en matière de santé, d'aide sociale et d'éducation auxquels les enfants des Premières Nations ont droit.

Annexes

Annexe A :

Liste des sujets des Bilans Innocenti

N°	Année	Sujet
1	2000	Pauvreté infantile
2	2001	Décès d'enfants par blessure
3	2001	Naissances chez les adolescentes
4	2002	Désavantages en matière d'éducation
5	2003	Décès d'enfants victimes de maltraitance
6	2005	Pauvreté infantile
7	2007	Bien-être multidimensionnel
8	2008	Éducation et soins de la petite enfance
9	2010	Inégalités dans le bien-être des enfants
10	2012	Pauvreté infantile
11	2013	Bien-être multidimensionnel
12	2014	Conséquences de la crise économique sur les enfants
13	2016	Inégalités dans le bien-être des enfants
14	2017	Atteinte des objectifs de développement durable pour les enfants
15	2018	Inégalités en matière d'éducation
16	2020	Bien-être multidimensionnel
17	2022	Répercussions de l'environnement sur les enfants
18	2023	Pauvreté infantile et protection sociale
19	2025	Bien-être multidimensionnel
20	2026	Inégalités économiques et bien-être multidimensionnel

Annexe B :

Abréviations internationales (ISO) des pays et des régions figurant dans le Bilan Innocenti

Nom du pays	Code ISO à 2 lettres	Code ISO à 3 lettres	Nom du pays	Code ISO à 2 lettres	Code ISO à 3 lettres
Australie	AU	AUS	Japon	JP	JPN
Autriche	AT	AUT	Lettonie	LV	LVA
Belgique	BE	BEL	Lituanie	LT	LTU
Bulgarie	BG	BGR	Luxembourg	LU	LUX
Canada	CA	CAN	Malte	MT	MLT
Chili	CL	CHL	Mexique	MX	MEX
Colombie	CO	COL	Pays-Bas	NL	NLD
Costa Rica	CR	CRI	Nouvelle-Zélande	NZ	NZL
Croatie	HR	HRV	Norvège	NO	NOR
Chypre	CY	CYP	Pologne	PL	POL
Tchéquie	CZ	CZE	Portugal	PT	PRT
Danemark	DK	DNK	République de Corée	KR	KOR
Estonie	EE	EST	Roumanie	RO	ROU
Finlande	FI	FIN	Slovaquie	SK	SVK
France	FR	FRA	Slovénie	SI	SVN
Allemagne	DE	DEU	Espagne	ES	ESP
Grèce	GR	GRC	Suède	SE	SWE
Hongrie	HU	HUN	Suisse	CH	CHE
Islande	IS	ISL	Türkiye	TR	TUR
Irlande	IE	IRL	Royaume-Uni	GB	GBR
Israël	IL	ISR	États-Unis	US	USA
Italie	IT	ITA	Uruguay	UY	URY

Annexe C :

À propos des indicateurs, des données et des classements



À l'heure actuelle, de nombreux pays ont recours à un large éventail d'indicateurs en constante évolution pour mesurer différents aspects du bien-être de l'enfant. Cependant, les données permettant une comparaison internationale sont limitées, car les pays ont des priorités différentes et utilisent des méthodes de collecte de données distinctes. Les indicateurs du Bilan Innocenti 20 de l'UNICEF sont élaborés à partir des données issues des plus récents ensembles de données administratives de haute qualité et des enquêtes internationales disponibles à des fins de comparaison. La plupart des données sont recueillies par les gouvernements ou avec leur soutien. Veuillez noter que la précision des classements des différents indicateurs présentés dans ce document d'accompagnement peut varier d'un indicateur à l'autre en fonction des données sous-jacentes. Par conséquent, la position visuelle des entités dans les graphiques peut ne pas correspondre exactement à leur classement réel. De plus, certains indicateurs comportent des classements ex æquo, ce qui peut également influencer la représentation graphique. Veuillez tenir compte de ces limites lors de l'interprétation des représentations visuelles. Le Bilan Innocenti 20 (accessible à l'adresse www.unicef-irc.org) aborde notamment la question de l'actualité des données, les paramètres et les lacunes, la justification du choix et de l'élaboration des indicateurs, les modalités de constitution des classements, ainsi que les recommandations concernant l'élaboration de nouvelles approches permettant de mesurer le bien-être des enfants, en tenant compte notamment du point de vue des enfants eux-mêmes. S'il est nécessaire de continuer à recueillir des statistiques sur la situation des enfants, la plus grande occasion qui s'offre à nous est peut-être d'agir en fonction des renseignements dont nous disposons déjà. Les Bilans Innocenti de l'UNICEF s'appuient sur des moyennes nationales pour comparer la situation des enfants

dans les pays riches. Ces moyennes permettent de dégager des tendances qui ne seraient pas forcément visibles à l'échelle de zones plus restreintes disposant d'ensembles de données plus limités (telles que les provinces, les territoires ou les collectivités locales) et sont indispensables pour établir des comparaisons internationales. Les moyennes nationales nous indiquent le nombre d'enfants dans un pays qui sont privés des conditions nécessaires pour survivre, être en bonne santé et apprendre, ainsi que la situation par rapport à d'autres juridictions. Si des données infranationales sont disponibles, les moyennes nationales peuvent faciliter l'évaluation comparative de la situation des enfants à l'échelle provinciale, territoriale et locale. Lorsque les données peuvent être ventilées (par exemple, par genre, identité ethnique ou statut d'immigration), il est possible de comparer certains groupes d'enfants à une moyenne nationale ou internationale afin de mettre en évidence les inégalités entre les enfants d'un même pays. Malheureusement, les données relatives à des zones géographiques plus restreintes et à certains groupes d'enfants confrontés à des inégalités ne sont pas disponibles pour tous les indicateurs. Les données concernant les Premières Nations, les Inuits et les Métis sont également soumises à des distinctions et à la souveraineté en matière de collecte, de détention, de propriété et d'utilisation. Les enquêtes nationales menées au Canada excluent souvent les Premières Nations vivant dans les réserves. Le Bilan Innocenti de l'UNICEF n'a pas pour objectif de fournir des comparaisons internes pour tous les pays, toutefois, ce Document canadien d'accompagnement s'appuie sur des données et des exemples complémentaires pour illustrer certaines des inégalités subies par les enfants au Canada, à la lumière des indicateurs présentés dans le Bilan Innocenti 20. Il s'agit d'une ressource destinée à toute personne souhaitant approfondir l'analyse des inégalités existant entre les enfants au Canada.

Références

- ANISMAN, Hymie, BOMBAY, Amy et MATHESON, Kimberly. « Health Disturbances Stemming from Overcrowding and Inadequate Housing among Indigenous Peoples within Canada », *Frontiers of Environmental Health*, vol. 4, 14 décembre 2025, <<https://doi.org/10.3389/fenvh.2025.1720326>>.
- BAKER, Michael, MESSACAR, Derek et STABILE, Mark. « The Effects of Child Tax Benefits on Poverty and Labor Supply: Evidence from the Canada Child Benefit and Universal Child Care Benefit », document de travail n° 28556, National Bureau of Economic Research, mars 2021, <<https://doi.org/10.3386/w28556>>.
- BENNY, Claire et coll. « Income Inequality and Depression among Canadian Secondary Students: Are psychosocial well-being and social cohesion mediating factors? », *SSM – Population Health*, décembre 2021, <<https://doi.org/10.1016/j.ssmph.2021.100994>>.
- BRAUDT, David B. et coll. « Family Socioeconomic Status and Early Life Mortality Risk in the United States », *Maternal and Child Health Journal*, vol. 23, n° 10, 4 juillet 2019, p. 1382-1391, <<https://doi.org/10.1007/s10995-019-02799-0>>.
- Campagne 2000. « Rapport 2025 sur la pauvreté des enfants et des familles au Canada. Investir dans l'avenir : des lendemains sans pauvreté », Campagne 2000, Toronto, 2026, <<https://campaign2000.ca/wp-content/uploads/2026/02/2025-Report-Card-on-Child-and-Family-Poverty-FR.pdf>>.
- Fondation Bon départ de Canadian Tire. « Jumpstart State of Play Youth Report 2025 », Fondation Bon départ de Canadian Tire, Toronto, 2025a, <https://cdn.shopify.com/s/files/1/0122/8124/9892/files/Jumpstart_State_of_Play_Youth_Report_English_Canada.pdf?v=1768837797>.
- Fondation Bon départ de Canadian Tire. « Jumpstart Cost and Barriers to Sports Participation Study », Fondation Bon départ de Canadian Tire, Toronto, octobre 2025b, <https://cdn.shopify.com/s/files/1/0122/8124/9892/files/Jumpstart_Cost_and_Barriers_to_Sports_Participation_Study_English_Canada.pdf?v=1768837815>.
- CHMIELEWSKI, Anna K. et MAHARAJ Sachin. « Socio-Economic Segregation between Schools in Canada », Laboratoire du Centre des compétences futures, Toronto, 13 avril 2022, <<https://equityeducation.ca/wp-content/uploads/2024/05/RIES-TechnicalReport-Socio-EconomicSegregation-1.pdf>>.
- CLÉOPHAT, Régine et NICOL, Caroline. « Analyse distributive du pouvoir d'achat des ménages canadiens depuis 2019 », Bureau de la directrice parlementaire du budget, Ottawa, 8 octobre 2024, <<https://distribution-a617274656661637473.pbo-dpb.ca/0fb92a4deb904c298b949550d84ccb715cfa427288365e674976a36860efbb12>>.
- La coalition pour une saine alimentation scolaire. « Aperçu et mise à jour du Programme national d'alimentation scolaire 2024-2025 », La coalition pour une saine alimentation scolaire, Vancouver, 7 octobre 2025, <<https://www.sainealimentationscolaire.ca/post/aper%C3%A7u-et-mise-%C3%A0-jour-du-programme-national-d-alimentation-scolaire-2024-2025>>.
- COOPER, Kerris et STEWART, Kitty. « Investing in services is not enough; raising incomes is vital to improve children's outcomes », LSE British Politics, The London School of Economics and Political Science, Londres, 28 octobre 2013, <<https://blogs.lse.ac.uk/politicsandpolicy/investing-in-services-is-not-enough-raising-incomes-is-vital-to-improve-childrens-outcomes/>>.
- CRAIG, Wendy et coll. « La santé des jeunes au Canada : Portrait de la santé mentale », Agence de la santé publique du Canada, Ottawa, janvier 2025, <<https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/documents/services/publications/science-research-data/young-people-canada-focus-mental-health/jeunes-canada-portrait-sante-mentale.pdf>>.
- DIONNE, Marc-Antoine et RAYMOND-BROUSSEAU, Lucie. « Pauvreté économique extrême : exploration des dimensions de la pauvreté au Canada », *Série de documents de recherche – Revenu*, Statistique Canada, Ottawa, 6 février 2025, <<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/75f0002m/75f0002m2025001-fra.pdf?st=BUHiTPyl>>.
- Emploi et Développement social Canada. « Une chance pour tous : La première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté », Emploi et Développement social Canada, Gatineau, 2018, <<https://www.canada.ca/content/dam/canada/employment-social-development/programs/poverty-reduction/reports/poverty-reduction-strategy-report-FR.pdf>>.
- Emploi et Développement social Canada. « Politique nationale d'alimentation scolaire », Emploi et Développement social Canada, Gatineau, 2024, <https://www.canada.ca/content/dam/esdc-edsc/images/programs/school-food/reports/national-policy/4624-National_School_Food_Policy-F.pdf>.
- Banques alimentaires Canada. « Bilan-Faim 2025 », Banques alimentaires Canada, Mississauga, 2025, <https://content.foodbankscanada.ca/wordpress/2025/10/FBC-HungerCount_FR_2025-68fbc14dd51f6.pdf>.
- HANGO, Darcy. « Les préjudices subis en ligne par les jeunes et les jeunes adultes : la prévalence et la nature de la cybervictimisation », *Regards sur la société canadienne*, Statistique Canada, Ottawa, 21 février 2023, <<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/75-006-x/2023001/article/00003-fra.pdf?st=aGUTAK3F>>.
- Santé Canada. « Stratégie en matière de saine alimentation », Santé Canada, Ottawa, 2016, <<https://www.canada.ca/content/dam/canada/health-canada/migration/publications/eating-nutrition/healthy-eating-strategy-canada-strategie-saine-alimentation/alt/pub-fra.pdf>>, consulté le 22 mars 2026.
- Jack.org. « 2025 Be There Evaluation Report », Jack.org, Toronto, 2025.
- KUMAR, Mohan B. et TJEPKEMA, Michael. « Taux de suicide chez les Premières Nations, les Métis et les Inuits (2011 à 2016) : résultats de la Cohorte santé et environnement du recensement canadien (CSERCan) », *Enquête nationale auprès des ménages : Peuples autochtones*, Statistique Canada, 28 juin 2019, <<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/99-011-x/99-011-x2019001-fra.pdf?st=3tcCdD84>>.
- LEVENTHAL, Tama et BROOKS-GUNN, Jeanne. « The Neighborhoods They Live In: The effects of neighborhood residence on child and adolescent outcomes », *Psychological Bulletin*, vol. 126, n° 2, mars 2000, p. 309-337, <<https://doi.org/10.1037/0033-2909.126.2.309>>.
- LIU, Li, CONTRERAS, Gisèle et THOMPSON, Wendy. « Suicidal Ideation and Suicide Attempts among Adolescents in Canada Based on the 2023 Canadian Health Survey on Children and Youth », *Discover Public Health*, vol. 22, n° 826, 11 décembre 2025, <<https://doi.org/10.1186/s12982-025-01179-0>>.
- MARINO, Mirko et coll. « A Systematic Review of Worldwide Consumption of Ultra-Processed Foods: Findings and criticisms », *Nutrients*, vol. 13, n° 8, 13 août 2021, <<https://doi.org/10.3390/nu13082778>>.
- Conseil consultatif national sur la pauvreté. « Nous pouvons faire mieux : ce n'est pas un filet de sécurité si les mailles sont aussi grandes. Le rapport 2025 du Conseil consultatif national sur la pauvreté », Emploi et Développement social Canada, Gatineau, octobre 2025, <https://www.canada.ca/content/dam/esdc-edsc/documents/programs/poverty-reduction/national-advisory-council/reports/2025-annual/NACP_2025_Annual_Report-FR.pdf>, consulté le 18 mars 2026.
- Nunavummit Kiglisiniartiit (Bureau de la statistique du Nunavut). « Labour Force Survey (LFS) – January 2026 », mémoire statistique du Nunavut, Nunavummit Kiglisiniartiit, 9 janvier 2026a, <www.gov.nu.ca/sites/default/files/documents/2026-04/Annual_Labour_Force_StatsUpdate__2025.pdf>.
- Nunavummit Kiglisiniartiit (Bureau de la statistique du Nunavut). « Nunavut Food Price Survey Report 2025 », Nunavummit Kiglisiniartiit, 31 mars 2026b, <www.gov.nu.ca/sites/default/files/documents/2026-03/2025_Nunavut_Food_Price_Survey_Report-Nunavummit_Kiglisiniartiit.pdf>.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). « Child Well-Being Outcomes », ensemble de données, publications de l'OCDE, Paris, n.d., <www.oecd.org/en/data/datasets/child-well-being-outcomes0.html>.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). « PISA 2018 Results (Volume II): Where all students can succeed », PISA, publications de l'OCDE, Paris, 3 décembre 2019, <<https://doi.org/10.1787/b5fd1b8f-en>>.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). « Un départ dans la vie inégal : Comment va la vie pour les enfants défavorisés? », *Les synthèses de l'OCDE sur le bien-être, l'inclusion et l'égalité des chances*, n° 6, publications de l'OCDE, Paris, 4 juillet 2022a, <https://www.oecd.org/content/dam/oecd/fr/publications/reports/2022/07/starting-unequal-how-s-life-for-disadvantaged-children_d8763fc8/38183f86-fr.pdf>.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). « Les coûts économiques liés à l'expérience d'un désavantage socioéconomique dans l'enfance », document politique, *Les synthèses de l'OCDE sur le bien-être, l'inclusion et l'égalité des chances*, n° 6, publications de l'OCDE, Paris, 25 novembre 2022b, <https://www.oecd.org/content/dam/oecd/fr/publications/reports/2022/11/the-economic-costs-of-childhood-socio-economic-disadvantage_b3c514f7/5d6b153d-fr.pdf>.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). « Réduire les inégalités en investissant dans l'éducation et l'accueil des jeunes enfants », *Petite enfance, grands défis*, publications de l'OCDE, Paris, 29 janvier 2025, <https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/publications/support-materials/2025/01/reducing-inequalities-by-investing-in-early-childhood-education-and-care_a0fd3f31/brochure-fr-25Feb.pdf>.

UNICEF et Institut de développement outre-mer. « Universal Child Benefits: Policy issues and options », UNICEF et Institut de développement outre-mer, Londres et New York, juin 2020, <www.unicef.org/media/72916/file/UCB-ODI-UNICEF-Report-2020.pdf>.

ParticipACTION. « Ensemble pour la résilience. Garder les enfants et les jeunes actifs dans un climat en changement. Édition 2024 du Bulletin sur l'activité physique chez les enfants et les jeunes de ParticipACTION », ParticipACTION, Toronto, 7 mai 2024, <<https://www.participaction.com/wp-content/uploads/2024/05/2024-Bulletin-des-enfants-et-des-jeunes-Bulletin-complet.pdf?x57850>>.

Bureau du Premier ministre. « Le premier ministre Carney annonce de nouvelles mesures visant à réduire les coûts pour les Canadiens et à les aider à réussir », Communiqué de presse, Bureau du premier ministre, Ottawa, 10 octobre 2025, <<https://www.pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2025/10/10-premier-ministre-carney-annonce-de-nouvelles-mesures>>.

Agence de la santé publique du Canada. « Inégalités relatives à la mortalité infantile au Canada », infographie, Agence de la santé publique du Canada, Ottawa, 2018, <https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/documents/services/publications/science-research-data/5.Infant_Mortality_FR_final_20190418.pdf>.

Agence de la santé publique du Canada. « Statistiques sur l'obésité au Canada », Agence de la santé publique du Canada, Ottawa, septembre 2024a, <<https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/documents/services/publications/healthy-living/obesity-statistics-canada/statistiques-obesite-canada.pdf>>.

Agence de la santé publique du Canada. « Inégalités en matière de santé mentale, de bien-être et de mieux-être au Canada. Déterminants sociaux et changements au fil du temps », Agence de la santé publique du Canada, Ottawa, 10 septembre 2024b, <https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/aspc-phac/HP55-13-2024-fra.pdf>.

Agence de la santé publique du Canada. « Suicides, blessures auto-infligées et comportements liés au suicide au Canada : principales statistiques », Agence de la santé publique du Canada, Ottawa, 12 janvier 2026, <<https://sante-infobase.canada.ca/sante-mentale/suicides-blessures-auto-infligees/>>, consulté le 21 mars 2026.

Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse. « Comment aidons-nous », BREJ, Iqaluit, n.d., <<https://www.rcynu.ca/fr/ce-que-nous-faisons/comment-aidons-nous>>, consulté le 18 mars 2026.

Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse. « Pour être bien dans notre tête, notre opinion doit compter. Les services de santé mentale pour les jeunes Nunavummiuts : un rapport informé par la voix des jeunes », BREJ, Iqaluit, mai 2019, <https://www.rcynu.ca/sites/default/files/MH%20Report_FR_web_0.pdf>.

Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse. « Representative for Children and Youth 2024-2025 Annual Report », BREJ, Iqaluit, 2025, <www.rcynu.ca/sites/default/files/2024-2025%20Annual%20Report_EN_Web.pdf>.

RIDLEY, Matthew et coll. « Poverty, Depression, and Anxiety: Causal evidence and mechanisms », *Science*, vol. 370, n° 6522, 11 décembre 2020, <<https://doi.org/10.1126/science.aay0214>>.

SHIMONY-KANAT, Sarit, ORR, Daniela et FALK, Amir. « Social and Economic Factors Associated with Child Unintentional Injury Mortality in High-Income Countries », *Injury Prevention*, vol. 30, n° 3, 20 mai 2024, p. 194-199, <<https://doi.org/10.1136/ip-2023-045016>>.

SIDEBOTHAM, Peter et coll. « Understanding Why Children Die in High-Income Countries », *The Lancet*, vol. 384, n° 9946, 6 septembre 2014, p. 915-927, <[https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(14\)60581-X](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(14)60581-X)>.

SLOSS, Imogen M., et coll. « The Association between Well-Being and Belonging Differs across Census-Defined Neighbourhoods for Ontario Youth », *Wellbeing, Space and Society*, vol. 9, décembre 2025, <<https://doi.org/10.1016/j.wss.2025.100313>>.

Statistique Canada. « Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2019 », *Le Quotidien*, Statistique Canada, Ottawa, 6 août 2020, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/daily-quotidien/200806/dq200806a-fra.pdf?st=rFFM_R7n>.

Statistique Canada. « Les conditions de logement des Premières Nations, des Métis et des Inuit au Canada selon les données du Recensement de 2021 », *Recensement en bref*, Statistique Canada, Ottawa, 21 septembre 2022, <<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/98-200-x/2021007/98-200-x2021007-fra.pdf>>, consulté le 12 mai 2026.

Statistique Canada. « Enquête canadienne sur la santé des enfants et des jeunes de 2023 – Changements en matière de santé mentale des répondants à l'enquête 2019 », *Le Quotidien*, Statistique Canada, Ottawa, 10 septembre 2024, <<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/daily-quotidien/240910/dq240910a-fra.pdf?st=CxncXEOA>>.

Statistique Canada. « Indice des prix à la consommation : revue annuelle, 2024 », *Le Quotidien*, Statistique Canada, Ottawa, 21 janvier 2025a, <<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/daily-quotidien/250121/dq250121b-fra.pdf?st=TccvN3AM>>.

Statistique Canada. « De la recherche aux connaissances : l'abordabilité et l'inégalité en perspective », *De la recherche aux connaissances*, Statistique Canada, Ottawa, 22 janvier 2025b, <<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/11-631-x/11-631-x2025001-fra.pdf?st=Czgc0mKe>>.

Statistique Canada. « La santé de la population canadienne », Statistique Canada, Ottawa, 5 mars 2025c, <<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/82-570-x/82-570-x2024001-fra.pdf?st=7bUt7Qdi>>.

Statistique Canada. « Décès, selon le groupe d'âge et le sexe », tableau 13-10-0709-01, Statistique Canada, Ottawa, 13 janvier 2026a, <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310070901&request_locale=fr>.

Statistique Canada. « Mortalité infantile et taux de mortalité, selon le groupe d'âge », tableau 13-10-0713-01, Statistique Canada, Ottawa, 13 janvier 2026b, <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310071301&request_locale=fr>.

Statistique Canada. « Les principales causes de décès, population totale, selon le groupe d'âge », tableau 13-10-0394-01, Statistique Canada, Ottawa, 13 janvier 2026c, <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310039401&request_locale=fr>.

Statistique Canada. « Indice des prix à la consommation : revue annuelle, 2025 », *Le Quotidien*, Statistique Canada, Ottawa, 19 janvier 2026d, <<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/daily-quotidien/260119/dq260119b-fra.pdf?st=NYTSbu-T>>.

Statistique Canada. « Carrefour des dimensions de la pauvreté », portail numérique, Statistique Canada, Ottawa, 9 février 2026e, <<https://www150.statcan.gc.ca/fr/themes-debut/pauvrete>>, consulté le 12 mai 2026.

Statistique Canada. « Enquête sur la population active, février 2026 », *Le Quotidien*, Statistique Canada, Ottawa, 13 mars 2026f, <<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/daily-quotidien/260313/dq260313a-fra.pdf?st=HzFlqLJb>>.

- Statistique Canada. « Étude : Le temps d'écran a-t-il une incidence sur les jeunes? Étude longitudinale sur le temps passé devant un écran et le bien-être, 2019 et 2023 », *Le Quotidien*, Statistique Canada, Ottawa, 19 mars 2026g, <<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/daily-quotidien/260319/dq260319b-fra.pdf?st=uXdRbFva>>.
- Statistique Canada. « Tableau de bord officiel des indicateurs de la pauvreté au Canada : tendances, avril 2026 », Statistique Canada, Ottawa, 29 avril 2026h, <<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/11-627-m/11-627-m2026011-fra.pdf?st=yGy21XvG>>, consulté le 12 mai 2026.
- Statistique Canada. « Insécurité alimentaire selon certaines caractéristiques démographiques », tableau 13-10-0835-01, Statistique Canada, Ottawa, 29 avril 2026i, <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310083501&request_locale=fr>, consulté le 12 mai 2026.
- Statistique Canada. « Statistiques du faible revenu selon l'âge, le genre et le type de famille économique », tableau 11-10-0135-01, Statistique Canada, Ottawa, 29 avril 2026j, <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110013501&request_locale=fr>, consulté le 12 mai 2026.
- Statistique Canada. « Statistiques sur la pauvreté et le faible revenu selon le statut d'incapacité », tableau 11-10-0090-01, Statistique Canada, Ottawa, 29 avril 2026k, <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=111009001&request_locale=fr>, consulté le 12 mai 2026.
- Statistique Canada. « Statistiques sur la pauvreté et le faible revenu selon certaines caractéristiques démographiques », tableau 11-10-0093-01, Statistique Canada, Ottawa, 29 avril 2026l, <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=111009301&request_locale=fr>, consulté le 12 mai 2026.
- STØRDAL, Ketil et coll. « Child and Adolescent Deaths by Socioeconomic Status in a High-Income Country: A cohort study », *BMJ Open*, vol. 15, n° 6, 17 juin 2025, <<https://doi.org/10.1136/bmjopen-2025-099603>>.
- Trading Economics. « Canada Employment Change », Trading Economics, New York, n.d., <<https://tradingeconomics.com/canada/employment-change>>, consulté le 20 mars 2026.
- UNICEF. « Alimenter les profits. Comment les environnements alimentaires compromettent l'avenir des enfants – Rapport sur la nutrition des enfants, 2025 », UNICEF, New York, septembre 2025, <<https://www.unicef.org/media/174021/file/CNR%202025%20-%20Feeding%20Profit%20-%20Brief%20-%20French%20-%20Final.pdf.pdf>>.
- UNICEF Canada. « Projet de loi C-252 : Protéger les enfants contre la commercialisation des aliments et des boissons malsains », mémoire, UNICEF Canada, Toronto, octobre 2024, <https://www.unicef.ca/sites/default/files/2025-02/UNICEF%20Brief_C252%20Marketing%20to%20Kids%20%28FR%29.pdf>.
- UNICEF Canada. « L'enfance interrompue : Comment le bien-être des enfants au Canada se compare-t-il à celui qui prévaut dans d'autres pays riches », *Document canadien d'accompagnement du Bilan Innocenti 19 de l'UNICEF*, UNICEF Canada, Toronto, 2025a, <https://www.unicef.ca/sites/default/files/2025-08/UNICEF_R_19_French.pdf>.
- UNICEF Canada. « A National Child and Youth Strategy: Senate SOCI Committee study (Bill S-212) », mémoire, UNICEF Canada, Toronto, septembre 2025b, <www.unicef.ca/sites/default/files/2025-10/UNICEF_Canada_Brief_2025_Bill_S-212.pdf>.
- Bureau mondial de stratégie et de recherche Innocenti de l'UNICEF. « Des mondes d'influence : Comprendre ce qui détermine le bien-être des enfants dans les pays riches », *Bilan Innocenti 16*, Innocenti UNICEF, Florence, septembre 2020, <<https://www.unicef.org/innocenti/media/1821/file/UNICEF-Report-Card-16-Worlds-of-Influence-FR.pdf>>.
- Bureau mondial de stratégie et de recherche Innocenti de l'UNICEF. « From Children's Voices to Action: A youth-led roadmap to realize the best interests of children in the digital environment », document de travail, Innocenti UNICEF, Florence, mars 2026a, <www.unicef.org/innocenti/media/12696/file/UNICEF-Innocenti-From-Childrens-Voices-to-Action-working-paper-2026.pdf>.
- Bureau mondial de stratégie et de recherche Innocenti de l'UNICEF. « Unequal Chances: Children and economic inequality », *Bilan Innocenti 20*, Innocenti UNICEF, Florence, mai 2026b, <www.unicef.org/innocenti/media/8521/file/UNICEF-Innocenti-Report-Card-20-2026.pdf>.
- Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. « Observation générale n° 14 (2013) sur le droit de l'enfant à ce que son intérêt supérieur soit une considération primordiale (art. 3, par. 1) », *CRC/C/GC/14*, CDE NU, New York, 29 mai 2013, <<https://www.refworld.org/legal/general/crc/2013/95780?lang=fr>>.
- Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. « Children Want to Shape Their Rights in the Digital World », article, HCDH NU, Genève, 20 novembre 2025, <www.ohchr.org/en/stories/2025/11/children-want-shape-their-rights-digital-world>.
- Projet du Groupe interinstitutions des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité infantile. « Levels & Trends in Child Mortality: Report 2025 – Estimates by the United Nations Inter-agency Group for Child Mortality Estimation », UNICEF, New York, 2026, <data.unicef.org/resources/levels-and-trends-in-child-mortality-2025>.
- UPPAL, Sharanjit. « L'insécurité alimentaire chez les familles canadiennes », *Regards sur la société canadienne*, Statistique Canada, Ottawa, 14 novembre 2023, <<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/75-006-x/2023001/article/00013-fra.pdf?st=QE5Reuk2>>.
- U-Report Canada. « U-Report Canada », site Web, UNICEF Canada, n.d., <<https://canada-fr.ureport.in>>.
- U-Report Canada. « Sondages : La publicité destinée aux enfants », sondage U-Report, UNICEF Canada, 23 août 2023, <<https://canada-fr.ureport.in/opinion/6594/>>, consulté le 25 mars 2026.
- U-Report Canada. « Sondages : Éducation », sondage U-Report, UNICEF Canada, 22 août 2025a, <<https://canada-fr.ureport.in/opinion/8101/>>, consulté le 20 mars 2026.
- U-Report Canada. « Sondages : Anxiété sociale », sondage U-Report, UNICEF Canada, 3 octobre 2025b, <<https://canada-fr.ureport.in/opinion/8160/>>, consulté le 20 mars 2026.
- U-Report Canada. « Sondages : Soutien offert aux immigrants, aux migrants et aux réfugiés », sondage U-Report, UNICEF Canada, 9 février 2026a, <<https://canada-fr.ureport.in/opinion/11565/>>, consulté le 20 mars 2026.
- U-Report Canada. « Sondages : Nutrition et accès aux aliments », sondage U-Report, UNICEF Canada, 9 mars 2026b, <<https://canada-fr.ureport.in/opinion/11958/>>, consulté le 23 mars 2026.
- U-Report Canada. « Sondages : Les obstacles qui ont une incidence sur les jeunes », sondage U-Report, UNICEF Canada, 23 mars 2026c, <<https://canada-fr.ureport.in/opinion/12189/>>, consulté le 31 mars 2026.
- U-Report Canada. « Sondages : IA, sécurité numérique et préjudices en ligne », sondage U-Report, UNICEF Canada, 20 avril 2026d, <<https://canada-fr.ureport.in/opinions/>>, consulté le 23 mars 2026.
- VISSER, Kirsten et coll. « Neighbourhood Deprivation Effects on Young People's Mental Health and Well-Being: A systematic review of the literature », *Social Science & Medicine*, vol. 270, n° 113542, février 2021, <<https://doi.org/10.1016/j.socscimed.2020.113542>>.
- Organisation mondiale de la Santé. « Enquête sur les comportements de santé des jeunes d'âge scolaire (HBSC) », navigateur de données, Bergen, Norvège, 2023, <<https://data-browser.hbsc.org>>, consulté le 21 mars 2026.
- Fédération mondiale de l'obésité. « World Obesity Atlas 2026: Canada », Fédération mondiale de l'obésité, Londres, 2026, <<https://data.worldobesity.org/publications/?cat=24#CA>>, consulté le 10 mars 2026.
- YANG, Fei-Ju, ZHAO, Linlu et AITKEN, Nicole. « Examen des variations du risque moins élevé de comportements suicidaires chez les immigrants », *Regards sur la société canadienne*, Statistique Canada, Ottawa, 1^{er} décembre 2022, <<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/75-006-x/2022001/article/00012-fra.pdf?st=ctdTiXGU>>.



CANADA

pour chaque enfant

Document canadien d'accompagnement du Bilan Innocenti 20 de l'UNICEF

© UNICEF Canada 2026

UNICEF Canada

Bureau national

90, avenue Eglinton E.,
Bureau 400
Toronto (Ontario) M4P 2Y3
1 800 567-4483

Bureau de Montréal

400-4060, rue Sainte-Catherine O.,
Westmount (Québec) H3Z 2Z3

Bureau de Calgary

B001-1716, 16^e avenue N.-O.,
Calgary (Alberta) T2M 0L7



unicef.ca



[UNICEF CanadaFR](https://www.facebook.com/UNICEFCanadaFR)



[@UNICEFCanada_FR](https://twitter.com/UNICEFCanada_FR)



[@unicefcanada](https://www.tiktok.com/@unicefcanada)



[unicefcanada_fr](https://www.instagram.com/unicefcanada_fr)



[UNICEF Canada](https://www.linkedin.com/company/UNICEF Canada)



[UNICEF Canada](https://www.youtube.com/UNICEF Canada)

UNICEF Canada est un membre agréé du Programme de normes d'Imagine Canada – l'un des 280 organismes de bienfaisance du pays à avoir obtenu cette désignation. Imagine Canada est l'organisme national qui chapeaute le secteur caritatif canadien. Grâce à cet agrément, vous pouvez avoir la certitude qu'UNICEF Canada respecte les normes les plus élevées imposées aux organismes de bienfaisance en matière de transparence, de gouvernance du conseil d'administration, de gestion du personnel et de mobilisation des bénévoles.

N° d'enregistrement d'organisme de bienfaisance : 122680572 RR0001